

Conseil Régional de Développement de Laval

Planification stratégique régionale

« Cap sur le développement durable »



Document déclencheur

Les enjeux de développement
de la région de Laval

Conseil Régional de Développement de Laval

Planification stratégique régionale

« Cap sur le développement durable »

Document déclencheur

Les enjeux de développement
de la région de Laval

Mise en page et conception graphique : Municonsult

Photographie : Ville de Laval

Réalisation : Municonsult et CRD-Laval

Municonsult
2550, boul. Daniel Johnson, bureau 700
Laval (Québec)
H7T 2L1

CRD-Laval
1555, boul. Chomedey, bureau 100
Laval (Québec)
H7V 3Z1

Avant-propos	3
Mission du Conseil Régional de Développement de Laval	5
Introduction	7
La vision de développement	9
Cadre conceptuel du développement durable	9
Cap sur le développement durable	12
L'axe économique du développement durable	13
La performance économique de la région	14
Une base économique régionale diversifiée, sûre et stable	22
La formation de la main-d'œuvre	36
L'axe social du développement durable	39
L'environnement social de la région de Laval	40
Les enjeux sociaux dans une approche de développement durable	54
L'axe environnemental du développement durable	57
La fonctionnalité du milieu urbain	58
La perception du milieu urbain	64
La qualité des ressources et leur disposition	68
La consommation des ressources liées au transport	71
L'intégrité des espaces verts, des milieux naturels, des paysages	74
Synthèse des enjeux	77
Annexe 1 : Portrait socio démographique	79
Annexe 2 : Documents de référence	85

Nous avons le plaisir de vous présenter aujourd'hui le *document déclencheur* devant conduire à l'élaboration du prochain plan stratégique de développement de la région de Laval pour l'horizon 2000-2005.

Ce document *déclencheur*, comme son nom le dit, n'est pas une version achevée et finale du prochain plan stratégique. *Déclencher* veut dire lancer et mettre en mouvement. C'est précisément ce que nous visons avec la publication de ce document de réflexion, puisqu'il vise à servir de rampe de lancement à la consultation régionale que nous allons maintenant poursuivre auprès de l'ensemble des partenaires du CRD-Laval impliqués dans le développement de la région, dans tous les secteurs d'activités.

Déjà, plus d'une cinquantaine d'intervenants provenant des directions générales des principaux organismes, institutions et ministères qu'on retrouve sur le territoire de Laval ont participé aux rencontres qui ont permis d'élaborer le *document déclencheur*.

Les réflexions des comités de travail du CRD-Laval (jeunes, femmes, aînés, économie sociale, lutte à la pauvreté, services de garde) ont également été intégrées au document, tout comme les résultats des grandes consultations régionales qui ont été tenues au cours des dernières années sous l'initiative du CRD-Laval : Forum régional sur le développement social, Forum des aînés organisé dans le cadre de l'année internationale des personnes âgées, Ateliers régionaux du Sommet du Québec et de la Jeunesse.

Tout ce travail préparatoire a permis de dégager une première formulation des enjeux et des défis que devra relever la région de Laval au cours des prochaines années pour assurer pleinement son développement. Ces enjeux sont regroupés autour d'une vision de développement durable, dans la continuité du premier plan stratégique 1995-2000, lequel, il faut le rappeler, s'intitulait «Vers un Carrefour de développement durable».

C'est cette notion de développement durable qui sert de cadre intégrateur à la vision de développement régional qui est proposée dans ce document, laquelle peut se résumer en quelques mots : «Cap sur le développement durable».

Cette formule dynamique met en valeur l'idée d'un développement équilibré, axé sur le long terme et misant sur la capacité du milieu régional à inventer et créer de nouvelles stratégies pour prendre en charge et assurer le développement économique, social et environnemental de Laval. Elle évoque également l'idée de maintenir la direction vers un objectif collectif que nous avons fixé ensemble en 1995.

La consultation régionale qui s'organisera dans les prochaines semaines marquera un temps fort dans la mission de concertation que poursuit le Conseil et déjà, nous savons que les attentes du milieu sont nombreuses à l'égard du prochain plan stratégique : un cadre théorique de développement durable autour duquel s'articule une vision

intégratrice du développement de la région, un nombre réduit d'axes de développement à portée intersectorielle, des stratégies concrètes, qui déboucheront sur des pistes d'action qui permettront de soutenir la mobilisation du milieu et de donner de la cohérence aux interventions des différents acteurs qui façonnent le développement de la région. Voilà en résumé ce que nous ont dit les personnes qui ont participé à l'élaboration du *document déclencheur*.

Il faut comprendre qu'un bon plan stratégique, pour pouvoir éclairer la voie à suivre et les décisions à prendre, doit être plus que la simple sommation des plans sectoriels et des préoccupations de groupes considérés isolément les uns des autres, si on veut éviter le piège de la liste d'épicerie dans laquelle on en retrouve pour tout le monde, mais sans véritable stratégie intégratrice.

Tous ensemble, nous pouvons nous doter d'un plan qui nous permettra, à partir d'une lecture renouvelée de ce qu'est devenue la région de Laval, de déterminer les enjeux et stratégies qui nous amèneront vers des actions de développement durable.

En somme, le présent document déclencheur vous invite à la réflexion et fait appel à votre contribution pour enrichir les enjeux et les stratégies de développement qui guideront nos actions pour les cinq prochaines années.

La mission du Conseil régional de développement de Laval est définie par la Loi sur le ministère des régions (L.R.Q., c. M-25.001), laquelle déclare ce qui suit :

Le Conseil régional de développement est un organisme sans but lucratif, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies, que le Ministre agrée pour agir à ce titre aux conditions qu'il détermine dans le cadre des orientations et politiques du gouvernement.

Un seul Conseil régional de développement est agréé pour chaque région administrative du Québec. Il est, pour la région qu'il représente, l'interlocuteur privilégié du gouvernement.

Le Ministre conclut avec le Conseil régional de développement une entente déterminant les conditions que celui-ci s'engage à respecter, ainsi que le rôle et les responsabilités de chacune des parties.

Chaque Conseil régional de développement a principalement pour mandat de favoriser la concertation entre tous les partenaires régionaux et de donner des avis au Ministre sur tout ce qui touche le développement régional.

Pour la réalisation de ce mandat, le Conseil régional établit un plan stratégique définissant les grands objectifs de développement de la région, appelés «axes» de développement, et des objectifs plus particuliers, appelés «priorités» de développement. Ce plan est élaboré en tenant compte des stratégies et des objectifs en matière de main-d'œuvre identifiés par le Conseil régional des partenaires du marché du travail de son territoire.

Sur la base du plan stratégique qu'il a établi, le Conseil régional de développement conclut avec le gouvernement une entente cadre dans laquelle les parties conviennent des axes et priorités de développement de la région.

Il conclut également, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant avec d'autres partenaires, des ententes spécifiques pour la mise en œuvre de l'entente cadre ou pour prévoir des mesures, en vue d'adapter aux particularités de la région qu'il représente l'action gouvernementale, en matière de développement régional.

Le Conseil effectue tout autre mandat que lui confie le Ministre, il administre également les sommes qui lui sont confiées par le gouvernement, dont le fonds de développement régional. Ce fonds est affecté au financement des mesures prévues dans le cadre des ententes spécifiques conclues entre un conseil régional de développement, un ministère ou organisme du gouvernement et, le cas échéant, tout autre partenaire.

LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE

Pour encadrer la démarche d'élaboration de la planification stratégique régionale, le CRD-Laval a mis sur pied un Comité consultatif formé des Directeurs régionaux des principales institutions œuvrant sur le territoire lavallois. Le comité a proposé au conseil d'administration un processus d'élaboration de la planification stratégique en trois grandes étapes.

La première étape de ce processus visait à identifier les attentes des principaux partenaires sectoriels de la région à l'égard de la planification stratégique 2000-2005, à recueillir leur perception du développement de la région depuis 1995 et à proposer une vision pour le prochain plan stratégique quinquennal.

Plus précisément, les instances suivantes ont participé à la démarche :

- la Corporation Laval Technopole;
- la Direction régionale du ministère de l'Industrie et du Commerce;
- la Direction régionale de Emploi-Québec;
- l'Office du tourisme de Laval;
- la Chambre de commerce et d'industrie de Laval;
- la Table de concertation agroalimentaire de Laval;

- le Conseil régional de l'environnement de Laval;
- le Cégep Montmorency;
- la Commission scolaire de Laval;
- la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval;
- la Corporation de développement communautaire de Laval;
- la Direction de la Culture, des Loisirs et de la Vie communautaire de Ville de Laval;
- certains représentants issus du milieu culturel et artistique lavallois;
- les comités internes du CRD-Laval : jeunes, femmes, aînés, économie sociale, lutte à la pauvreté, services de garde.

Le document déclencheur est le fruit de cette première étape de consultations régionales et il vise à poursuivre la réflexion sur les enjeux et les stratégies de développement propres à la région de Laval pour la période 2000-2005.

C'est sur la base de cette réflexion que la deuxième étape mènera à l'élaboration d'un plan stratégique pour la région de Laval.

La troisième et dernière étape consistera en la négociation d'une nouvelle entente cadre entre la région administrative de Laval et le gouvernement du Québec.

CONSTATS ET ATTENTES DES PARTENAIRES À L'ÉGARD DU PLAN STRATÉGIQUE 2000-2005

Constats sur le plan de la concertation

La région de Laval s'est transformée, sur le plan de la concertation régionale au cours des cinq dernières années. Plusieurs structures sont apparues, certaines initiées par la région, d'autres implantées dans le cadre de réformes gouvernementales. Soulignons entre autres, le CLD-Laval, la Table agroalimentaire de Laval, le Conseil régional de l'environnement de Laval, le Carrefour jeunesse-emploi, la Table des partenaires du marché du travail et les Centres locaux d'emplois, l'Unité régionale de loisirs et de sports, les Tables de coopération régionale et locale, le Comité régional de l'économie sociale, les Comités clientèles rattachés au CRD-Laval, la fusion des trois commissions scolaires francophones, la fusion INRS-Santé avec l'Institut Armand Frappier, et autres.

Par ailleurs, de nouvelles institutions ont vu le jour à l'échelle métropolitaine, lesquelles ont eu un impact sur l'organisation de la région; mentionnons entre autres l'Agence métropolitaine de transport, le ministère de la Métropole, devenu le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Montréal International, Montréal Techno-Vision, et autres.

Enfin, plusieurs réformes gouvernementales en matière d'emploi, d'éducation, de développement économique et social sont

venues également modifier l'environnement organisationnel tout en définissant des orientations de développement sectorielles ayant une incidence certaine sur le développement régional.

Ce fut donc une période de grande turbulence durant laquelle la région a dû, simultanément, définir sa propre identité dans un contexte de structuration métropolitaine.

Constats sur le plan des réalisations

Malgré ces changements importants, les partenaires estiment que plusieurs résultats ont été atteints en lien avec la première planification stratégique régionale. À cet effet, citons l'affirmation de l'identité régionale et de son positionnement sur l'échiquier métropolitain, un renforcement de l'approche intersectorielle et un plus grand partenariat dans la réalisation des projets, une meilleure compréhension de la dynamique régionale et des enjeux de développement ainsi que la réalisation de projets structurants en lien avec le premier plan stratégique «Vers un carrefour de développement durable».

Parmi les principaux projets structurants financés par le CRD-Laval, notons la mise en place du Centre québécois d'innovations en biotechnologie, l'entente spécifique sur le développement de la Route Verte, la rénovation de la Salle André Mathieu, l'aménagement du complexe de serres au Centre de la Nature, la mise en place de l'École hôtelière de Laval et du Cosmodôme, le

développement du Parc de la rivière des Mille-Îles, l'expérimentation de la collecte à trois voies, la réalisation de nouveaux événements culturels, le financement de plans de développement pour la Route des fleurs, pour le remembrement des terres agricoles, pour le Grand Montréal bleu, pour la muséologie lavalloise, la mise en place de la Corporation Hortiparc, la réalisation de travaux de concertation dans le cadre du Centre d'expositions commerciales et horticoles de Laval, la consolidation des infrastructures du réseau des maisons de jeunes, des maisons de quartier, des maisons de la famille, des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et la mise en place d'une banque alimentaire pour la région de Laval.

Soulignons également la réalisation d'ententes spécifiques en matière de développement des Centres de la petite enfance et des garderies, en matière d'art, de culture et de communications ainsi que d'immigration. Des ententes également en ce qui a trait au développement du concept de Villes et Villages en santé et en matière de développement de l'approche locale à l'échelle des quartiers.

Attentes des partenaires

Le premier plan stratégique avait bien identifié les forces distinctives de la région de Laval et plusieurs chantiers ont été initiés afin de structurer le développement autour des avantages stratégiques de la région. Le Laval

vert, le Laval bleu, le Laval horticole, les cinq pôles de développement économique ainsi que les services aux jeunes et à la famille sont les fondements sur lesquels les partenaires ont construit le développement de la région au cours des cinq dernières années. Cependant, le maintien et le développement de la cohésion sociale, la protection des milieux naturels, l'amélioration du cadre bâti, le développement du sentiment d'appartenance à l'échelle des communautés semblent plus que jamais au cœur des préoccupations.

Même si la vision de développement durable proposée dans le premier plan stratégique intégrait ces dimensions, les partenaires sentent le besoin de mieux faire comprendre le concept pour qu'il devienne un cadre de référence commun à l'ensemble des partenaires et aux décideurs, avec comme toile de fond l'amélioration de la qualité de vie dans toutes ses dimensions. Cet objectif nécessite d'aller plus loin dans le partenariat intersectoriel et de se doter d'un plan d'action qui intègre des indicateurs de développement durable.

C'est ainsi que trois axes de développement ont été identifiés à partir des trois dimensions du développement durable : l'économique, le social et l'environnemental. Ces dimensions sont interreliées et complémentaires et elles ont une incidence sur l'amélioration de la qualité de vie à court, moyen et long terme. Elle s'inspire d'un cadre théorique susceptible de guider les actions de l'ensemble des partenaires de la région.

La vision de développement de la région de Laval a été définie dans le premier plan stratégique intitulé «Vers un carrefour de développement durable». On pouvait y lire que : «Laval doit renforcer sa position de carrefour dans une perspective de développement durable en privilégiant une approche intégrée des différentes composantes de son développement : économie, vie sociale et culturelle, environnement, transports, en vue d'assurer aux générations futures une qualité de vie comparable sinon supérieure à celle dont jouit présentement la population.»

Cette vision de développement durable en est une qui se réalise dans le temps. Elle fait appel à des changements de mentalités et à des changements dans les façons de faire. Elle suppose également une adhésion aux valeurs et aux grands principes du développement durable, ce qui nécessite une meilleure compréhension des dimensions qui le composent.

Bien que plusieurs orientations, actions et projets aient été développés en lien avec le développement durable, les partenaires régionaux ont senti le besoin de mieux en définir le cadre conceptuel et les grands principes afin d'identifier dans le plan 2000-2005 des enjeux et des stratégies conformes à une vision de développement durable.

CADRE CONCEPTUEL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

À l'origine le développement durable s'est principalement posé en regard des grands enjeux planétaires telle que la capacité de la planète à subvenir aux besoins de la population à long terme, à préserver les espèces vivantes, les ressources énergétiques et l'environnement. Ce concept a évolué au cours des dernières décennies, au fil de grands événements internationaux tels :

- La conférence de Stockholm en 1972 et la déclaration en réaction au concept de croissance zéro du Club de Rome (Halte à la croissance) ;
- La stratégie mondiale de la conservation en 1980 ;
- La Commission mondiale des Nations Unies sur le Développement et l'Environnement (CMED) en 1987 et le rapport Brundtland (Notre avenir à tous) à qui l'on doit véritablement la généralisation du terme «développement durable» ;
- La stratégie pour l'avenir de la vie en 1991;
- La Déclaration de Rio en 1992.

À titre d'exemples d'objectifs pouvant être retenus dans le cadre d'un tel concept, notons ceux définis lors du Sommet de Rio en 1992 :

- Le maintien de l'intégrité de l'environnement et l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes ;
- L'amélioration de l'équité sociale ;
- L'amélioration de l'efficacité économique.

Alors que certains caractérisent ce concept de «mode», la région de Laval y voit davantage un concept issu d'importantes réflexions et de conférences tenues à l'échelle internationale lesquelles ont mis en lumière la nécessité de tenir compte de l'environnement, de la protection de l'espèce vivante et du bien-être des générations actuelles et futures dans la prise de décision et dans l'élaboration de politiques dans tous les secteurs d'intervention.

Plusieurs modèles de développement durable ont été développés et appliqués tantôt à l'échelle de collectivités, tantôt à l'échelle de villes ou de régions. Dans tous les cas, on constate que c'est un développement à long terme qui ne peut se mesurer à court terme et qui nécessite le développement d'indicateurs pour s'assurer que l'on tend vers le développement durable et que l'on maintient le «cap» sur le développement durable.

Plus précisément, le modèle proposé dans ce document est issu du programme Saône-Rhin (France) dont le fondement est qu'il faut «penser et agir localement et globalement» et que le développement d'une société est d'assurer sa pérennité tout en procurant à ses membres une bonne qualité de vie. Qualité de vie qui ne veut pas nécessairement dire quantité de biens, mais santé, emploi, sécurité, éducation, culture, loisirs, joie de vivre !

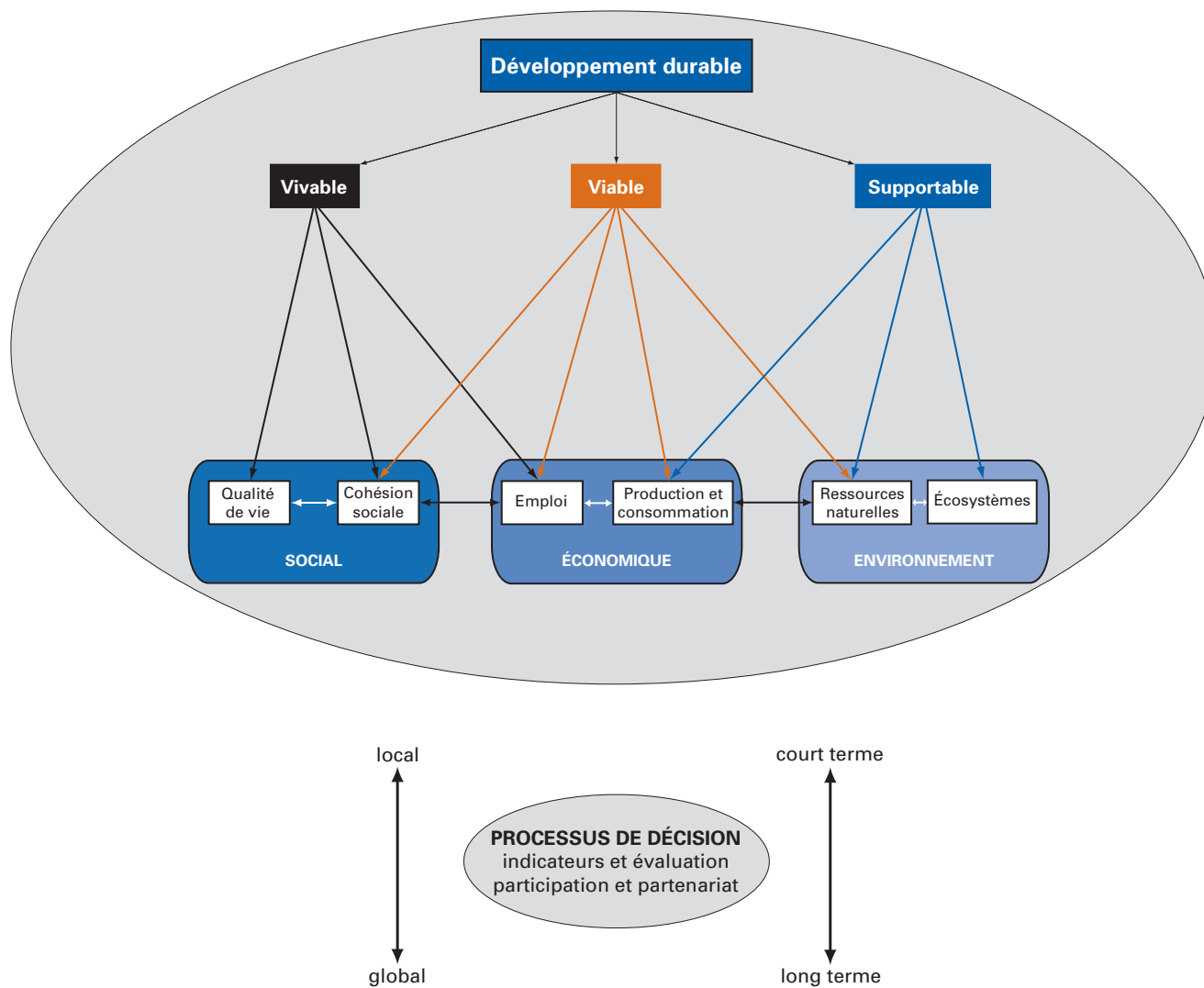
En Saône-Rhin, le développement durable est compris comme un développement à la fois :

- **supportable** pour les écosystèmes dans lesquels nous vivons, donc économe en ressources naturelles et aussi «propre» que possible ;
- **viable**, autosuffisant à long terme, c'est-à-dire fondé sur des ressources renouvelables et autorisant une croissance économique riche en emplois, notamment là où les besoins essentiels ne sont pas couverts ;
- **vivable** pour les individus et les collectivités, donc orienté vers la cohésion sociale et l'accès pour tous à une haute qualité de vie.

Dans cette perspective, le développement durable suppose qu'il intègre des objectifs non seulement environnementaux (**supportable**), ce qui a bien souvent été le cas, mais aussi économiques et sociaux. Il suppose aussi que l'on peut atteindre une qualité de vie (**vivable**) sans se soucier de l'environnement ce qui aurait pour effet d'assurer le bien-être à court terme mais non à long terme. Il peut être également **viable**, dans la mesure où il apporte une certaine cohésion sociale sans répondre nécessairement à toutes les aspirations individuelles et en se souciant minimalement de l'environnement.

Le développement devient durable lorsqu'il fait interagir l'ensemble des facteurs environnementaux, économiques et sociaux, tel qu'en témoigne le schéma ci-après.

FIGURE: CADRE CONCEPTUEL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



CAP SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La région de Laval propose donc d'adopter une vision intégratrice basée sur trois grands axes d'intervention en équilibre et en interaction : l'économique, le social et l'environnemental. Chacune des stratégies d'actions concourant à consolider cet équilibre et ces interactions.

C'est ainsi que la région de Laval propose de mettre «le cap sur le développement durable» et en conséquence :

- Elle reconnaît que la croissance a certaines limites et qu'elle est restreinte finalement par la capacité d'utilisation de l'environnement, elle attache également un grand prix à la diversité culturelle, elle respecte les autres formes de vie et cherche à favoriser la biodiversité;
- Elle a des valeurs communes qui sont le résultat d'une sensibilisation à la notion de développement durable; elle tient compte de l'environnement dans les décisions qu'elle prend et intègre les questions environnementales à tous les processus décisionnels des institutions, des entreprises et des particuliers;
- Elle prend des décisions et planifie d'une manière équilibrée, ouverte et flexible en tenant compte des aspects sociaux, économiques, environnementaux et de la santé de la collectivité;
- Elle tire le meilleur parti possible des ressources locales et encourage les cycles continus d'utilisation des matières; elle ne met pas en danger le développement durable des autres collectivités (perspective géographique) et ne met pas en danger par ses activités le développement durable des générations futures (perspective temporelle).

L La dimension économique est une composante indissociable du développement durable des collectivités permettant l'amélioration des conditions de vie de la population.

Un développement économique durable à l'échelle de la communauté lavalloise suppose la mise sur pied d'une économie à la fois stable et diversifiée, capable d'évoluer dans un contexte plus général (le pays, le monde) en perpétuel changement et ce, avec un minimum de soutien. Les stratégies qui s'inscrivent dans le cadre du développement économique durable misent sur les forces et les ressources du milieu et valorisent l'entrepreneurship local.

Les grandes questions qui se posent pour évaluer si la région est sur la voie d'un développement économique durable sont les suivantes :

- *la région est-elle performante au plan de la croissance des investissements, de la création d'emplois, de son positionnement comme pôle de développement économique?*
- *la base économique de la région est-elle stable, sûre et diversifiée?*
- *la formation de la main-d'œuvre est-elle adaptée aux besoins des entreprises et de l'économie?*

Les réponses à chacune de ces questions doivent servir à identifier les enjeux et les défis auxquels la région doit s'attaquer au cours des prochaines années pour poursuivre et atteindre son objectif de développement durable.

LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION

La croissance des investissements sur le territoire de Laval

La région de Laval a affiché une bonne performance depuis 1995 sur le plan de la croissance des investissements réalisés dans la région dans les différents secteurs d'activités économiques tels qu'en témoignent les chiffres suivants :

- Les investissements totaux annuels sont passés de 310 millions de dollars en 1995 à près de 700 millions de dollars en 1998.
- Cette performance est principalement attribuable au secteur privé, notamment aux investissements dans le secteur industriel qui représentent près de 50% des investissements totaux effectués entre 1995 et 1998.

- Entre 1997 et 1999, la région de Laval a affiché la troisième meilleure croissance des investissements au Québec, soit une variation annuelle composée des investissements publics et privés de 14,0% comparativement à 16,9% pour l'Estrie et 19,3% pour la région administrative de Montréal tandis que pour l'ensemble du Québec, cette croissance a été de 6,3% durant cette même période.
- En ce qui a trait aux autres régions administratives évoluant en tout ou en partie dans la RMR de Montréal, cette croissance a été généralement inférieure: Laurentides 6,8%, Montérégie 2,3%, Lanaudière -3,8%.

Tableau : Région de Laval : Investissements par secteurs d'activités économiques (en millions de dollars), 1995 à 1998

Année	Industriel		Commercial		Institutionnel		Résidentiel		Total	
		%		%		%		%		%
1995	175	55,5 %	11	3,5 %	17	5,5 %	107	34,5 %	310	100 %
1996	194	38,6 %	29	5,8 %	129	25,6 %	151	30,0 %	503	100 %
1997	255	55,0 %	26	5,6 %	13	2,8 %	170	36,6 %	464	100 %
1998	368	52,9 %	103	14,8 %	58	8,3 %	166	23,9 %	695	100 %
Total	992		169		217		594		1972	100 %

Source : Laval Technopole, Compilation interne, novembre 1999

La région de Laval affiche une bonne performance sur le plan des investissements et à ce chapitre, elle se positionne avantageusement à la fois dans la RMR et à l'échelle du Québec. Cette performance est attribuable aux forces internes de la région.

Les investissements publics à Laval

En 1999, la région de Laval a reçu 2,5% des dépenses en immobilisations de l'administration et des entreprises publiques, malgré le fait que la région compte pour 4,7% de la population totale du Québec, soit une balance déficitaire de 2,2%. Ce manque à gagner place la région de Laval au 15^e rang sur 17 régions. Cette situation a également été constatée au cours des années précédentes; en 1997 Laval enregistrait un déficit de 1,9% et en 1998 de 1,7%.

Parmi les régions administratives de la RMR qui ont été avantagées par les investissements publics, par rapport à leur population, on note la Montérégie qui a bénéficié de 18,7% des dépenses en immobilisations du secteur public (pour 17,9% de la population totale du Québec) et Montréal qui a reçu 27,7% (pour 24,5% de la population totale du Québec).

Tableau : Régions du Québec : Investissements du secteur public et pourcentage de population en 1999.

Région	Investissements publics	% des investissements totaux	% de la population totale du Québec	Différentiel (% investissements - % population)
Côte-Nord (09)	474 067	7	1,4	5,6
Montréal (06)	1 875 815	27,7	24,5	3,2
Mauricie (04)	322 241	4,8	3,6	1,2
Nord-du-Québec (10)	97 663	1,4	0,5	0,9
Québec (03)	656 027	9,7	8,8	0,9
Montérégie (16)	1 264 344	18,7	17,9	0,8
Estrie (05)	310 827	4,6	3,9	0,7
Outaouais (07)	325 402	4,8	4,3	0,5
Abitibi-Témiscamingue (08)	172 321	2,5	2,1	0,4
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	74 077	1,1	1,4	-0,3
Bas-Saint-Laurent (01)	136 371	2,0	2,8	-0,8
Centre-du-Québec (17)	135 912	2,0	3,0	-1,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	157 738	2,3	3,9	-1,6
Laurentides (15)	289 666	4,3	6,3	-2,0
Laval (13)	172 340	2,5	4,7	-2,2
Chaudière-Appalaches (12)	161 869	2,4	5,3	-2,9
Lanaudière (14)	152 241	2,2	5,4	-3,2
Québec	6 778 921	100	100	

Source : Investissements privés et publics, Québec et ses régions. Perspectives révisées, 1999. Institut de la statistique du Québec.

La création d'emplois sur le territoire de Laval

La bonne performance économique s'est notamment soldée par la création de près de 10 000 emplois sur le territoire, passant de près de 100 000 emplois en 1992 à un peu plus de 110 000 emplois, ce qui représente une croissance d'environ 10% pour cette période.

Le tableau de répartition des emplois sur le territoire de Laval, présenté ci-après, permet de constater que la distribution de l'emploi par secteur d'activités s'est légèrement modifiée entre 1992 et 1998.

Au cours de cette période, les secteurs primaire et secondaire ont connu de légers reculs de leurs parts relatives de l'emploi total au profit du tertiaire. Avec des parts d'emplois qui sont passées de 71% en 1992 à près de 75% en 1998, le secteur tertiaire a connu, quant à lui, une hausse dans le nombre d'emplois passant de près de 72 000 emplois à plus de 82 000 pour la même période.

Cette augmentation dans le secteur tertiaire est principalement attribuable à une croissance marquée du nombre d'emplois dans les activités suivantes :

- les services médicaux, avec une augmentation de 37,5% (8 218 emplois à 11 296) ;
- les services aux entreprises, augmentation de 32,7% (6 080 à 8 069 emplois);
- le commerce de détail avec une augmentation de 24,9% (14 424 à 18 019 emplois). On retiendra dans ce dernier cas l'influence marquante qu'a eu l'avènement des magasins à grande surface depuis le début des années '90.

Ces trois secteurs ont donc vu l'ajout de près de 9 000 emplois entre 1992 et 1998.

- On constate également à la lecture de ce tableau que les entreprises manufacturières forment la principale catégorie pourvoyeuse d'emplois dans la région, soit 18 125 emplois en 1998 représentant 16,4% des quelque 110 000 emplois totaux sur le territoire de Laval. Les principaux types d'entreprises manufacturières en termes d'emplois sont dans l'ordre : les produits métalliques, les produits chimiques, l'imprimerie et l'édition, les aliments et la machinerie.
- Le commerce de détail vient au second rang des catégories d'entreprises offrant le plus d'emplois avec un peu plus de 16,3% (18 019 emplois en 1998).
- La troisième catégorie est celle des services reliés à la production (aussi connus comme le tertiaire moteur) qui représentent également environ 13% des emplois totaux, comprenant les services aux entreprises, les finances, les assurances, et les communications.
- Le commerce de gros arrive au quatrième rang procurant en 1998, 10 289 emplois (9,7%) suivi de près par la construction (bâtiments) avec 8 777 emplois.

Tableau : Région de Laval, Répartition des employeurs et des employés par activité économique pour 1992 et 1998.

Secteur / Catégorie	Année	Employeurs	%	Employés	%
Agriculture	1992	132	1,81	639	0,63
	1998	238	2,42	1 121	1,02
Mines	1992	17	0,23	919	0,91
	1998	4	0,04	255	0,23
Secteur Primaire	1992	149	2,04	1 558	1,55
	1998	242	2,47	1 376	1,25

Secteur / Catégorie	Année	Employeurs	%	Employés	%
Manufacturier	1992	981	13,42	18 221	18,10
	1998	1 062	10,82	18 125	16,42
Construction	1992	1 091	14,92	9 137	9,07
	1998	1 458	14,85	8 777	7,95
Secteur Secondaire	1992	2 072	28,34	27 358	27,17
	1998	2 520	25,67	26 902	24,36

Source : Gouvernement du Canada, Développement et ressources humaines Canada, Compilation spéciale et Laval Technopole.

Secteur / Catégorie	Année	Employeurs	%	Employés	%
Transport et entreposage	1992	133	1,82	1 857	1,65
	1998	203	2,07	2 890	2,62
Communication et autres services publics	1992	35	0,48	833	0,83
	1998	67	0,68	1 583	1,43
Commerce de gros	1992	506	6,92	10 607	10,53
	1998	685	6,98	10 239	9,27
Commerce de détail	1992	1 731	23,68	14 424	14,32
	1998	1 989	20,26	18 019	16,32
Finance	1992	88	1,20	1 731	1,72
	1998	211	2,15	3 134	2,84
Assurances et immeubles	1992	188	2,54	1 538	1,53
	1998	237	2,41	1 770	1,60
Service aux entreprises	1992	583	7,97	6 080	6,04
	1998	1 003	10,22	8 069	7,31
Gouvernement	1992	98	1,34	5 299	5,26
	1998	68	0,69	6 090	5,52
Enseignement	1992	55	0,75	9 515	9,45
	1998	185	1,88	6 474	5,86
Services médicaux	1992	489	6,69	8 218	8,16
	1998	690	7,03	11 296	10,23
Hébergement et restauration	1992	385	5,27	6 295	6,25
	1998	565	5,76	6 862	6,21
Autres services	1992	777	10,63	4 592	4,56
	1998	1 150	11,72	5 713	5,17
Secteur Tertiaire	1992	5 090	69,62	71 779	71,28
	1998	7 053	71,86	82 139	74,39
Total des Industries	1992	7 311	100,0	100 695	100,0
	1998	9 815	100,0	110 417	100,0

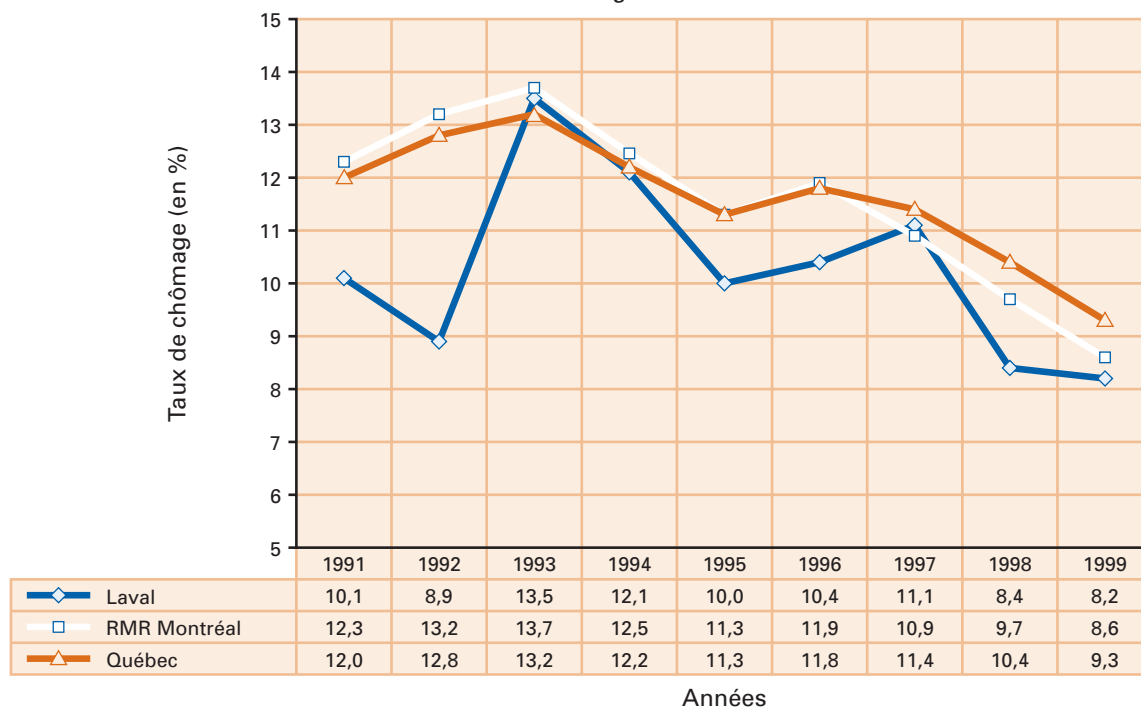
En termes de création d’emplois, Laval se distingue avantageusement comme pôle économique dans la RMR. À cet effet, une étude réalisée par INRS-Urbanisation pour le compte du CLD-Laval dans le cadre du PLACEE, conclut que la création d’emplois a été beaucoup plus rapide à Laval que dans la RMR entre 1981 et 1996 puisque Laval a bénéficié de 18% de la croissance de l’emploi durant cette même période.

La région de Laval enregistre donc une bonne performance au chapitre de la création d’emplois. Celle-ci s’est poursuivie au cours des dernières années. Elle se manifeste principalement dans le secteur des services et du commerce de détails.

La création d’emplois à Laval a contribué à une diminution constante du taux de chômage dans la région métropolitaine depuis les sommets de 1993, passant alors de 13,7% à 8,6% en 1999. Le taux de chômage de la région de Laval est quant à lui passé de 13,5% à 8,2% pour la même période.

En 1999, la région de Laval occupait le troisième rang des régions québécoises en ce qui a trait au taux de chômage le plus bas. Les régions affichant les meilleures performances à cet effet sont Chaudière-Appalaches avec 6,9%, suivi de l’Outaouais avec 8,1%.

Évolution du taux de chômage annuel entre 1991 et 1999



En fait, les indicateurs du marché du travail à Laval se comparent avantageusement à ceux enregistrés pour l'ensemble du Canada, tel qu'en témoigne le tableau suivant :

Tableau : Région de Laval. Indicateurs du marché du travail, Octobre 1999

	Laval	Île de Montréal	Québec	Canada
Population totale*	342 421	1 831 849	7 334 000	29 606 000
Population active	184 500	907 700	3 818 800	16 070 300
Population en emploi	171 100	818 100	3 480 800	14 942 500
Population en chômage	13 400	89 600	338 000	1 127 800
Taux de chômage	7,3%	9,9%	8,9%	7,0%
Taux d'activité	64,9%	61,6%	63,4%	66,0%
Taux d'emploi	60,1%	55,5%	57,8%	61,3%

Source : Statistiques Canada, 1999. * Note : Source : Bureau de la statistique du Québec – Compilation spéciale (MICST – Direction de l'analyse économique – Déc. 1998, bulletin 442).

La région de Laval comme pôle de développement économique dans la métropole

Avec près de 20 000 entreprises et 110 000 emplois sur son territoire, Laval se classe parmi les principaux pôles d'emplois dans la région métropolitaine de Montréal.

Laval abrite plus de 11% des établissements répertoriés sur le territoire de la RMR de Montréal. Le territoire étendu de la Rive-Sud lui procure un avantage avec plus de 14% des établissements, ce qui se compare au 15% une fois combinée les pôles de l'ouest de l'île et de Saint-Laurent. La région de Montréal-Centre, par sa situation et son historique de développement, figure loin devant avec près de 50% des établissements répertoriés.

Ces données démontrent le caractère polynucléaire de la RMR de Montréal. Au cours des deux dernières décennies, on assiste à une diminution graduelle de Montréal et de son centre-ville comme lieu de destination travail pour les résidents de Laval, la proportion étant passée de 57,9% en 1981 à 50,7% en 1996¹. Dans la même veine, ce bassin d'emplois en région permet maintenant à un plus grand nombre de lavallois de travailler sur place, soit plus de 52%, alors que 22% proviennent de la Rive-Nord et 16% résident sur l'île de Montréal.

¹ Données colligées par : LAVAL TECHNOPOLE, IBID. P.5, compilation tirée de : Secrétariat au développement des régions et Développement et ressources humaines Canada.

Tableau : Répartition des établissements selon la taille. Région métropolitaine de recensement de Montréal. 1999

Région	Total	% du total de la RMR	Taille indéterminée	Moins de 50 employés	50 à 199 employés	200 employés et plus
Est de Montréal	10 361	5,9%	4 697	5 309	299	56
			45,3%	51,2%	2,9%	0,5%
Montréal Centre	84 847	48,3%	41 703	40 711	1 945	488
			49,2%	48,0%	2,3%	0,6%
Pôle Saint-Laurent	12 137	6,9%	5 548	6 058	438	93
			45,7%	49,9%	3,6%	0,8%
Ouest de Montréal	14 759	8,4%	7 465	6 816	402	76
			50,6%	46,2%	2,7%	0,5%
Laval	19 831	11,3%	9 771	9 657	343	60
			49,3%	48,7%	1,7%	0,3%
Rive-Nord	8 852	5,0%	4 266	4 436	132	18
			48,2%	50,1%	1,5%	0,2%
Rive-Sud	24 785	14,1%	12 044	12 248	427	66
			48,6%	49,4%	1,7%	0,3%
Total	175 572	100%	79 946	79 177	3 548	764
			45,5%	45,1%	2,0%	0,4%

Source : Statistiques Canada, compilation spéciale, DAA, février 2000

Conclusion sur la performance économique de la région de Laval

L'ensemble des données précédentes confirme que Laval joue un rôle majeur comme pôle de développement économique dans l'ensemble métropolitain. De fait, la nature des investissements majoritairement issus du secteur privé, la forte croissance du nombre d'emplois, la grande diversification des catégories d'emplois, la présence d'un nombre important d'entreprises sur le territoire, laquelle est comparable aux autres pôles de développement économique de la métropole sont autant de facteurs qui témoignent de l'importance de l'économie lavalloise dans le développement de la métropole.

Au plan industriel, cette croissance a engendré un développement rapide des parcs industriels et une baisse du taux d'inoccupation des bâtiments industriels lequel, depuis 1995, a chuté de 12% à 1,6%, créant ainsi une rareté des sites disponibles. Tout récemment Laval inaugurerait un nouveau parc industriel dans l'est de la ville afin de répondre à la demande dans un contexte où le parc de Laval centre affiche quasi-complet.

La nécessité d'assurer l'intégration économique entre les différents pôles de développement dans la région métropolitaine n'est certes plus à démontrer. À ce titre, la région de Laval s'est dotée au cours des dernières décennies de grandes infrastructures autoroutières d'interconnexion avec l'ensemble métropolitain.

C'est sur la base de cet avantage stratégique, combiné à des conditions avantageuses sur le plan des terrains industriels que la région de Laval a suscité le développement économique sur son territoire. Elle a également misé sur une synergie entre tous ses acteurs de développement économique pour accompagner les entreprises dans leur développement.

Dans ce contexte, les partenaires estiment nécessaire de poursuivre le développement des infrastructures d'interconnexions métropolitaines pour assurer le développement économique tout en préservant les outils et les leviers nécessaires à l'accompagnement et au développement de l'entrepreneuriat.

Les grandes infrastructures d'interconnexion requises sont connues et mises de l'avant par les intervenants de la région depuis déjà quelques années, soit : le prolongement du métro de Montréal jusqu'au centre-ville de Laval et le prolongement de l'autoroute 25 dans l'est du territoire.

Par ailleurs, dans une perspective où la région est appelée également à travailler en étroite collaboration avec des structures de développement métropolitaines, il apparaît nécessaire de veiller à ce que la région de Laval soit véritablement appuyée dans ses objectifs de développement en tant que pôle économique d'importance dans le développement de la métropole.

Ainsi, au chapitre de la performance économique de la région dans l'ensemble métropolitain, les enjeux sont les suivants :

1^{ER} ENJEU :

Renforcer la performance économique de la région en accroissant son positionnement comme pôle majeur de développement économique et de création d'emplois dans l'ensemble métropolitain.

Stratégies d'actions proposées :

- doter la région d'infrastructures d'envergure métropolitaine pour supporter le développement des pôles d'excellence de l'économie lavalloise dont :
 - le prolongement de la ligne 2 est du métro de Montréal;
 - le prolongement de l'autoroute 25 et la construction d'un pont sur la rivière des Prairies;
- maintenir à Laval les instances et les mécanismes de développement économique dans un contexte de structuration du territoire métropolitain.

UNE BASE ÉCONOMIQUE RÉGIONALE DIVERSIFIÉE, SÛRE ET STABLE

La région de Laval se caractérise par une grande diversité de son économie. Tous les secteurs d'activités y sont représentés. Elle se démarque des autres pôles de développement de la RMR notamment par sa spécialisation dans le domaine agricole et horticole, par l'importance relative de son industrie de la construction et du commerce de détail et par une forte présence de l'industrie des biotechnologies.

D'un statut de banlieue métropolitaine, Laval a développé progressivement sa propre dynamique industrielle en attirant sur son territoire des PME dans des secteurs d'activités très diversifiés. Le secteur manufacturier régional concentre plus de 80% de sa main-d'œuvre dans les PME alors que la proportion québécoise est d'environ 60%.

En diversifiant son économie, la base manufacturière régionale est par conséquent moins dépendante d'activités industrielles précises et moins vulnérable aux aléas des cycles économiques propres à chacun des secteurs d'activités.

Laval se caractérise par une activité manufacturière de moyenne valeur ajoutée. Bien que des gains importants aient été effectués au cours des dernières années dans les secteurs des biotechnologies et des technologies de l'information, les secteurs de haute technologie sont toutefois moins

présents sur le territoire de Laval que dans d'autres pôles de la RMR, comme l'ouest de l'île de Montréal. Cependant, les dernières années laissent entrevoir de bonnes possibilités de croissance dans le domaine de la haute technologie.

Dans une perspective de développement durable, la région doit voir à poursuivre la diversification de son économie notamment dans les secteurs de la nouvelle économie. L'introduction de l'économie du savoir dans l'ensemble des secteurs d'activités apparaît comme un élément important pour assurer le développement de l'économie lavalloise.

Dans ce contexte, les cinq pôles de développement, tels que définis dans le premier plan stratégique, apparaissent toujours d'actualité. On retrouvera dans les pages suivantes les enjeux spécifiques ainsi que les stratégies de développement pour chacun des grands secteurs d'activités :

- le secteur primaire : l'agriculture et l'horticulture;
- le secteur secondaire : l'industrie manufacturière (incluant la haute technologie), l'industrie de la construction;
- le secteur tertiaire : le commerce et les services, l'industrie touristique.

LE SECTEUR PRIMAIRE : L'AGRICULTURE ET L'HORTICULTURE

L'AGROPARC : le territoire agricole

La zone agricole permanente de Laval, l'AGROPARC, couvre une superficie d'environ 7 000 hectares représentant un peu moins de 30% du territoire de la région.

Environ 70% de la zone agricole permanente est occupée par des entreprises agricoles et près de 55% de la zone agricole permanente est effectivement en culture. Au cours des dernières années, les superficies totales des entreprises agricoles et les superficies cultivées sont demeurées stables.

Le reste du territoire agricole est soit occupé par des usages non agricoles (ex : golf), des infrastructures d'utilités publiques (routes, lignes hydroélectriques) ou des grands boisés.

Tableau : Région de Laval. Évolution des superficies totales et cultivées, 1991 et 1997.

	1991	1997	Variation
Superficie totale	24 540	24 540	
Superficie de la zone agricole décrétée	6 807	6 967	2,4%
% du territoire en zone agricole décrétée	27,7%	28,4%	0,7%
Superficie totale des entreprises agricoles	4 780	4 764	-0,3%
% de la superficie des entreprises agricoles par rapport à la zone agricole décrétée	70,2%	68,4%	-1,8%
Superficie cultivée des entreprises agricoles	3 988	3 948	-1,0%
% de la superficie cultivée par rapport à la zone agricole	58,6%	56,7%	-1,92%

Source : MAPAQ. Profil agroalimentaire et de l'horticulture ornementale de Laval. Version préliminaire. 2000.

Les développements résidentiels, commerciaux et industriels, ainsi que leurs effets spéculatifs, exercent cependant des pressions sur la zone agricole permanente, notamment dans les secteurs limitrophes entre les usages urbains et agricoles.

Toutefois, de façon globale, cette situation est atténuée compte tenu qu'il existe toujours un grand potentiel de développement urbain en zone non agricole (zone blanche), en fait environ 20% du territoire non agricole de Laval demeure encore non construit offrant un potentiel de développement pour plusieurs décennies.

La permanence de l'activité agricole à Laval, dans un territoire où prédominent les fonctions urbaines, doit donc s'inscrire dans une dynamique économique planifiée et soutenue par une série d'actions.

La planification stratégique régionale de 1995 avait établi que la préservation de l'activité agricole régionale et la consolidation agricole dans un domaine spécialisé comme l'horticulture figuraient au rang des priorités régionales. Ainsi, en assurant la permanence à long terme de la zone agricole lavalloise et son utilisation maximale, de même qu'en évitant de poser des actions déstructurantes, les intervenants de la région s'assuraient de créer un climat favorable à la préservation de la fonction agricole lavalloise.

Dans cette perspective, la réglementation d'urbanisme de Ville de Laval a été revue en 1997 afin d'interdire tout autre usage qu'agricole en zone agricole permanente et en introduisant des zones tampons pour les nouveaux secteurs résidentiels contigus à la zone agricole.

L'AGROPARC de Laval présente toutefois une problématique de morcellement foncier sur près de 12% de son territoire (800 hectares) lorsque possible une réelle exploitation agricole des terres. C'est dans cette perspective que la Corporation AGRIL (Agriculture Laval) a mis de l'avant un plan d'action pour le remembrement des terres et la remise en exploitation de la zone agricole permanente de Laval.

Amorcée en 1997 par l'adoption d'une loi privée autorisant Ville de Laval à imposer une surtaxe sur une catégorie de petites terres agricoles inexploitées, la politique de remembrement d'AGRIL commence à porter fruits, contribuant du même coup à contrecarrer la dynamique de spéculation affectant la permanence de l'activité agricole à Laval.

Dans une seconde phase cette politique de remembrement devrait aussi s'attaquer au remembrement des terres de plus grandes dimensions.

L'AGROPÔLE : L'économie agricole et horticole de Laval

L'AGROPÔLE regroupe près de 600 entreprises de production et de services agricoles et horticoles établies à Laval :

- environ 200 entreprises en production agricole, dont un peu plus de 160 (83%) sont concentrées dans l'horticulture ornementale et maraîchère ;
- environ 400 entreprises de produits et services reliés à l'agriculture et l'horticulture, dont un tiers sont des entrepreneurs paysagistes (137) ;

Depuis 1995, le nombre d'exploitations agricoles a baissé d'environ 10% passant de 217 à 197 exploitations, diminution comparable à celle enregistrée pour l'ensemble du Québec.

Le nombre de producteurs en serre a également diminué passant de 138 en 1994 à 123 en 1997, mais les superficies en production ornementale sous serre ont augmenté de plus de 20% durant la même période.

Les revenus agricoles bruts déclarés en 1997 étaient de 34,5 M \$. La principale source de revenus est l'horticulture (94%). Les revenus moyens par ferme sont de l'ordre de 175 000 \$, mais pour plus de 70% des producteurs agricoles, leur chiffre d'affaires est inférieur à 100 000 \$.

Les éléments de stratégies formulées en 1995 portaient notamment sur l'appui au développement de l'horticulture par une meilleure commercialisation de la production, une meilleure formation de la main-d'œuvre, et par l'introduction de l'innovation dans le développement des produits.

Laval est la capitale de l'horticulture au Québec. Unique au Québec, la concentration des serristes ornementaux (près de 120), notamment dans le secteur de Ste-Dorothée, est à la base d'initiatives qui ont été soutenues par les partenaires régionaux en lien avec le CRD-Laval, comme la création de la Corporation Hortiparc vouée à la promotion et à la commercialisation des produits et services horticoles, de même que le Complexe de serres au Centre de la Nature (Centre de formation horticole de Laval).

Plusieurs activités et événements ont également été mis en place pour développer l'industrie agricole et horticole à Laval: l'exposition horticole L'Effleure-printemps, le Bal des fleurs, le salon de l'agrotourisme et du terroir, autres. Dans la même veine, un nouveau programme de formation collégiale a été mis en place en paysage et commercialisation au Cégep Montmorency.

D'autres projets de développements agrotouristiques apporteront indéniablement un niveau supérieur de valeur ajoutée. Parmi les projets en cours qui viendront consolider le domaine horticole, on note la Route des Fleurs et le Carnaval des Fleurs de Laval.

Le support financier du MAPAQ aura également permis la mise en place en 1998 de la table de concertation agroalimentaire de Laval qui regroupe l'ensemble de l'industrie agricole, agro-alimentaire et horticole de la région.

Hortiparc ainsi que d'autres intervenants de la filière horticole du Québec ont réalisé au cours de l'année 1999 des études permettant d'actualiser le portrait économique du secteur et de faire ressortir les grands enjeux auxquels sont confrontées les entreprises de l'industrie de l'horticulture ornementale au Québec.

Ainsi, au niveau de la commercialisation, on assiste depuis les dernières années à un transfert des parts de marché vers le secteur des commerces dits non spécialisés tels que les quincailleries grande surface (Réno-Dépôt, Rona L'entrepôt et autres), les magasins à rayons (Canadian Tire et autres) et même les supermarchés (Loblaws, Provigo, Sobeys et autres). Ces commerces non spécialisés représentent maintenant près de 27% (276 M\$) du chiffre d'affaires global de la commercialisation des produits et services en horticulture ornemental au Québec, soit un peu plus de 1 milliard \$. Le secteur spécialisé, représenté notamment par les serristes, les fleuristes, les paysagistes, accapare maintenant 73% des ventes totales au Québec.

Dans ce nouvel environnement très concurrentiel de commercialisation où l'offre québécoise et régionale de produits horticoles

n'est pas organisée pour répondre aux volumes et à la régularité des approvisionnements exigés par ces établissements non spécialisés, cette situation impliquera un transfert d'une grande proportion des achats de produits horticoles vers des fournisseurs de l'extérieur du Québec, de très grandes entreprises de production serres.

Dans ce contexte, le milieu agricole et horticole de la région est toujours en attente du principal projet convoité pour soutenir son développement, projet supporté par le CRDL, soit le Centre d'expositions commerciales et horticoles de Laval.

Cet équipement stratégique pour le développement de l'horticulture servirait de vitrine promotionnelle de l'industrie horticole au Québec et permettrait d'y effectuer des tests de marché des innovations horticoles auprès du grand public. Il permettrait également d'y tenir des événements spécialisés pour la formation des producteurs horticoles (ex : innovations horticoles, spécialisation, commercialisation, etc) ainsi que la commercialisation des produits et services horticoles, tels que l'exposition annuelle L'Effleure-Printemps, le Bal des Fleurs et d'autres événements agrotouristiques en devenir comme le Carnaval des Fleurs.

En conclusion, les enjeux et stratégies d'action du secteur agricole et horticole sont les suivants :

2^{ÈME} ENJEU :

Renforcer le positionnement de Laval comme capitale de l'horticulture ornementale du Québec et soutenir, par des actions structurantes, l'innovation et la commercialisation des produits de l'industrie horticole, agricole et agroalimentaire.

Stratégies d'actions proposées :

- Assurer la permanence de la zone agricole par l'exploitation optimale de l'AGROPARC;
- Poursuivre le remembrement des terres pour constituer des terrains agricoles de plus grande dimension;
- Introduire l'innovation dans la production agricole, horticole et agroalimentaire et soutenir par des actions structurantes leur commercialisation :
 - la réalisation du projet de centre d'expositions commerciale et horticole au centre-ville de Laval;
 - poursuivre le réseautage régional et métropolitain entre producteurs, transformateurs, distributeurs et restaurateurs;
 - favoriser la transformation industrielle des productions maraîchères et l'utilisation des biotechnologies avec l'implication d'INRS-IAF;

- Soutenir les initiatives agrotouristiques structurantes pour le milieu et n'entraînant pas de problèmes de cohabitation d'usages : (ex : Route des fleurs, tables champêtres, autocueillette, kiosques de ventes au bord du chemin, fromageries);
- Assurer la formation de la main d'œuvre agricole pour permettre d'assurer une relève apte à assumer les nouveaux défis de la globalisation des marchés (diversification, spécialisation, etc.).

SECTEUR SECONDAIRE : L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

L'évolution du secteur manufacturier

Le plan de 1995 mettait en lumière que Laval disposait d'excellentes infrastructures d'accueil formées de quatre parcs industriels occupant une superficie totale de plus de 1000 hectares, soit environ 4% de la superficie totale de l'île. Près de 40% de la superficie vouée à des fins industrielles était encore disponible.

Au cours des dernières années, la région a enregistré une croissance importante de l'investissement et de l'occupation de l'espace industriel dans les zones et parcs réservés à cette fin. L'année 1998 a été particulièrement prolifique enregistrant une des meilleures performances réalisées depuis 1971 en termes de superficies développées à des fins industrielles. Les parcs industriels existants affichent, au terme de l'année 1998, un taux d'occupation de près de 80%; cette réalité a amené Ville de Laval à se doter d'un nouveau

parc industriel dans l'est du territoire lequel fait déjà l'objet d'implantations industrielles d'importance.

Tableau : Région de Laval. Superficie de terrains développés. Projets industriels, 1994 à 1998

Année	Superficie (pi²)
1994	150 523
1995	650 716
1996	252 752
1997	679 873
1998	4 281 738
Total	6 015 602

Source : LAVAL TECHNOPOLE, novembre 1999

En fait, la région mise depuis bon nombre d'années sur une série d'avantages concurrentiels : accessibilité autoroutière, disponibilité de terrains à prix abordable, bassin de main-d'œuvre qualifiée, guichet intégré de services de soutien technique et financier pour appuyer les entreprises, qualité du milieu de vie. Il semble que ces stratégies ont porté fruit, si on en juge par la performance réalisée au chapitre des projets d'investissements.

Plus de 1 600 projets d'investissements industriels ont été réalisés dans la région au cours de la période 1994-1998. La très grande majorité, près de 1 400, ont été des projets d'expansion d'industries existantes représentant environ 84% de la valeur des investissements totaux qui ont dépassé le milliard de dollars.

Fait important, les investissements industriels pour les projets d'implantation et d'expansion affichent des proportions semblables avec respectivement une valeur moyenne de 794 000 \$ pour les implantations et une valeur moyenne de 697 000 \$ pour les expansions (hormis l'année 1998 qui fut particulière au niveau des implantations industrielles avec une valeur moyenne de plus de 3 millions \$).

L'évolution des pôles industriels de la région

Les éléments de diagnostic du plan stratégique de 1995 faisaient état d'une structure industrielle manufacturière caractérisée par la petite entreprise (90% des 750 établissements avaient moins de 50 employés), de technicité moyenne. L'orientation découlant de ce diagnostic invitait à la consolidation et à l'expansion de la base industrielle en portant notamment une attention à l'accompagnement des entreprises dans leur développement.

Tableau : Région de Laval. Projets d'implantations et d'expansions industrielles, 1994-1998

Année	Implantation (nombre)	Implantation (montant \$)	% de l'investissement total	Expansion (nombre)	Expansion (montant \$)	% de l'investissement total	Total	%
1994	37	5,5 M \$	3,9 %	269	133,5 M \$	96,1 %	139,0 M \$	100 %
1995	52	33,8 M \$	19,4 %	236	140,6 M \$	80,6 %	174,5 M \$	100 %
1996	52	23,8 M \$	12,2 %	243	171,2 M \$	87,8 %	195,0 M \$	100 %
1997	57	21,6 M \$	8,5 %	315	233,5 M \$	91,5 %	255,1 M \$	100 %
1998	33	98,6 M \$	26,8 %	298	269,6 M \$	73,2 %	368,2 M \$	100 %
Total	231	183,3 M \$	16,2 %	1 361	948,4 M \$	83,8 %	1131,7 M \$	100 %

Source : LAVAL TECHNOPOLE, novembre 1999

Par ailleurs, le plan identifiait également une stratégie de diversification dans des secteurs de pointe afin d'amener à Laval des entreprises industrielles ayant des activités à valeur ajoutée élevée ainsi que des entreprises complémentaires pouvant former des masses critiques (des réseaux) dans les principaux secteurs technologiques tels : la santé et les biotechnologies, les technologies de l'information, l'aéronautique et l'aérospatial.

De fait, le nombre d'entreprises industrielles à Laval est passé de 740 en 1995 à près de 940 en 1999, entraînant du même coup la création de plus de 7 500 nouveaux emplois sur le territoire.

L'évolution de la base manufacturière de la région montre des caractéristiques fort distinctives lorsque considérée par pôles industriels.

Le secteur de l'aéropôle indique une forte consolidation de son activité manufacturière avec un taux d'employés par entreprise largement supérieur à celui enregistré en 1995. D'ailleurs, avec seulement cinq nouvelles entreprises dans ce secteur, le nombre total d'employés est passé de 523 en 1995 à 1 319 en 1999.

Tout aussi remarquable est l'évolution du pôle industriel de Laval. Ce pôle est celui ayant créé le plus d'emplois manufacturiers, soit 6 764 emplois représentant 88% des emplois totaux créés entre 1995 et 1998 dans tous ces pôles. Majoritairement implanté dans les parcs industriels, le développement de facilité de transport en commun apparaît comme un besoin important pour soutenir le recrutement de personnel des nombreuses entreprises qui s'y trouvent. Par ailleurs, il semble tout aussi nécessaire de mettre en place des stratégies afin de soutenir le

développement de l'entrepreneuriat et permettre l'expansion des entreprises nécessaire à la croissance de l'emploi sur le territoire.

Le Biopôle et l'Infopôle témoignent toutefois d'une dynamique fort différente ayant vu leur nombre d'entreprises augmenter substantiellement alors que leur ratio respectif d'employés par entreprise a diminué de plus de 50%. Ces données laissent apparaître l'émergence de plusieurs petites entreprises qui pourraient connaître un développement important au cours des prochaines années. Cette réalité est particulièrement vraie dans le secteur du biopôle si on prend en considération le développement des infrastructures dont s'est dotée la région pour en permettre le développement, tel que décrit plus loin.

L'évolution du parc scientifique et de haute technologie de Laval

Développé en partenariat avec Ville de Laval, Laval Technopole et l'Institut Armand Frappier ce parc s'est donné pour mission d'accueillir des entreprises et organismes associés aux sciences du vivant et aux technologies de l'information.

Le plan stratégique de 1995 identifiait comme avantages, la qualité de l'aménagement et de l'architecture du Parc scientifique et de haute technologie, la présence d'entreprises du secteur pharmaceutique et d'institutions de recherche en biotechnologie ainsi que le potentiel de mise en valeur de l'environnement naturel comme attrait

Tableau : Région de Laval. Profil des entreprises par pôle, comparaison 1995-1999

Pôle industriel	Entreprises (nb)		Emplois (nb)		Moyenne (Employés / Entreprise)	
	1995	1999	1995	1999	1995	1999
Aéropôle	15	20	523	1 319	34,9	66,0
Biopôle	27	68	2 100	2 552	77,8	37,5
Infopôle	60	105	2 600	2 256	43,3	21,5
Pôle industriel	636	743	11 002	17 766	17,3	23,9
Total	738	936	16 225	23 893	22,0	25,5

Source : LAVAL TECHNOPOLE, novembre 1999

résidentiel. Il identifiait, de plus, la nécessité de créer à Laval un pôle d'excellence dans le développement de l'industrie de la santé et des biotechnologies au Québec, notamment en procédant à l'implantation du Centre québécois d'innovations en biotechnologies et en dotant le parc de structures d'accueil pour en faciliter le développement.

Depuis lors, grâce aux efforts consentis par les partenaires régionaux, le Centre québécois d'innovation en biotechnologie (CQIB) a vu le jour et a déjà procédé à la réalisation d'un agrandissement. Malgré cette expansion, le Centre œuvre toujours à pleine capacité. Cependant, les partenaires estiment nécessaire de rapidement doter le parc d'une infrastructure pour conserver sur son territoire les jeunes entreprises qui ont été incubées et qui doivent se procurer des locaux adaptés à leur technologie. La réalisation de la phase 2 du complexe Technoval devrait répondre à ce besoin.

Depuis 1995, plus de 20 nouvelles entreprises technologiques sont venues s'établir dans le Parc scientifique et de haute technologie de Laval, dont 13 nouvelles entreprises dans le secteur des biotechnologies. Le parc accueille actuellement 34 entreprises et institutions de recherche lesquelles génèrent plus de 1 100 emplois.

Par ailleurs, le parc s'est également enrichi par la réalisation de la phase 1 du complexe Technoval. Ce dernier accueille actuellement le Centre de développement des

technologies de l'information (CDTI) et agit à titre de Carrefour de la nouvelle économie (CNE). Véritable campus scientifique et technologique, Technoval, devrait, à terme, comprendre quatre édifices à vocation haute technologie (TI et Santé). Avec la présence du Centre de biologie expérimentale et la fusion de l'INRS avec l'Institut Armand Frappier, les conditions semblent maintenant réunies pour développer un véritable pôle de savoir dans la région de Laval, en synergie avec le grand Montréal, et favoriser le développement de nouvelles entreprises à partir de la recherche universitaire.

Laval devra cependant se doter d'outils pour assurer l'émergence d'entreprises issues de la recherche universitaire et maintenir ses avantages compétitifs, sur le plan du régime foncier, afin d'assurer le développement du Parc scientifique. Son occupation atteignant près de 70%, il faudra prévoir des mesures pour en assurer l'expansion. De plus, compte tenu de la nature scientifique des entreprises qui y sont localisées, il apparaît primordial de bien veiller à la sécurité du site.

En ce qui a trait au capital de risque, il semble que la grande région de Montréal dispose de suffisamment d'outils pour appuyer l'émergence d'entreprises scientifiques. Cependant, la région de Laval doit être vue comme un pôle contributeur et non une menace au développement de la région de Montréal. À cet effet, le CRD-Laval, Ville de Laval et Laval Technopole ont appuyé financièrement et collaborent activement aux

travaux des organismes Montréal-Technovision et Montréal International, reconnaissant, de ce fait, leur volonté de contribuer au positionnement du grand Montréal à l'échelle internationale. Les prochaines années devront démontrer que ces alliances peuvent avoir des retombées positives pour le développement de la région de Laval.

L'évolution des entreprises dans un contexte de globalisation des marchés

Le plan stratégique de 1995 posait comme diagnostic que la majorité des établissements manufacturiers de Laval répondaient et dépendaient essentiellement du marché local de la grande région métropolitaine de Montréal et stipulait que dans bien des cas, il s'agissait d'activités industrielles de sous-traitance donc, dans une certaine mesure, vulnérable face aux donneurs d'ordre de la grande région. Le contexte de la globalisation des marchés et le traité de libre-échange étaient identifiés comme des enjeux qui allaient obliger les entreprises à élever leur niveau de compétitivité sur les marchés mondiaux.

L'orientation de développement retenue visait l'amélioration des procédés technologiques et de la gestion d'entreprise, la formation de la main-d'œuvre, le support dans le développement de nouveaux marchés et l'appui à l'exportation.

De fait, un des facteurs déterminants de la bonne performance économique régionale au

cours des dernières années a été, sans contredit, l'augmentation et la diversification des marchés d'exportation des entreprises manufacturières. Les entreprises faisant de l'exportation ont constaté une croissance de la demande de leurs biens et services sur les marchés étrangers.

Selon les données du MIC recueillies en 1998 auprès d'un échantillon de plus de 300 entreprises industrielles en région, près de 40% des entreprises exportent sur une base régulière (25% en 1995) et 20% sur une base occasionnelle. Quelque 100 nouvelles entreprises ont entrepris des activités d'exportation depuis 1998.

Près de 75% des entreprises qui exportent sur une base régulière ont un chiffre d'affaires de plus de 10 millions de \$. Les quatre (4) secteurs industriels qui se démarquent par leur nombre d'entreprises exportatrices sont : les produits électriques et électroniques, la machinerie, les matières plastiques, l'imprimerie et l'édition (logiciel), les produits métalliques.

Depuis l'entrée en vigueur de l'ALENA, le marché naturel d'exportation des entreprises s'est grandement modifié. Les marchés d'exportation pour les entreprises d'exportation régulière sont maintenant dans l'ordre : les É.-U. (50%), l'Europe (20%), l'Asie (11%), l'Afrique (10%), l'Amérique Latine (8%), alors qu'ils étaient auparavant dirigés vers l'Ontario et le reste du Canada.

Enfin, beaucoup d'entreprises de la région ont travaillé à leur accréditation ISO afin de répondre aux exigences des grands donneurs d'ordres.

Conclusion sur l'évolution de l'industrie manufacturière

Les stratégies mises de l'avant en termes de diversification de l'industrie manufacturière, de l'adaptation et de l'accompagnement des entreprises dans un contexte de globalisation des marchés, de maintien et du développement des avantages concurrentiels de la région, de la poursuite de l'intégration des services aux entreprises à l'intérieur d'un guichet unique ont porté fruit. Les partenaires ont identifié la nécessité de poursuivre le renforcement et le développement des pôles industriels de la région.

3^{ÈME} ENJEU :

Renforcer le développement économique dans les pôles d'excellence manufacturière de la région que sont l'aéropôle, le biopôle, l'infopôle, le pôle industriel.

Stratégies d'actions proposées :

- le développement de l'économie du savoir, les secteurs visés sont : les nouvelles technologies de l'information, l'aérospatiale et les biotechnologies;
- le développement de la capacité exportatrice de la région, notamment par la diversification des marchés et en augmentant

le nombre d'entreprises exportatrices;

- le soutien au développement technopolitain notamment par la dotation d'outils assurant l'émergence d'entreprises issues de la recherche universitaire;
- le développement de l'entrepreneuriat afin de créer des emplois dans des nouvelles entreprises;
- le développement de la capacité d'accueil de nouvelles entreprises étrangères;
- le maintien de la compétitivité du régime foncier lavallois (acquisition municipale de terrains);
- le développement des infrastructures de transport et des services municipaux afin de soutenir le développement et l'expansion des entreprises tout en facilitant le recrutement de personnel dans les parcs industriels;

SECTEUR SECONDAIRE : L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Selon le plan stratégique de 1995, la présence à Laval d'une base industrielle forte en construction (plus de 1 000 entreprises et 9 000 emplois) était imputable à la forte croissance démographique des années '70 et '80. Bien que la région présentait une vaste disponibilité d'espaces résidentiels, le plan de 1995 anticipait une faible activité de construction, principalement concentrée dans les secteurs commercial et institutionnel.

La possibilité pour Laval de devenir à terme un «interland» entre Montréal et les municipalités de la couronne nord était également appréhendée dans le plan de 1995. Pour contrer cette possibilité, la région était conviée à développer des projets résidentiels de qualité et innovateurs au plan technologique (domotique et immotique).

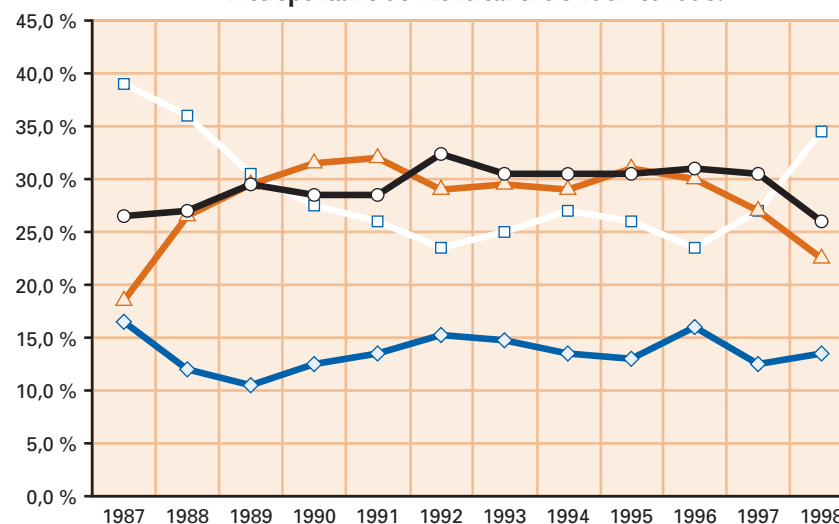
De fait, les investissements résidentiels au cours des dernières années ont été à la baisse, représentant moins de 1 500 mises en chantier par année depuis 1995.

L'étalement urbain vers la Rive-Nord est, sans nul doute, en bonne partie responsable de ce ralentissement du développement résidentiel sur le territoire de Laval. En fait, entre 1981 et 1986, la croissance démographique de la Rive-Nord a été de 107% (comprenant 5 MRC pour une population totale en 1996 de 480 037) alors que Laval affichait une croissance de 23%, soit légèrement inférieure à celle de la Rive-Sud avec 27% (comprenant 7 MRC pour une population totale en 1996 de 726 627), mais une croissance nettement supérieure à celle de l'île de Montréal avec à peine 1% (population totale en 1996 de 1 775 846).

Tel que montré au graphique suivant, depuis 1987, la région de Laval a toutefois su maintenir sa part de marché à environ 15% du nombre des mises en chantier total dans la RMR de Montréal, contrairement aux autres sous-régions comme l'île de Montréal et la Rive-Nord qui ont enregistré d'importantes fluctuations de leur part de marché respective.



Graphique : Évolution des parts des mises en chantier dans la région métropolitaine de Montréal entre 1987 et 1998.



Source : SCHL, compilation Municonsult, 1999.

Plusieurs projets récents et en cours de planification témoignent de cette recherche de créer à Laval un environnement urbain d'une grande Ville-Région. Des investissements majeurs, notamment dans le centre-ville et dans le secteur ouest du territoire et la réalisation de projets intégrés visent à créer des milieux de vie de qualité et à différencier Laval des villes de la couronne nord.

Toutefois peu de progrès ont été effectués pour introduire les nouvelles technologies dans le domaine résidentiel ou pour développer des projets novateurs répondant aux nouveaux besoins en lien avec l'évolution sociodémographique de la région tels : le

vieillessement de la population et l'appauvrissement d'une partie des familles, etc.

Des nouvelles formes d'habitation devraient être développées : maisons intergénérationnelles, maisons écologiques, formules novatrices de logements sociaux et coopératifs, telles que mentionnées par les comités internes du CRD-Laval.

4^{ÈME} ENJEU :

Maintenir la compétitivité résidentielle de la région en développant des formules et des produits novateurs susceptibles d'attirer les différentes clientèles.

Stratégies d'actions proposées :

- Développer des projets intégrés permettant de créer des milieux de vie agréables répondant aux besoins des différentes clientèles;
- Développer de nouvelles formes d'habitation répondant aux besoins des personnes âgées dans un contexte de vieillissement de la population;
- Développer des formules novatrices de logements sociaux et coopératifs répondant aux besoins des clientèles défavorisées.

SECTEUR TERTIAIRE : LES COMMERCE ET SERVICES

Le secteur commercial lavallois procure une source de rayonnement qui dépasse largement les limites territoriales de la région. L'avantage comparatif dont jouit la région est dû essentiellement à son positionnement et sa grande accessibilité pour toute la clientèle de la couronne nord de Montréal comme en témoignent les investissements importants qui se sont concrétisés au fil des ans.

Or, après une brève accalmie, les investissements commerciaux ont repris intensément en 1998, représentant près de 15% des investissements totaux en région comparativement à environ 5% pour les années antérieures.

Tableau : Région de Laval. Évolution et importance des investissements réalisés dans le secteur commercial, 1995-1998

Année	Investissement (\$) commercial	% des investissements totaux en région
1995	11 000 000	3,5
1996	29 000 000	5,8
1997	26 000 000	5,6
1998	103 000 000	14,8

Source : Laval Technopole, novembre 1999

De fait, Laval a su s'accaparer plusieurs investissements importants dans les formules commerciales des grandes surfaces (centres de rénovation, grands magasins à rayons, supermarchés grande surface, autres).

La région compte maintenant près de 2 000 entreprises dans le seul secteur du commerce de détail, représentant plus de 18 000 emplois.

La structure commerciale de Laval doit maintenant s'ajuster à de nouvelles tendances de consommation d'avenir qu'offre l'autoroute de l'information, désignée comme

le commerce électronique et qui permet de rejoindre des clientèles situées au quatre coins du monde. Dans cette nouvelle économie numérique, le Canada, et plus particulièrement le Québec, affiche un retard considérable sur les États-Unis, berceau de cette nouvelle économie.

Au Canada, les achats en ligne ont montré une progression fulgurante au cours des dernières années. 63% de ces achats se font toutefois sur des sites américains. Cependant, une étude récente commanditée

par le Conseil canadien de l'industrie du détail révèle qu'au choix égal, les consommateurs opteraient pour un site d'une entreprise locale.

Compte tenu de l'importance du secteur commercial dans la région, il est donc de première importance de soutenir les initiatives des entreprises vers la nouvelle économie numérique.

La croissance des dernières années a également permis à la région d'accroître son parc locatif d'espaces à bureaux, notamment par la consolidation du secteur du boulevard Daniel-Johnson.

Tableau : Région de Laval. Répartition des espaces à bureaux, janvier 1999

Secteur	Superficie (pi ²)	Part relative %
Carrefour Laval / Hôtel de ville	1 395 707	47,7
Saint-Martin centre	1 053 749	36,0
Saint-Martin est	239 075	8,2
Périphérie sud	233 819	8,1
Total	2 922 350	100,0

Source : Desjarlais Prévost. Analyse et prévision du marché des bureaux de Montréal 1999-2003

Ces espaces à bureaux sont occupés en grande partie par des entreprises de services dont le rayonnement dépasse largement les limites territoriales de Laval (Michelin, institutions financières, autres).

Au cours des prochaines années, on cherchera à attirer des entreprises de services supérieurs bénéficiant généralement d'une main-d'œuvre de qualité, tels les services professionnels, d'affaires et gouvernementaux pour les entreprises (tertiaire moteur).

Un tel effort sera également recherché dans le domaine de l'enseignement supérieur dans le secteur central à proximité du CÉGEP Montmorency qui accueille déjà des composantes de l'UQAM et de l'Université de Montréal.

5^{ÈME} ENJEU

Consolider et accroître les pôles contributeurs que sont les services et le commerce.

Stratégies d'actions proposées :

- Le soutien à l'intégration du commerce électronique aux activités des entreprises commerciales et de services lavalloises;
- le développement d'une main-d'œuvre qualifiée par des programmes de formation et l'utilisation de la technologie.

SECTEUR TERTIAIRE : L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

La performance économique de la région s'est également reflétée au niveau de l'industrie touristique. Le nombre de touristes va en s'accroissant. Ayant presque doublé en huit ans, il a passé d'un peu plus de 200 000 visiteurs en 1990 à un peu moins de 400 000 visiteurs en 1998.

C'est la fougue du tourisme d'affaires qu'il importe de retenir puisque, pour la même période, son volume net est passé de 133 000 visiteurs (66% du nombre total de touristes en 1990) à plus de 293 000 visiteurs (76% du total en 1998).

Le réseau lavallois est maintenant constitué de six hôtels, neuf motels et quatre gîtes touristiques, totalisant 1 359 chambres, soit sensiblement le même nombre qu'en 1992, aucune nouvelle construction hôtelière n'ayant eu lieu au cours des dernières années.

Cette progression du tourisme d'affaires ne s'est toutefois pas effectuée au dépens du tourisme d'agrément qui affiche également une augmentation de sa clientèle passant de 68 000 en 1990 à un peu plus de 94 000 en 1998.

Tableau : Région de Laval. Évolution des principaux indicateurs touristiques, 1990-1998

Année	Touristes (nombre en milliers)	Recettes (en millions de \$)	Tourisme d'affaires (%)	Tourisme d'agrément (%)
1990	201,6	43,6	66,30	33,70
1992	238,7	47,7	56,84	43,16
1994	269,1	52,1	72,90	27,10
1996	310,9	50,8	74,80	25,20
1998	387,9	84,9	75,70	24,30

Source : Office du Tourisme de Laval.

Tableau : Région de Laval. Lieu d'origine de la clientèle touristique, évolution de 1990- à 1998, en pourcentage.

Année	Québec	Reste du Canada	États-Unis	Outre-mer
1990	60,4	24,8	9,2	5,5
1992	54,9	23,8	14,2	7,1
1994	50,7	26,3	16,9	6,1
1996	49,0	29,0	15,0	7,0
1998	64,0	19,0	13,0	4,0
% var. 90-98	3,6	(5,8)	3,8	(1,5)

Source : Office du tourisme de Laval

Cet accroissement s'est également accompagné d'une modification quant à la provenance de ces touristes. La région de Laval est de plus en plus un lieu de destination touristique pour la clientèle québécoise et des États-Unis, alors que les régions d'outre-mer et le reste du Canada voient leurs importances relatives décliner.

La vigueur du dollar américain et les effets dissuasifs qu'engendre cette situation à l'égard de la balance touristique commerciale Québec/États-Unis expliquent également cette situation.

La performance de la région de Laval

La performance de la région de Laval est très satisfaisante lorsque comparée aux principales régions métropolitaines au Québec. Au cours des deux dernières années, la région de Laval est celle qui a affiché la plus forte augmentation de son taux d'occupation des chambres disponibles et ce, dans une proportion comparable à la région de Québec qui est reconnue comme étant une destination touristique majeure du Québec.

La contribution de la région lavalloise conjuguée à celle de la Montérégie compensent pour les performances déficitaires des autres régions du Grand Montréal et permettent à la RMR d'enregistrer un bilan positif de l'évolution de son taux d'occupation.

Tableau : Fréquentation quotidienne des établissements hôteliers au Québec et dans certaines régions. Évolution du taux d'occupation des chambres disponibles, 1998 à 1999

Région	1998 (%)	1999 (%)	Variation (%)
Montréal (CUM)	85,1	84,3	(0,8)
Montréal (RMR)	80,3	80,8	0,5
Laval	73,9	78,7	4,8
Laurentides	50,7	45,5	(5,2)
Lanaudière	42,7	35,6	(7,1)
Montérégie	50,1	52,3	2,2
Québec	74,4	79,1	4,7
Ensemble du Québec	61,7	61,9	0,2

Source : Tourisme Québec, Le bulletin touristique, Volume 7, numéro 9, septembre 1999, p.2

Ces données confirment que la région de Laval est un lieu de destination d'affaires de plus en plus important et que les entreprises qui œuvrent sur son territoire pratiquent des activités qui font rayonner la région en tant que pôle industriel et économique d'une grande importance dans l'économie québécoise.

Toutefois, la région doit maintenant se tourner vers le tourisme d'agrément dans les créneaux d'avenir comme l'écotourisme en tirant profit des nombreux sites potentiels de la région. À cet effet, il faudrait également mieux faire connaître aux lavallois les

produits touristiques offerts sur leur territoire, pour en faire de véritables ambassadeurs susceptibles d'attirer une clientèle extérieure.

Actuellement, selon l'Office du Tourisme de Laval, les plus importants attraits, en terme d'achalandage, sur le territoire de Laval sont dans l'ordre :

- le Centre de la nature (724 152)
- la Récréathèque (453 438)
- la salle André Mathieu (129 494)

- le Parc de la rivière des Mille-Îles (122 022)
- le Cosmodôme (Centre des sciences de l'espace) (95 084)
- la Maison des Arts de Laval (50 000)
- le Musée des Enfants (expositions) (28 000)
- l'Économusée de la Fleur (5 000)

Identité au plan touristique

La région lavalloise souffre d'un manque d'identité au plan touristique. Sa situation géographique, entre Montréal et les Laurentides, fait en sorte que la région est perçue essentiellement comme un vaste couloir reliant ces deux pôles touristiques majeurs.

À ce chapitre, en plus des produits vedettes existants (tourisme d'affaires, séjours urbains), les atouts et la situation de la région de Laval pourraient lui permettre de se positionner comme un lieu de tourisme d'aventure douce et d'expérience naturelle en milieu urbain, avec notamment le Centre de la nature, la consolidation du Parc de la rivière des Mille-Îles, pour lequel un plan directeur a été élaboré, et le développement de nouveaux produits susceptibles de donner une personnalité à la région à partir de ses forces distinctives.

À cet effet, l'Office du Tourisme de Laval a procédé à la réalisation d'un plan de développement laissant apparaître plusieurs projets porteurs en lien avec l'horticulture et les aventures douces.

Parmi ces projets, soulignons notamment le développement et la réalisation du Carnaval des Fleurs en tant qu'événement majeur susceptible de contribuer au rayonnement de la région de Laval et de la région métropolitaine à l'échelle internationale. Le développement de la route des Fleurs pourrait aussi constituer un produit susceptible d'accroître le tourisme d'agrément dans la région. Cependant, la réalisation de ces deux projets, pour lesquels des travaux ont été amorcés au cours des deux dernières années, nécessitera la participation étroite de l'ensemble des partenaires de la région.

Par ailleurs, le Cosmodôme, comme musée scientifique, ainsi que le musée Armand-Frappier et plus de 10 autres institutions muséales sur le territoire de Laval (Économusée de la Fleur, Centrale de la Rivière-des-Prairies, autres) ont fait l'objet d'une stratégie régionale de développement de la muséologie (découvrir une île-musée) laquelle propose également une approche globale de développement basée sur les grandes forces de Laval : nature, sciences et techniques, agroalimentaire, art et patrimoine. Cette stratégie, présentement en consultation auprès des partenaires de la région, pourrait concourir au développement de produits susceptibles de favoriser le développement du tourisme d'agrément.

La réalisation de l'ensemble de ces stratégies et projets de développement permettrait, au plan touristique, d'anticiper un accroissement de la part de Laval auprès des marchés

prioritaires que sont le Québec, le Canada et le nord-est des États-Unis. Il faut souligner que la région de Laval bénéficie peu de l'excédant touristique des grands événements tenus à Montréal durant la saison estivale, à l'exception du Grand Prix du Canada, et doit donc développer des produits susceptibles de favoriser le développement du tourisme d'agrément.

D'autres activités artistiques et culturelles comportent également un volet touristique appréciable. Le soutien offert à la création et au développement de certains événements culturels font partie des initiatives des intervenants lavallois afin de créer de nouvelles offres touristiques dans des domaines qui demeurent à la portée de tous, à commencer par les résidents lavallois eux-mêmes.

6^{ÈME} ENJEU :

Développer des produits d'appels reliés au tourisme d'agrément, basés sur les forces distinctives de la région que sont particulièrement l'horticulture, la nature et l'eau.

Stratégies d'actions proposées :

- le positionnement de l'offre lavalloise à l'intérieur de l'offre métropolitaine en faisant de la région de Laval le pôle touristique horticole et floral de la grande région métropolitaine;
- le développement et l'adaptation d'équipements aux standards internationaux (ex : parc de la rivière des Mille-Îles, autres).

SECTEUR TERTIAIRE : L'INDUSTRIE CULTURELLE

L'industrie culturelle de la région regroupe plusieurs entreprises publiques et privées œuvrant sur le territoire de Laval depuis bon nombre d'années : la Corporation de la salle André Mathieu au CÉGEP Montmorency, la Maison des Arts de Ville de Laval, la Maison Des Jardins à Sainte-Dorothée ainsi que plusieurs entreprises reliées au secteur de la production artistique.

L'apport de cette industrie dans l'économie lavalloise demeure toutefois peu documenté.

7^{ÈME} ENJEU :

Réseauter les entreprises culturelles afin de renforcer l'apport spécifique du milieu des arts, du patrimoine et de la muséologie au développement économique de la région.

LA FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Les éléments de diagnostic du plan stratégique de 1995 faisaient état, au plan de la main-d'œuvre, de manques ou de lacunes dans les connaissances de gestion des directeurs d'entreprises, dans l'automatisation des procédés, dans la formation de base menant à la formation professionnelle et dans les impératifs liés à l'ouverture des marchés.

On rapporte que les intervenants du marché du travail se chevauchaient et dispersaient leurs efforts ce qui, ajouté au peu de culture des entreprises vis-à-vis de la formation, posaient des problèmes dans l'amélioration de la main-d'œuvre.

L'adoption par le gouvernement québécois d'une politique active de développement de la main-d'œuvre et l'implication des milieux lavallois ont mené à la formulation d'objectifs prioritaires pour le développement de la main-d'œuvre. La production de quatre analyses stratégiques du marché du travail a mis en lumière les priorités d'intervention.

Beaucoup d'initiatives régionales ont également été mises de l'avant au cours des dernières années. Notamment, au niveau de la formation collégiale, la région a expérimenté une forte croissance de la clientèle étudiante vers la formation technique, la proportion est passée de 40% à 60% depuis 1995. Cette progression est attribuable à plusieurs initiatives : l'instauration de nouveaux programmes (ex : horticulture

commerciale, sécurité incendie, muséologie); des formules innovatrices de partenariat avec le secteur privé pour le financement des équipements et la tenue de stages en entreprises; l'établissement de passerelles entre les programmes de formation professionnelle et technique et autres.

Il reste toutefois beaucoup de travail à effectuer pour relier le développement de la main-d'œuvre au développement économique de la région. À cet effet, des groupes de travail ont été formés. Ils sont constitués de représentants du milieu scolaire, du milieu des affaires et des instances gouvernementales (Conseil régional des partenaires du marché du travail, table régionale de développement de la main d'œuvre).

Dans son Plan d'action régionale 2000-2003 pour la région de Laval, Emploi Québec Laval conclut que, malgré un contexte économique favorable, nombre d'entreprises connaissent toujours des problèmes de recrutement, que l'adaptation de la main d'œuvre aux changements de l'économie pose des problèmes et qu'un grand nombre de sans-emploi demeurent défavorisés.

Les enjeux de formation de la main d'œuvre sont abordés ci-dessous sous l'angle du manque de la main d'œuvre, de l'adaptation de la main d'œuvre aux changements et aux clientèles à risques.

Le manque de main-d'œuvre

L'une des principales difficultés dans la gestion de la main-d'œuvre consiste à assurer l'adéquation entre l'offre et la demande. Emploi-Québec rapporte qu'environ une entreprise sur quatre connaît des problèmes liés au manque de main-d'œuvre. Bien que dans certains cas les conditions de travail expliquent cette réalité, pour bon nombre les problèmes de formation de la main-d'œuvre expliquent davantage la rareté des candidats.

Certains secteurs d'activités de la région de Laval connaissent donc des problèmes de création et de maintien d'emplois. Ces secteurs ont été identifiés au plan d'action d'Emploi-Québec et figurent au tableau ci-après.

Pour la durée du Plan d'action régional 2000-2003 d'Emploi-Québec, les secteurs d'emplois problématiques feront l'objet de la majorité des interventions de l'organisme.

Tableau : Région de Laval. Secteurs d'activités économiques aux prises avec des problèmes de création, de maintien et de stabilisation des emplois.

Secteurs créateurs d'emplois	Secteurs avec problématique de maintien et de stabilisation des emplois
<ul style="list-style-type: none"> • Services aux entreprises • Machinerie (sauf électrique) • Produits métalliques • Produits en matière plastique • Meubles et articles d'ameublement • Commerce de gros • Industries des aliments et boissons • Matériel de transport • Produits électriques et électroniques • Commerce de détail 	<ul style="list-style-type: none"> • Industries agricoles • Autres industries de services • Habillement et textile • Industries du transport et de l'entreposage • Hébergement et restauration • Autres industries manufacturières • Industries des aliments et boissons • Commerce de détail • Finance, assurances et affaires immobilières • Meubles et articles d'ameublement

Source : Plan d'action régional 2000-2003. Région de Laval. Emploi-Québec Laval. Février 2000.

L'adaptation de la main-d'œuvre aux changements

Les changements qui s'opèrent dans le milieu du travail posent des défis d'adaptation de la main-d'œuvre et questionnent l'employabilité des sans-emploi qui deviennent tributaires des nouvelles exigences. Une enquête effectuée en 1998 auprès des entreprises de Laval par Emploi-Québec et rapportée dans son plan d'action régional, met en lumière trois types de changements.

L'évolution de la bureautique, de la CAO-DA-GAO et de la robotique sont à l'origine d'importants changements technologiques continus. Cette réalité oblige à

comblent des besoins de formation et d'adaptation de la main-d'œuvre puisque l'implantation de nouvelles technologies requiert l'utilisation de progiciels et de logiciels qui gagnent constamment en sophistication. On rapporte, par ailleurs, chez les répondants des réticences à l'égard d'internet, notamment à cause des doutes soulevés quant à la sécurité et la confidentialité des opérations, ainsi qu'à cause du temps nécessaire à son apprentissage.

La restructuration des entreprises et la réingénierie des processus a conduit à l'inten-

sification des tâches et à la nécessité d'une main-d'œuvre polyvalente. Ce second type de changements, d'ordre organisationnel, exige une adaptation rapide, ce qui montre bien la nécessité d'une formation continue, qualifiante et transférable de la main-d'œuvre autant au niveau des connaissances de base qu'à des niveaux spécifiques.

La quête de nouveaux marchés, et plus particulièrement des marchés d'exploitation, constitue le troisième type de changements qui oblige la main-d'œuvre à s'adapter. La nécessité d'offrir sur les marchés un produit d'une qualité optimale exige notamment une bonne gestion des ressources humaines.

Aux difficultés que soulève la problématique du changement, s'ajoutent le manque d'intérêt des entreprises identifiées par l'enquête d'Emploi-Québec, pour les questions de gestion, notamment de la gestion de ressources humaines. De plus, l'enquête révèle que peu d'entreprises utilisent dans leurs pratiques, la planification stratégique et le plan marketing comme outils de gestion.

Les clientèles à risques

Au niveau de la population de la région de Laval, Emploi-Québec a procédé au repérage de clientèles présentant des difficultés et susceptibles de connaître une situation de chômage prolongé. On retrouve sept types de clientèles présentant de tels risques.

Il y a tout d'abord les jeunes chez qui la situation sur le marché du travail est largement tributaire du niveau de scolarité. Bien qu'une scolarité faible puisse mener à une situation de chômage prolongé, il semble que ces jeunes trouvent avec assez de facilité un emploi, cependant de faible qualité. En 1999, on comptait dans la région de Laval 50 600 jeunes de 15 à 29 ans. De ce nombre, 5 900 se trouvaient dans une situation de recherche d'emploi. Leur taux de chômage à 11,7%, de même que le pourcentage de population active, à 70,5%, font meilleure figure que les données provinciales (13,0% et 68,0%).

Les personnes immigrantes constituent un autre groupe susceptible de connaître des problèmes liés à l'emploi. En 1996, près de 15% de la population du territoire de la région de Laval était née à l'extérieur du pays, une personne sur quatre lorsqu'on considère plus spécifiquement le territoire du CLE de Sainte-Dorothée. Dans ce dernier cas, si l'on considère que 14,5% de cette population ne parle ni l'anglais ni le français, on peut aisément deviner les problèmes d'intégration à l'emploi que cela génère.

Les personnes handicapées constituent un troisième groupe éprouvant des difficultés d'intégration au marché du travail. Plusieurs raisons sont à l'origine de cette situation soit : la sous-scolarisation, le manque d'expérience, l'accessibilité aux lieux de travail, l'adaptation des lieux, l'absence de soutien socioprofessionnel, etc. Des projets d'intégration au marché du travail pourraient naître de la con-

tribution des partenaires à une table de concertation régionale sur la question.

L'évolution marquée des technologies et de l'organisation du travail est responsable des difficultés rencontrées par une quatrième clientèle à risques ; les sans-emploi de 45 ans et plus. Accusant un bagage d'expérience limité et une scolarité souvent en deçà de la moyenne, ces travailleurs risquent de vivre une situation de chômage de longue durée si aucun moyen n'est mis en œuvre afin de faciliter leur réintégration au marché du travail.

L'une des conditions difficiles d'intégration au marché du travail est liée aux responsabilités des parents uniques. Bien que la proportion de familles monoparentales soit inférieure à la moyenne provinciale (14,6% contre 15,9%), cela ne diminue en rien les risques de chômage prolongé de cette clientèle.

Les deux derniers groupes sont les prestataires de l'assistance-emploi (anciennement la sécurité du revenu) et ceux de l'assurance-emploi. Le nombre de ménages prestataires de l'assistance-emploi a chuté de 6,7% entre 1998 et 1999, passant de 12 005 à 11 213, une évolution avantageuse par rapport à la baisse québécoise de 5,8%. Au niveau des chômeurs, on comptait une diminution de 9,2% sur la même période.

Selon les pronostics du Plan d'action régional 2000-2003 d'Emploi-Québec, la crois-

sance qu'a connue la région de Laval en 1999 devrait se poursuivre pour la prochaine année et amener une diminution du taux de chômage couplée à une augmentation de la population active. Les secteurs secondaires (fabrication de produits informatiques et électroniques, impression et édition, habillement, équipement de transport, etc.) et tertiaires de l'économie (commerce de gros, services aux entreprises, divertissement, loisir, hébergement, restauration, etc.) devraient connaître une légère augmentation de leur contingent.

8^{ÈME} ENJEU :

Assurer l'adaptation de la main-d'œuvre aux changements de l'économie et l'intégration des différentes clientèles.

Stratégies d'actions proposées :

- Augmenter les outils permettant aux personnes d'améliorer leurs compétences;
- Développer des outils adaptés aux besoins des employeurs afin d'améliorer l'offre de services en main-d'œuvre et les moyens d'intégrer le marché du travail.

L'axe social du développement durable a trait à l'aspect «vivable» du concept et touche la qualité de vie et la cohésion sociale. Le développement «vivable» voulant dire vivable pour les individus et les collectivités, donc développement orienté vers la cohésion sociale et l'accès pour tous à une haute qualité de vie.

D'entrée de jeu, il importe de situer les termes «qualité de vie» et «cohésion sociale»; quoique reconnaissant l'interrelation certaine qui existe entre eux, il a été convenu, pour les fins de la planification stratégique de la Région de Laval, que le premier réfère à la personne (ses conditions de vie) et le deuxième à la communauté (comme milieu de vie).

L'axe social du document déclencheur a été construit à partir de réflexions effectuées par les comités internes du CRD-Laval : le Comité femmes et développement régional, le Forum jeunesse du CRD-Laval, la Table de concertation régionale de l'année internationale des personnes âgées, le Comité de lutte à la pauvreté, le Comité sur le développement et la consolidation des centres de la petite enfance et des garderies et le Comité régional d'économie sociale.

À ces réflexions se sont ajoutées les grandes orientations et stratégies issues de trois grandes consultations : le Forum régional sur le développement social, le Forum des aînés de Laval et les ateliers régionaux du Sommet du Québec et de la Jeunesse.

La première partie de l'Axe social présente la lecture de l'environnement sous l'angle des grandes problématiques sociales auxquelles le développement durable devra répondre en termes de cohésion sociale et d'amélioration de la qualité de vie.

La seconde partie représente un effort de synthèse pour introduire les enjeux et stratégies à partir des approches de développement durable.

L'ENVIRONNEMENT SOCIAL DE LA RÉGION DE LAVAL

Les communautés locales et régionales, ainsi que les individus qui les composent, évoluent, plus que jamais, dans un contexte de mondialisation de l'économie.

Nouvelle ère de l'histoire humaine, nous sommes entrés de plein fouet dans l'économie du savoir, cette économie fondée sur l'introduction des idées nouvelles dans la production des produits. Ce sont ces produits qui, vendus à l'échelle internationale, nous permettent maintenant de développer la richesse nécessaire au développement et à la croissance de notre économie, voire au maintien et à l'amélioration du niveau de vie de nos communautés.

Sur ce plan, la région de Laval tire bien son épingle du jeu. Elle bénéficie d'un capital social fort et d'une culture entrepreneuriale qui la place au rang des régions économiques performantes du Québec.

- Mais, à l'instar des autres régions, la croissance économique n'a pas suffi à freiner l'écart entre les riches et les pauvres, ni fait en sorte de diminuer la proportion des familles et des individus vivant sous le seuil de la pauvreté.
- En 1996, près de 70 000 personnes, soit un peu plus d'un lavallois sur cinq (21,4%), vivaient sous le seuil de faible revenu, une augmentation de 40,9% par rapport à la situation qui prévalait cinq ans plus tôt.

En fait, la mutation du marché du travail confirme maintenant qu'un nombre grandissant d'individus ne possèdent plus les qualités nécessaires à l'obtention d'un emploi bien rémunéré, propre à leur assurer une qualité de vie ainsi qu'à leur famille. Dans cette nouvelle économie fondée sur le savoir, la tendance est à l'effet que ce sont les gens instruits, capables d'innover qui supplanteront les travailleurs et les cadres dont la formation et l'expérience ne valent plus que pour les anciennes méthodes de production et de gestion. Ils sont et seront de plus en plus nombreux à être exclus du marché du travail et conséquemment à accéder à un emploi bien rémunéré.

Même si la sous-scolarisation est un trait dominant de la pauvreté, cette tendance explique sans doute le paradoxe qui découle du constat où le nombre d'individus vivant sous le seuil de faible revenu a augmenté fortement parmi les détenteurs d'un diplôme d'études secondaires et les personnes qui ont obtenu un grade universitaire, soit des hausses de 56,4% et 58,5%, comparativement à 27,1% pour les personnes qui n'ont pas atteint la 9^{ème} année, comme en témoigne le tableau suivant :

Tableau : Évolution des entités à faible revenu, Laval 1991-96

Entités à faible revenu	Nombre		%		% de variation
	1991	1996	1991	1996	1991-96
Familles économiques	12 510	17 280	13,8	18,3	38,1
Personnes hors famille	11 110	15 885	39,2	46,7	43,0
Personnes dans les ménages	49 575	69 855	16,1	21,4	40,9

Statistiques Canada, Recensements de 1991 et 1996

Tableau : Population de 15 ans et plus vivant sous le seuil de faible revenu selon le plus haut niveau de scolarité atteint, Laval, 1991-96

Entités à faible revenu	Nombre		%		% de variation 1991-96	% à faible revenu	
	1991	1996	1991	1996		1991	1996
N'ayant pas atteint la 9e année	11 265	14 315	29,81	26,99	27,08	28,97	35,33
9-13e année sans certificat	9 070	12 010	24,00	22,40	32,41	21,04	28,44
9-13e avec certificat	6 190	8 925	16,38	16,64	44,18	13,14	18,32
Certificat ou diplôme de métiers	1 505	1 985	3,98	3,70	31,89	11,51	17,94
Autre étude non univ. sans cert.	2 900	4 650	7,67	8,67	60,34	14,16	22,11
Autre étude non univ. avec cert.	3 500	6 420	9,26	11,97	83,43	9,45	14,87
Université sans grade							
Sans certificat ou diplôme	625	865	1,65	1,61	38,40	12,50	19,05
Avec certificat ou diplôme	1 285	2 110	3,40	3,93	64,20	7,28	10,62
Étude universitaire avec grade	1 450	2 345	3,84	4,37	61,72	5,87	7,56
Population de 15 ans et plus	37 790	53 625	100,00	100,00	41,90	15,21	20,46
Au moins diplôme secondaire	17 455	27 300	50,91	50,91	56,40	10,58	15,22
Université	3 360	5 320	9,92	9,92	58,33	7,10	9,60

Source : Statistiques Canada, Recensements de 1991-96, profil de groupe cible

Cette nouvelle économie du savoir, en pleine ébullition, se fait à l'échelle internationale ; elle oblige à une course de positionnement effrénée, laquelle carbure aux valeurs de la mondialisation que sont la productivité, la flexibilité, l'efficacité et la compétitivité. On ne peut y échapper, il en va de la survie de notre économie.

Cependant, on ne peut nier l'impact qu'un tel contexte et une telle mutation peuvent engendrer sur l'individu, les familles et les communautés. A ces niveaux, la lecture de l'environnement, telle que perçue par les différents comités du CRD-Laval met en lumière que la famille des années 90 est assaillie de toute part. Les mots qui reviennent le plus souvent font référence à l'épuisement, au stress et à l'insécurité générée par l'environnement économique. Pour ceux et celles qui travaillent, le temps manque. Les horaires de travail s'allongent, souvent par choix et souci de livrer la performance attendue. Pour les familles ayant des enfants, c'est la course contre la montre pour arriver à temps à la garderie, faire le souper tout en assistant les enfants qui ont des devoirs à faire... dont les contenus sont aussi de plus en plus complexes ! Et puis, il faut bien se former de façon continue, sinon qui sait de quoi demain sera fait ?

Tableau : Progression des revenus de la population lavalloise, 1986 à 1996

	1986	1991	1996	Croissance 1986-1991	Croissance 1991-1996
Laval, revenus hommes temps plein, \$/an	39 111	40 151	39 293	3%	-2%
Laval, revenus hommes temps partiel	20 693	20 861	19 418	1%	-7%
Laval, revenus femmes temps plein	25 554	26 836	29 296	5%	8%
Laval, revenus femme temps partiel	12 123	13 791	14 130	14%	2%

Note : Les revenus sont exprimés en dollars constants 1996. Les chiffres de croissance indiquent donc l'augmentation du pouvoir d'achat. Sources : Recensements 1986, 1991 et 1996 ; matrice CANSIM B3322, Statistiques Canada.

Préoccupations soulevées par les membres du comité «Femmes et développement régional» du CRD-Laval

Les femmes sont tout particulièrement affectées par la réalité décrite ci-dessus. Leur entrée massive sur le marché du travail au cours des 30 dernières années a certes contribué à leur autonomie financière, mais elle a aussi engendré l'effet pervers de ce que les femmes appellent la double journée de travail, celle qui débute à la sortie du boulot et qui se caractérise par la réalisation de tâches allant de la préparation du repas à l'aide aux devoirs et au coucher des enfants. Doit-on s'étonner que les femmes de 25 à 44 ans constituent le groupe réalisant le moins d'activités physiques à Laval et que selon la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval, 31% des lavalloises démontrent un indice de détresse psychologique élevé ?

Ce stress, il faut le souligner, est amplifié par le contexte de précarité financière qui caractérise la condition économique des femmes. Malgré qu'elles enregistrent, contrairement aux hommes, une augmentation de leur pouvoir d'achat depuis 1986, l'écart entre les revenus d'emploi des femmes et des hommes demeure important, tel qu'en témoigne le tableau suivant :

Tableau : Région de Laval. Évolution de la répartition du revenu homme/femme, de 1991 à 1996

Catégories de revenus	Hommes		Femmes	
	1991 (%)	1996 (%)	1991 (%)	1996 (%)
Moins de 10 000 \$	16,9	20,2	33,2	31,5
10 000 \$ à 19 999 \$	18,0	18,4	29,1	28,3
20 000 \$ à 29 999 \$	19,8	17,4	21,2	18,1
30 000 \$ à 39 999 \$	18,3	15,4	10,1	11,6
40 000 \$ à 49 999 \$	12,2	11,5	3,8	5,8
50 000 \$ et plus	14,9	17,0	2,5	4,3
Revenu moyen	30 535\$	30 210\$	17 733\$	19 291\$

Source : Statistiques Canada

Lorsqu'on examine globalement l'évolution des revenus par tranche homme / femme de 1991 à 1996, les données confirment que la proportion des femmes dans les catégories inférieures diminue alors qu'elle croît dans les catégories supérieures. La situation démontre cependant que la situation économique des hommes semble aller en se détériorant, témoignant d'une précarisation accélérée des conditions de travail de ces derniers.

Malgré cette évolution positive pour les femmes, il n'en demeure pas moins que la proportion des femmes qui vivent une situation de faible revenu est de 23% comparativement à 19,7% pour la population masculine. Les écarts les plus importants sont observés chez les personnes de 55-64 ans et surtout chez celles qui ont 65 ans et plus. Dans ce groupe d'âge, le tiers des femmes vivent sous le seuil de faible revenu comparativement à 22,6% des hommes.

Cependant, c'est dans la population masculine que l'incidence de faible revenu a progressé le plus rapidement : 43,1% comparativement à 38,5% pour les femmes.

Tableau : Région de Laval. Évolution de la répartition du revenu par groupe d'âges de 1991 à 1996

Âge	Hommes		Femmes		Population totale	
	1991	1996	1991	1996	1991	1996
0-4	18,44	27,17	17,34	26,91	17,90	27,04
5-14	19,60	24,01	19,40	24,34	19,50	24,17
15-24	14,71	21,48	17,24	24,96	15,93	23,16
25-34	11,89	18,35	15,10	21,41	13,50	19,90
35-44	11,40	16,96	14,38	19,17	12,94	18,11
45-54	9,05	14,35	12,87	15,82	11,03	15,11
55-64	13,52	17,14	18,76	23,50	16,18	20,40
65 et +	21,73	22,60	30,98	33,48	27,04	28,76
Moyenne	14,30	19,66	17,59	23,03	15,97	21,38

Source : Statistiques Canada, Recensements de 1991 et 1996, profil de groupe cible

Par ailleurs, l'analyse réalisée par Serge Benoît, démographe à Ville de Laval, laisse apparaître qu'il y a un lien important entre le type de ménage et la propension à vivre sous le seuil de faible revenu. De fait, 38,9% des familles monoparentales et 45% des personnes vivant seules vivent sous le seuil de faible revenu.

Or, la part relative des familles monoparentales dans l'ensemble des familles lavalloises a grimpé, de 1991 à 1996, de 12,8% à 14,6%. En 1996, 83,6% des familles monoparentales à Laval étaient dirigées par une femme, comparativement à 81,3% en 1986. Si, en 1996, on dénombrait 25 620 personnes au sein des familles monoparentales, ce nombre atteint maintenant 33 870 personnes parmi lesquelles on retrouve 20 155 enfants.

Tableau : Région de Laval. Portait des ménages. Identification des facteurs déterminants relatifs au phénomène de la pauvreté

Région	Laval (nombre)	Sous le seuil (nombre)	% de cette catégorie vivant sous le seuil de la pauvreté
Tous les ménages	123 650	30 345	24,5
Genre de ménage			
Couples avec enfant(s)	47 800	7 205	15,1
Familles monoparentales	13 080	5 085	38,9
Ménages multifamiliaux	1 330	195	14,7
Total ménages avec enfants	62 210	12 485	20,0
Couples sans enfant	30 485	4 335	14,2
Une personne seule	26 900	12 095	45,0
Deux personnes ou plus	4 060	1 435	35,3
Mode d'occupation			
Propriétaire	80 220	11 320	14,1
Locataire	43 430	19 030	43,8

Source : Ibid. p.1,02

Dans l'analyse de Serge Benoit, on constate également que parmi les femmes qui travaillent à temps plein, 6,2% d'entre elles se retrouvent sous le seuil de faible revenu, comparativement à 7,3% des hommes.

Toutefois, la proportion monte respectivement à 16,5% et à 18% pour les travailleuses et travailleurs à temps partiel.

Dans ce contexte, et considérant l'ensemble de ces éléments, on peut comprendre les enjeux liés à la condition féminine, tels que perçus par le comité « Femmes et développement régional » du CRD-Laval.

Compte tenu du lien étroit qui existe entre le stress, le marché du travail et le niveau de vie économique des femmes, plusieurs actions doivent être entreprises : poursuivre la promotion de la diversification des choix de carrières pour les femmes afin que celles-ci se tournent davantage vers la nouvelle économie du savoir, soutenir le développement de services facilitant le retour aux études et l'insertion/réinsertion en emploi, développer des services et des approches novatrices en matière d'organisation du travail pour concilier le travail, les études et la famille et agir ainsi, de façon préventive sur la santé mentale des femmes. Par ailleurs, il importe également de prendre en compte les effets du virage ambulatoire pour éviter que les femmes soient à nouveau contraintes d'assumer les tâches nécessaires au bien-être des personnes convalescentes à domicile, ajoutant de ce fait une nouvelle pression dans la difficile conciliation travail/études/famille. Poursuivre les efforts pour contrer la violence conjugale et toute autre forme de violence apparaît tout aussi important.

Ajoutons que le comité a également mis en lumière la nécessité de promouvoir le développement de l'entrepreneuriat au féminin, par la mise en place de conditions facilitantes (accès au crédit, réseautage, accompagnement) y incluant l'entrepreneuriat autonome. À ce chapitre, les lavalloises accusent un retard (6,1%) par rapport aux lavallois (15,1%) mais aussi à l'ensemble des femmes au Québec (7,2%). Enfin, il faut égale-

ment promouvoir et faciliter la participation des femmes en des lieux et à des formes diversifiées d'influence et de pouvoir afin d'assurer la prise en compte de leur intérêt dans le développement de la région.

Préoccupations soulevées par les membres du «comité sur le développement et la consolidation des Centres de la petite enfance et des Garderies» du CRD-Laval

Les Services de garde à l'enfance contribuent de façon majeure à l'amélioration des conditions de vie des femmes et des familles, notamment en ce qui trait à la conciliation travail/études/famille.

Ce comité du CRD-Laval a été mis sur pied en février 1997, il reflétait l'intention gouvernementale de régionaliser la planification du développement des Services de garde sur tout le territoire du Québec.

Ce partenariat a été finalisé par une entente spécifique signée en 1999. Cette entente confie au comité le mandat de dégager une vision concertée du développement des services de garde dans la région et de déterminer des priorités de développement et des critères de sélection des projets.

Dans cette optique, les membres du comité ont convenu de travailler prioritairement au développement de places pour assurer une réponse adéquate et de qualité à l'ensemble des besoins des familles de la région. De plus, ils ont tenu à s'inscrire dans les grandes orientations régionales notam-

ment en matière de développement local et donc d'utiliser le découpage territorial de la région de Laval en 20 unités communautaires comme ancrage et base de travail pour la consolidation et le développement futur des services de garde. Cette orientation reflétait le souci des membres d'offrir des services le plus près possible des milieux de vie des familles tout en respectant un développement harmonieux notamment en ce qui concerne la vie de quartier.

En 1998, l'enquête faite par le ministère de l'Enfance et de la Famille, concluait que Laval constituait une des régions les plus pauvres en matière de services de garde au Québec. En effet, le taux de couverture pour les services en installation était de 51% et en milieu familial de 18,6%. Avec le développement intensif des places accordées par le gouvernement du Québec, la région affichait, en novembre 1999, un taux de 55% en installation et de 35,5% en milieu familial.

Regroupant les forces vives du milieu des services de garde, le comité agit en étroite collaboration avec les partenaires. À travers son développement il privilégie des projets éducatifs qui intègrent les enfants issus de l'immigration et les enfants vivant avec un handicap. Il privilégie également le développement des services en milieu défavorisé.

Même si l'enjeu prioritaire demeure d'augmenter le nombre de places pour répondre aux besoins de la population tout en diversifiant les modes de garde, le comité constate que des liens étroits devront aussi se développer avec le réseau de la Santé et des Services sociaux puisque l'arrivée de plus en plus d'enfants en bas âge permet un dépistage précoce d'enfants présentant des problématiques pouvant affecter leur développement. Soulignons que les caractéristiques de la population vivant sous le seuil de faible revenu selon le groupe d'âges laissent apparaître que 27,4% des 0-4 ans se retrouvent en situation de vulnérabilité. Un tel constat amène également le comité à encourager les CPE à participer et à agir en synergie avec les autres organismes du milieu, notamment les Maisons de la famille et les Maisons de quartier.

Préoccupations soulevées dans le cadre de la «consultation régionale du Sommet du Québec et de la Jeunesse» et des travaux du «Forum jeunesse» du CRD-Laval

À l'instar des femmes, les jeunes sont également considérés comme un sous-groupe de la société particulièrement affecté par la mutation du marché du travail vers la nouvelle économie, l'adaptation de l'État aux contraintes de la globalisation des marchés et par l'éclatement des familles et des communautés en progression constante au cours des 14 dernières années.

De fait, la lecture des données socio-démographiques, jointes aux commentaires recueillis par le CRD-Laval lors de la consultation régionale organisée dans le cadre du Sommet du Québec et de la Jeunesse, met en lumière ce qu'on appelle une «rupture» dans l'évolution progressive du bien-être des générations.

D'une part, plus que tout autre groupe, les jeunes ressentent les effets de l'introduction de l'économie du savoir dans la production des biens, laquelle restreint les besoins en main-d'œuvre, tout particulièrement pour des fonctions non qualifiées en lien avec la nouvelle économie. Ainsi, si certains jeunes bénéficient rapidement de salaires avoisinant les 50 000 dollars, la majorité d'entre eux se heurtent à une fonction publique fermée, à la précarité de l'emploi, à l'insécurité qui freine notamment leur espoir de fonder une famille.

Les difficultés que rencontrent les jeunes face à leur insertion sur le marché du travail et l'incertitude de leur situation économique se traduisent par des changements significatifs dans leur situation familiale. Ainsi, chez les jeunes lavallois de 15-24 ans, une nette tendance se dessine depuis 1991, celle de demeurer chez leurs parents plus longtemps qu'auparavant. Dans ce groupe d'âge, la proportion déjà faible d'individus formant un couple ou vivant à la tête d'une famille monoparentale a diminué de 14,4% à 10,7% entre 1991 et 1996 alors que le taux de formation des ménages non familiaux est demeuré stationnaire à 6%. Par contre, la propension à

vivre comme enfant dans une famille s'est accrue et elle touche maintenant près de 81% des jeunes de 15 à 24 ans. Chez les jeunes de 25 à 34 ans, la proportion qui demeure chez leurs parents est passée de 13,6% à 16,6% et chez les 35 à 44 ans elle est passée de 2,5% à 3,6%.

En ce qui a trait à la fréquentation scolaire, les données de 1996 du ministère de l'Éducation démontre que 12,9% (Hommes : 13,9%, Femmes : 11,7%) des jeunes de 15 à 19 ans ne fréquentent plus l'école. Ce chiffre est légèrement inférieur à la moyenne du Québec (13,7%). Chez les 20 à 24 ans, 47,3% des jeunes ne fréquentent plus l'école (Hommes : 49,7%, Femmes : 44,7%) comparativement à 49,6% pour le Québec. Chez les 25 à 29 ans, le chiffre atteint 79,5% (Hommes : 80,5%, Femmes : 78,5%), comparativement à 78,8% pour le Québec.

Parmi les 20 à 24 ans ne fréquentant pas l'école, 29,1% ont moins d'une 13e année sans diplôme, 21,2% ont moins d'une 13e année avec diplôme ; 44,6% ont des études postsecondaires inférieures au baccalauréat et seulement 5,1%, comparativement à 5,5% pour le Québec, ont obtenu un grade universitaire (Hommes : 2,2%, femmes : 8,3%).

Parmi les 25-29 ans, 17,7% ont moins d'une 13e année sans diplôme, 21,4% moins d'une 13e année avec diplôme ; 44,4% ont fait des études postsecondaires inférieures au baccalauréat et 16,5% ont obtenu un grade universitaire (Hommes : 14,2%, Femmes :

18,7%), comparativement à 16,8% pour le Québec.

Globalement, si on compare les chiffres 1986/1987 et 1996/1997, on constate que le taux d'obtention d'un premier diplôme d'études secondaires a tout de même progressé, passant ainsi de 65% à 68,4% pour les jeunes de moins de 20 ans et de 5,7% à 11,2% pour les adultes de 20 ans et plus. Cependant, en 1986/1987, pour le secteur des jeunes ou des adultes, la région de Laval obtenait une moyenne de 70,8% comparativement à 69,2% pour le Québec. En 1996/1997, la moyenne lavalloise est passée à 79,8% comparativement à 82,4% pour le Québec.

Quant aux résultats aux épreuves du secondaire de juin 1998, dans les matières pour lesquelles il y a eu des épreuves uniques, la région de Laval affiche un taux de réussite, tant chez les hommes que chez les femmes, inférieur à la moyenne du Québec, soit 88,9%, comparativement à 90%, occupant ainsi le 12e rang sur les 17 régions du Québec. Cependant, en 1997, Laval occupait le tout premier rang, ce qui nous amène à relativiser une telle donnée.

Le lien entre la scolarité et la pauvreté est un fait connu. Cependant, l'ensemble des études récentes démontrent que la création d'emploi, entre 1984 et 1996, a progressé de façon nettement supérieure dans les industries exigeant un haut niveau de savoir (37%) comparativement aux industries exigeant un niveau de savoir moyen et faible

(12% et 5%). Certains secteurs d'activités affichent une pénurie de main d'œuvre qualifiée alors que le nombre d'emplois nécessitant moins de qualifications décline dans un contexte où l'essor des entreprises repose maintenant sur l'innovation, la création et la formation. Malgré ce contexte, est-il possible de croire que tous les jeunes, au départ, sont doués en regard des aptitudes recherchées dans les industries de la nouvelle économie et qu'il serait possible d'assurer une formation qualifiante à tous et à toutes?

Les jeunes venus s'exprimer lors de la consultation régionale organisée dans le cadre du Sommet du Québec et de la Jeunesse, disent subir d'énormes pressions sociales reliées aux choix qu'ils ont à faire sur le plan professionnel et connaissent peu, dans un monde en mutation, la nature des emplois qui seront disponibles sur le marché du travail. L'information, les services et les programmes en matière d'emplois sont éclatés et difficilement accessibles pour les jeunes. Des impacts majeurs découlent des compressions budgétaires dans le système de l'éducation, notamment dans le domaine des services spécialisés (aide, orientation, services psychosociaux). L'école dans sa forme actuelle, ne représente plus un milieu de vie intéressant et stimulant. Le ratio professeur / élèves est trop élevé. Peu d'importance est accordée à l'apprentissage des valeurs et à l'exercice de la citoyenneté. Le développement personnel, la connaissance de soi ainsi que les valeurs liées au développement inté-

gral de la personne sont peu valorisés dans les différents milieux de vie que fréquentent les jeunes. Or, l'intégration sociale et l'estime de soi leur semblent être une condition préalable à la réussite scolaire et à l'intégration professionnelle.

Les jeunes soutiennent également qu'il est nécessaire de responsabiliser les employeurs à l'égard de l'intégration et la rétention des jeunes à l'emploi. Les stages et les formules de mentorat et d'accompagnement sont peu développés et la gestion de l'offre et de la demande de stages auprès des employeurs est mal coordonnée. Ils constatent également un éclatement dans les programmes et mesures d'employabilité et un manque de complémentarité et de partenariat entre les intervenants régionaux, diminuant ainsi l'impact global des ressources existantes.

De plus, trop peu d'énergie est accordée aux valeurs et activités propres à développer l'esprit d'innovation et l'entrepreneuriat chez les jeunes. Il faut, dès le plus jeune âge, susciter la créativité et l'estime de soi pour redonner confiance aux jeunes en l'avenir. À cet effet, ils soulignent que l'école n'est pas la seule responsable de la réussite académique des jeunes. Celle-ci découle également des environnements sociaux et familiaux au sein desquels ils évoluent. Ils constatent une rupture de confiance entre les jeunes, les adultes et les institutions. La communauté n'est plus un lieu sécuritaire et accueillant. La détresse humaine des jeunes origine

davantage du constat où l'école et la société en général n'accordent plus vraiment d'importance à l'acquisition des valeurs de base. Peu de place leur est fait pour développer des valeurs liées à l'engagement social et des expériences de participation à la vie civique et démocratique.

Enfin, on ne peut passer sous silence d'autres difficultés que vivent certains jeunes nés au Québec, de parents issus de l'immigration, qui se disent tiraillés entre leur volonté de vivre au rythme de la culture d'ici et le souhait des parents de leur inculquer les valeurs de leur pays d'origine. À ceci s'ajoute une difficulté supplémentaire, lors de leur entrée sur le marché du travail alors qu'ils se sentent stigmatisés par leurs caractéristiques physiques, voire même la consonance de leur nom.

Préoccupations soulevées par les personnes âgées dans le cadre de la consultation régionale «Forum des aînés de Laval»

À l'instar des jeunes et des femmes, les personnes âgées constituent un groupe vulnérable dans un contexte de mutation du travail et d'éclatement de la structure familiale. Lorsqu'une personne de 65 ans et plus vit seule, elle se retrouve, six fois sur dix, sous le seuil de faible revenu comparativement à moins de deux fois sur dix lorsqu'elle vit au sein d'une famille. Or, depuis 1991, la proportion des personnes vivant seules à Laval chez les 45 à 65 ans est passée de 8,5% à 10,5% alors qu'elle n'a que légèrement

augmenté dans le groupe de 65 à 74 ans pour atteindre 19,4%. Après 75 ans, dû à l'impact de la mortalité, la proportion de personnes seules a augmenté sensiblement pour se fixer à 35,5%

Dans un contexte de vieillissement accéléré de la population, la pauvreté chez les personnes âgées et l'isolement social dû à l'éclatement des familles apparaissent des enjeux auxquels la région de Laval, à l'instar des autres régions du Québec, sera inévitablement confrontée. La consultation réalisée par la Table de concertation régionale pour l'Année internationale des personnes âgées est venue confirmer cette préoccupation en y ajoutant que les réorganisations du travail au sein des entreprises ont particulièrement affecté les quinquagénaires pour qui, la perte d'un emploi constitue un drame qui risque d'affecter leurs conditions de vie jusqu'à la fin de leur existence.

À ceci s'ajoute le sentiment profond que les connaissances et expériences acquises au cours de leur vie ne font plus partie des compétences recherchées par les entreprises d'aujourd'hui. Tout se passe comme si la sagesse, l'expérience et le vécu étaient autant de freins à la capacité d'innover et d'œuvrer dans un environnement flexible, technologique et compétitif.

Pour les jeunes préretraités issus de la génération des baby boomers, les activités de loisirs et de bénévolat ne semblent plus correspondre à leur quête et à leur potentiel

de réalisation. Ils sentent que la société attend d'eux la prise en charge des besoins sociaux historiquement assumés par les femmes au sein des communautés. Ils sentent également un certain reproche des plus jeunes d'avoir constitué la génération la plus riche de l'histoire humaine, celle qui a tout eu et qui, maintenant, représentera le pouvoir gris apte à usurper politiquement le pouvoir des générations montantes. Pour les jeunes, il s'agit d'une génération à qui il faudra tout sacrifier, ne serait-ce que pour assumer les coûts de santé de cette population dont la longévité a augmenté.

De là, la rupture intergénérationnelle constatée par les jeunes qui associent leurs difficultés aux générations qui les ont précédés. Cette génération qui semblent leur avoir tout pris, qui les ont exclus du marché de l'emploi stable et lucratif et qui les ont freinés dans leur espoir de fonder une famille. De là aussi, le sentiment des aînés d'être passés à l'extérieur de la société à la fois pour les jeunes, les entreprises et la société en général, alors qu'ils ont le sentiment profond de pouvoir y contribuer par le transfert des connaissances qu'ils ont acquises. Citons ici un paragraphe issu du formulaire d'inscription du Forum des aînés de Laval ayant eu lieu en octobre 1999 qui va dans ce sens :

«Le bénévolat et de nouvelles formes d'activités communautaires sollicitent les retraités de longue date et les nouveaux retraités. Avec la montée de ces derniers, de nouveaux organismes vont être mis sur pied,

de nouveaux réseaux se mettront en place. De plus, de nouvelles formes d'engagement vont faire appel à l'expérience et à l'expertise des aînés. Il n'est pas dit que ces derniers, même à la retraite, se retireront complètement de la société. Face à l'évolution du monde et devant la complexité des problèmes, les aînés seront appelés à se prononcer comme tous les autres citoyens. Peut-être s'allieront-ils à d'autres organisations composées ou de jeunes ou de gens matures, afin de faire progresser non seulement les questions reliées à leurs intérêts, mais également celles qui concernent le bien commun de la société. Les questions de sécurité financière, de logement et de santé continueront bien évidemment à faire partie de leurs préoccupations au cours des prochaines années. Les diverses associations auront à mieux s'informer sur ces sujets et à faire connaître leurs points de vue auprès des instances concernées. Les retraités gagneraient à se porter davantage à l'avant-scène pour la défense de leurs intérêts et, si possible, pour la promotion de valeurs qui les concernent de même que les autres générations. «Il faut, de déclarer un participant à la consultation, cesser d'être considérés comme des assistés dans la société ; nous sommes des citoyens au même titre que les autres. Il faut en finir avec cette image qui identifie rabais à pauvres vieux».

Par ailleurs, le virage ambulatoire et les services de maintien à domicile inquiètent vivement les aînés qui désirent rester le plus

longtemps dans leur milieu de vie. Ils estiment nécessaire de trouver des formules de logement aptes à faciliter ce désir, sans pour autant accabler leurs enfants pour obtenir les soins et les services minimaux dont ils auront besoin.

Préoccupations soulevées par les membres du «comité Lutte à la pauvreté» du CRD-Laval

Le «comité Lutte à la pauvreté» du CRD-Laval a été mis en place dans le cadre du Forum régional sur le développement social. D'entrée de jeu, il a convenu que la pauvreté peut être définie comme une situation de privation, durable ou temporaire, affectant trois conditions d'existence interreliées : l'avoir, l'être et le pouvoir. C'est un phénomène complexe où le manque de revenus constitue un aspect dominant mais non exclusif. L'isolement social, l'absence de réseaux d'entraide, l'âge, la langue, l'appartenance à un groupe culturel minoritaire, représentent quelques-uns des facteurs pouvant influencer sur le degré d'insertion sociale. À ce sujet, on ne peut passer sous silence les barrières particulièrement élevées auxquelles font face les personnes ayant une déficience physique ou mentale, et même les personnes ayant une limitation fonctionnelle.

Ce comité a entrepris une lecture de l'environnement à partir du constat où la pauvreté, qu'elle soit jeune, femme ou aînée, d'origine québécoise ou ethnique, conduit à des concentrations de population dans des quartiers où le type de logements correspond

davantage aux conditions économiques des populations vulnérables.

De fait, l'analyse de Serge Benoit sur les personnes vivant sous le seuil de faible revenu, révèle que la population vivant sous le seuil de faible revenu réside principalement dans les secteurs habités majoritairement par des ménages locataires dont l'une des caractéristiques est la mobilité. Entre les deux derniers recensements, il souligne que près de la moitié des ménages locataires ont changé de logement, contre seulement 37% dans l'ensemble de la population. Si, en 1991, plus de 56% de la population sous le seuil de faible revenu avait déménagé, entre 1991 et 1996, c'est surtout dans la population qui n'a pas déménagé que l'accroissement du nombre de familles à faible revenu s'est fait sentir avec une hausse de 61%, contre seulement 22,4% chez celle qui a déménagé.

Par ailleurs, la part des personnes résidant à l'extérieur de Laval cinq ans plus tôt, dans l'ensemble de la population sous le seuil de faible revenu, est passée de 26,3% à 18% entre 1991 et 1996, ce qui tend à confirmer la lecture de l'environnement telle que perçue par les comités clientèles du CRD-Laval laquelle démontre le lien étroit entre la mutation du marché du travail, l'éclatement des familles et l'appauvrissement des populations.

Étant donné également le lien étroit constaté entre la structure familiale, la pauvreté et la structure résidentielle, on peut

comprendre que les familles monoparentales se concentrent surtout dans la partie sud de Laval, soit dans les secteurs de St-Vincent-de-Paul, de Pont-Viau, de Laval-des-Rapides et de Chomedey où la majorité des logements sont de type unifamilial et locatif. Dans 3 secteurs de recensement, la proportion de familles monoparentales dépasse les 25%.

Soulignons de plus qu'une étude réalisée par le Groupe de recherches techniques en habitation de Laval en 1998 concluait que 18 525 ménages, en 1996, consacraient plus que la norme de 30 % de leur revenu brut en loyer (chauffage et électricité inclus), ce qui représente une augmentation de 33 % par rapport au recensement de 1991. Ainsi, plus de quatre locataires sur dix (42,7 %) de Laval se retrouvent dans cette situation et 22,4 % d'entre eux consacrent plus de la moitié de leur revenu en coût de logement, soit une hausse de 43 % depuis 1991. Une relance du logement social, coopératif ou à but non lucratif, devient donc une nécessité pour améliorer la qualité de vie des personnes les plus vulnérables de notre communauté.

À la lumière de ces données on peut comprendre la lecture amenée par le comité qui constate également que la qualité de vie, dans les quartiers moins bien nantis, s'est détériorée au cours des dernières années et que l'affaiblissement de l'efficacité des systèmes de régulation des gouvernements, appelé crise de l'«État-providence», a conduit à des ruptures de liens sociaux et à l'accélération de la paupérisation de certains territoires dans la région.

Dans ce contexte, l'amélioration des conditions de vie et de la qualité de vie ne peut essentiellement se limiter à des réponses spécialisées et sectorielles ou à une logique d'assistance qui, à terme, accentue les maux. Il faut plutôt imaginer des politiques novatrices capables d'aider à la reconstruction des réseaux de solidarité et répondre aux besoins de l'ensemble des membres de la communauté.

C'est dans ce contexte que le comité a étudié une approche de territorialisation de l'intervention afin de créer des synergies propres à susciter la réalisation de projets communs et à former les citoyens aux questions de la prise en charge de leurs problèmes et de la gestion de leur communauté. Ainsi, mobiliser les réseaux familiaux, communautaires et institutionnels et impliquer les citoyens dans la définition des besoins et des solutions apparaissent incontournables dans le développement de milieux de vie solidaires adaptés aux spécificités et aux caractéristiques des populations vulnérables qui y habitent.

Pour réaliser de telles actions de mobilisation, le comité a approfondi le portrait des unités communautaires définies en fonction des critères de développement social afin de mieux cerner le portrait des clientèles vivant sous le seuil de faible revenu. Les données seront essentielles à la définition des priorités d'actions à l'échelle locale.

Par ailleurs, le comité a également mis en lumière que certaines problématiques dépassent l'action locale et nécessitent une action concertée à l'échelle régionale, pour agir, de façon cohérente sur l'ensemble des déterminants de la santé que sont, entre autres, les conditions de vie, d'emploi, d'habitation sociale, de loisirs, de culture, de formation qualifiante, de sécurité et de réponse à des besoins spécifiques de clientèles plus vulnérables et marginalisées.

Cependant, afin d'offrir une réponse concertée à partir d'une vision partagée, il apparaît nécessaire de poursuivre la régionalisation, la décentralisation et la dénormalisation des programmes pour offrir aux partenaires des moyens réels d'agir et de supporter des projets ou des actions conformément aux orientations déterminées par les milieux locaux et régionaux. Il apparaît également important de poursuivre l'action des organismes communautaires en consolidant leur fonctionnement, reconnaissant de ce fait, leur apport essentiel à la mise en place de solutions alternatives et communautaires pour des clientèles spécifiques aux prises avec des problèmes de violence conjugale, de santé mentale, de toxicomanie, etc..

À cet effet, les représentants de la Corporation de développement communautaire de Laval présents au comité ont fait part que la pression des services qui s'exerce dans le réseau public, dans un contexte de compression budgétaire et de détérioration du tissu social a fait en sorte que les

organismes ont vu leurs clientèles augmenter de façon fulgurante. Pour plusieurs d'entre eux, la demande de services est devenue telle qu'il est difficile de maintenir une approche d'intervention globale qui tienne compte de l'ensemble des besoins de la personne. Cette situation s'accroît par le fait que les problématiques sont de plus en plus lourdes et complexes et touchent à plusieurs dimensions de la vie des individus. Par ailleurs, les organismes se sentent limités dans leurs possibilités d'intervention et dans l'adaptation des services qu'ils ont à rendre, dû au fait que leur financement est attribué en fonction de programmes spécifiques définis par les différents bailleurs de fonds. À cette situation s'ajoute le fait que les critères d'évaluation généralement retenus par les bailleurs de fonds, afin d'accorder le financement nécessaire à ces organismes, se mesurent souvent au volume de services dispensés, ce qui est contradictoire à l'approche globale d'intervention préconisée par le réseau communautaire. Il apparaît donc important de développer des indicateurs de résultats de l'action communautaire adaptés à l'approche globale d'intervention de ce réseau. Il s'agit d'un enjeu important afin de préserver la nature, les valeurs et la mission des organismes communautaires dans un contexte où ils sentent une pression à devenir essentiellement des organismes dispensateurs de services identifiés et définis par les bailleurs de fonds.

Finalement, le comité tient à rappeler que l'ensemble des actions de prise en charge ne saurait remplacer le rôle essentiel que doit jouer l'État dans les mécanismes de redistribution de la richesse nécessaire au maintien de la cohésion sociale.

Préoccupations soulevées par le « comité régional d'économie sociale de Laval (CRES) »

Récemment intégré au Conseil régional de développement, le CRES a subi plusieurs transformations tant dans sa composition que dans la définition de son mandat et de ses orientations. À terme, il entend susciter l'émergence de projets conduisant à la création d'emplois durables et à la production de biens et de services utiles socialement et répondant aux besoins de la population lavalloise.

Le concept d'économie sociale est particulièrement véhiculé depuis le Sommet du Québec sur l'économie et l'emploi tenu à l'automne 1996. Ce sommet a mis en lumière que le tiers secteur, constitué d'organismes sans but lucratif qui œuvrent dans tous les champs de l'activité humaine (loisirs, culture, environnement, services sociaux et autres), joue un rôle majeur dans la société, tant au chapitre de la création d'emplois que de l'impact sur l'environnement social et le renforcement du capital social.

De façon plus spécifique, est apparu le concept d'entreprises d'économie sociale en tant que solution à la création d'emplois destinés à des clientèles plus marginalisées. Ces entreprises, issues de l'entrepreneuriat collectif ont été définies comme respectant les principes suivants : finalité de service aux membres ou à la collectivité, autonomie de gestion, processus de décision démocratique, primauté des personnes et du travail sur le

capital dans la répartition des surplus et des revenus, participation, prise en charge et responsabilité individuelle et collective. Ces entreprises peuvent être développées dans les secteurs d'activités qui répondent aux besoins de la population et des collectivités. Leur particularité est de produire des biens et des services viables financièrement et procurant des emplois durables.

À Laval, les entreprises d'économie sociale de type coopératif sont peu développées. Selon le CRES, elles se retrouvent principalement dans le secteur des coopératives d'habitation, des caisses populaires et d'économie et des centres de la petite enfance. On ne retrouve actuellement sur le territoire que quelques coopératives d'usagers, de travailleurs, de travailleurs-actionnaires et de producteurs.

Dans ce contexte, le CRES estime prioritaire de mettre en place les conditions nécessaires au développement et à la consolidation de telles entreprises d'économie sociale, sans perdre de vue la nécessité de consolider les organismes communautaires. Quant au développement des entreprises, il importe de faire connaître le plus largement possible le potentiel de prise en charge que revêt l'économie sociale et les différents moyens financiers mis à la disposition du milieu pour en accentuer le développement.

Conclusion des préoccupations soulevées par les comités du CRD-Laval et lors des consultations régionales

De la lecture de l'ensemble des préoccupations identifiées par les comités se dégage un constat majeur : Les problématiques soulevées sont souvent les mêmes indépendamment des groupes d'âges et des clientèles.

Ces problématiques réfèrent le plus souvent aux conditions de vie des personnes (logement, transport, revenu et autres), aux moyens dont elles disposent pour faire face aux situations difficiles (facteur de résilience) et à l'importance de l'environnement dans lequel elles évoluent (résilience de leurs milieux de vie).

Il apparaît évident que les grandes problématiques tel l'isolement social, l'exclusion sociale, la pauvreté (d'être, de pouvoir et d'avoir), la détresse psychologique, le stress, le manque d'information et de formation peuvent toucher toute personne peu importe son âge ou son statut socio-économique.

Dans le cadre d'une planification stratégique régionale, il apparaîtrait difficile de proposer des solutions qui interviendraient directement sur les conditions de vie des personnes en tant qu'individus. Il est toutefois possible d'intervenir sur les milieux de vie de ces mêmes personnes. C'est ainsi que la présente planification de la région de Laval propose de renforcer les milieux suivants : régional, local, scolaire et de travail pour agir sur la cohésion sociale et la qualité de vie.

LES ENJEUX SOCIAUX DANS UNE APPROCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Durant les dernières années, bon nombre d'études et de réflexions ont été menées, plusieurs colloques se sont tenus ayant trait au développement social, à la santé et au développement durable : partant du Sommet de Copenhague, jusqu'au colloque sur le développement social à Laval en passant par le Forum national sur la santé, le Forum régional de l'année internationale des aînés, sans oublier, bien sûr la consultation régionale organisée dans le cadre du Sommet du Québec et de la jeunesse.

Les orientations de l'axe social sont largement inspirées de ces récentes recherches et réflexions. Elles sont conséquemment élaborées à partir d'une revue importante de littérature et tiennent compte, bien évidemment, des recommandations provenant des travaux réalisés dans le cadre des consultations lavalloises.

Les auteurs qui ont le plus inspiré les approches proposées dans le présent axe social sont Marc Renaud ; connu notamment de par ses travaux réalisés au sein du Forum national sur la santé et du Grasp (Groupe de recherche sur les aspects sociaux de la prévention) et Jean-Pierre Bélanger de par ses écrits et les conférences qu'il a données dans le cadre du Forum national sur le développement social.

Les orientations de l'axe social de la présente planification stratégique tiennent compte, tel qu'indiqué précédemment, des recherches récentes et c'est ainsi que des efforts seront consentis pour :

- Créer un environnement social de qualité sachant qu'il est un «déterminant de la santé aussi fondamental que l'environnement physique et génétique et que le soutien social, l'entraide et le civisme sont des déterminants majeurs de la santé»;
- Renforcer les facteurs de résilience tant des personnes que des communautés;
- Supporter les approches référant au développement durable, à l'intersectorialité, à la solidarité entre les générations;
- Favoriser les approches qui misent sur les potentiels, les forces, les opportunités, les ressources plutôt que sur les besoins, les menaces et les problématiques telles qu'illustrées aux schémas suivants :

Schéma : Besoins

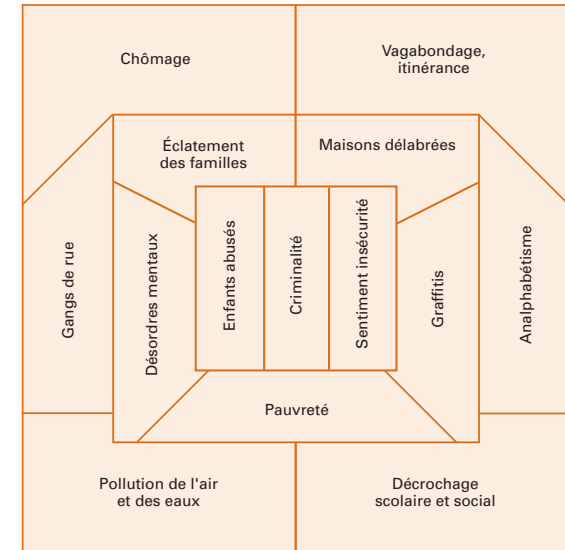
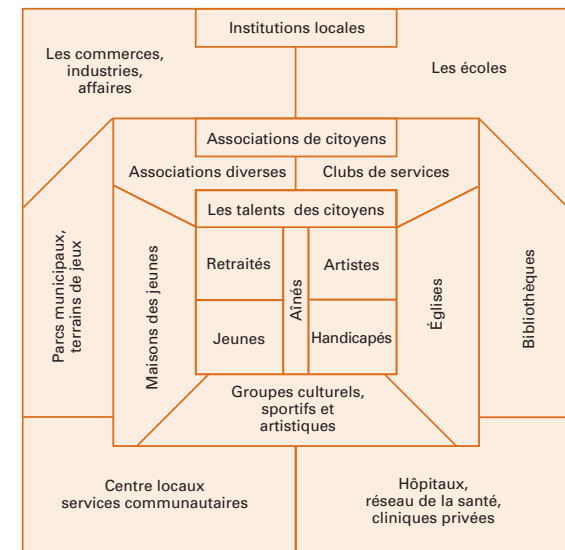


Schéma : Potentiels



9^{ÈME} ENJEU :

Renforcer le potentiel des acteurs régionaux dans leur contribution au développement du capital social, de la cohésion sociale et de la qualité de vie comme moyen de lutte à la pauvreté

Stratégies d'actions proposées :

- Promouvoir le développement durable en tant que concept en mesure d'améliorer la qualité de vie et la cohésion sociale dans l'immédiat et d'en assurer la pérennité dans le futur;
- Amener les partenaires régionaux à œuvrer dans le cadre d'une approche préventive en travaillant sur les déterminants de la santé et d'une approche positive en misant sur les forces et les opportunités;
- Poursuivre la régionalisation, la décentralisation et la déconcentration des programmes afin de favoriser une approche intersectorielle et territoriale en fonction des besoins de la région et des communautés locales;
- Reconnaître l'apport des partenaires, notamment des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale, dans le développement de la région et des collectivités locales;
- Amener les partenaires régionaux œuvrant dans les divers champs de l'activité humaine (sport, loisirs, culture, loge-

ment, économie et emploi, santé et services sociaux, services de garde et autres) à tenir compte des réalités et des tendances actuelles sur les plans démographique, politique et socio-économique dans la mise en place de leurs services et voir à les supporter dans le développement de formules novatrices et durables;

- Créer et soutenir des moyens de mobilisation et de participation sociale afin de permettre aux jeunes et aux femmes d'investir les différents lieux de décisions et de pouvoir.

10^{ÈME} ENJEU :

Renforcer le potentiel des communautés locales comme lieux de solidarité intergénérationnelle, de prise en charge et d'exercice de la citoyenneté, éléments nécessaires à l'amélioration de la qualité de vie et au maintien de la cohésion sociale.

Stratégies d'actions proposées :

- Bâtir des communautés dynamiques, solidaires, sécuritaires et accueillantes en soutenant les communautés locales en tant que milieux de participation, d'appartenance, d'épanouissement et d'intégration;
- Développer la dynamique locale lavalloise en renforçant des synergies entre les milieux institutionnels, les associations locales, les citoyens et les entreprises du milieu pour développer le capital social et

nourrir leur sentiment d'appartenance;

- Amener les citoyens à prendre en charge le développement de leur milieu, à contrer l'exclusion sous toutes ses formes et à contrer l'isolement social des individus et des familles;
- Amener l'ensemble des acteurs à reconstruire un réseau autour des jeunes dans leurs milieux de vie, de façon à briser leur isolement, à créer un environnement propice à leur épanouissement et au développement de leur sens civique;
- Publiciser davantage l'information disponible sur les services offerts dans les organisations et les communautés locales et développer des moyens pour rejoindre plus efficacement les jeunes et leur famille.

11^{ÈME} ENJEU :

Renforcer le potentiel du milieu scolaire en amenant les partenaires concernés à s'investir dans la réussite académique des jeunes et dans leur préparation à vivre dans une société en mutation.

Stratégies d'actions proposées :

- Favoriser la mise en place d'activités qui permettent aux jeunes de vivre très tôt des expériences qui valorisent le respect de soi, l'initiative, la créativité et la prise en charge individuelle et collective pour développer leur facteur de résilience;

- Développer et mettre en œuvre des formules de partenariat novatrices, souples et peu coûteuses afin de faciliter la réalisation de projets susceptibles de diversifier et d'enrichir les expériences des jeunes durant leur cheminement académique;
 - Sensibiliser les jeunes aux valeurs de respect, d'entraide et de compréhension pour contrer, entre autres, le phénomène de violence dans leurs divers milieux de vie;
 - Développer chez les jeunes des compétences transversales, notamment des apprentissages à la vie civique, à l'implication communautaire et à l'entrepreneuriat;
 - Repenser les cours et services d'orientation scolaire et professionnelle en tenant compte notamment, de la valorisation de tous les métiers, de l'adaptation aux nouvelles réalités des marchés du travail et sensibiliser les jeunes filles à la nouvelle économie;
 - Favoriser l'apprentissage des langues, des cultures et des systèmes politiques et économiques afin de faciliter l'intégration, à la société québécoise, des personnes issues de l'immigration et de préparer les jeunes à œuvrer dans un contexte de mondialisation de l'économie;
 - Soutenir le milieu scolaire pour qu'il dispose de ressources spécialisées telles: aide, orientation, soutien technique;
 - Concevoir des programmes d'alternance travail-étude-famille pour permettre aux jeunes issus de milieux défavorisés ou en situation de décrochage scolaire de poursuivre leurs études, notamment les mères adolescentes;
 - Assurer un soutien continu à l'intégration scolaire des personnes handicapées.
- 12^{ÈME} ENJEU :**
- Développer le potentiel des milieux de travail afin de favoriser l'intégration des jeunes et des clientèles particulières et afin de diminuer les facteurs de stress liés à la conciliation travail-études-famille.
- Stratégies d'actions proposées :**
- Multiplier les formules et expériences de stages comme moyen d'intégration des jeunes au marché du travail, réduire les contraintes administratives pour les employeurs afin de faciliter l'implantation de tels stages et mettre en place une structure de coordination pour favoriser l'implication des employeurs auprès des jeunes de concert avec les entreprises, les syndicats et les milieux communautaires;
 - Développer le partenariat entre les ressources qui interviennent en emploi, afin d'assurer la cohérence et la complémentarité des actions et mettre en place des outils de communication pour rejoindre leurs clientèles, notamment les jeunes;
 - Amener les employeurs, qu'ils soient des secteurs privé, public ou de l'économie sociale, à reconnaître et à assumer une responsabilité à l'égard de l'intégration de clientèles particulières;
 - Développer, au sein des entreprises, des mesures d'aide à l'implantation du mentorat afin de faire bénéficier les jeunes de l'expérience des employés expérimentés et favoriser ainsi leur intégration au marché du travail;
 - Développer, au sein des entreprises, des formules novatrices qui permettent de mieux concilier les responsabilités professionnelles et familiales;
 - Favoriser le partenariat entre le monde de l'enseignement, les employeurs, les ministères et les organismes communautaires notamment en matière de formation de la main d'œuvre;
 - Rendre accessibles aux employeurs de petites entreprises des programmes d'aide aux employés en situation de pré-retraite, de détresse psychologique ou de perte d'emploi.

L La dimension environnementale constitue l'un des trois grands axes du développement durable de la région de Laval. Elle considère le milieu urbain et le milieu naturel.

De pair avec les objectifs du développement social, les enjeux de la qualité environnementale impliquent une conservation équitable des ressources. Confrontés aux buts économiques, les objectifs liés à la qualité environnementale laissent entrevoir la possibilité d'une intégration harmonieuse environnement-économie.

Le développement durable résulte de ces deux rencontres, soit la conservation équitable, et l'intégration environnement-économie contribuant ainsi à rehausser tous les aspects de la qualité de vie.

Les principales questions qui se posent pour déterminer si la région se trouve sur la voie du développement environnemental durable sont les suivantes :

- *Le milieu urbain de la région offre-t-il un environnement fonctionnel?*
- *Le milieu urbain est-il agréable et va-t-il en s'améliorant?*
- *La qualité de nos ressources et la façon d'en disposer vont-elles en s'améliorant?*
- *Des efforts sont-ils faits pour réduire la consommation des ressources liées au transport?*
- *La protection de la biodiversité des écosystèmes et des paysages est-elle assurée (réseau vert et bleu, patrimoine architectural)?*

Au cours des prochaines années, la région doit voir à répondre à ces questions qui sont autant d'enjeux et de défis qui se posent en termes de développement durable.

LA FONCTIONNALITÉ DU MILIEU URBAIN

La fonctionnalité d'un milieu urbain se définit par sa capacité à présenter un caractère pratique et efficace, adapté à son objectif principal qui est de constituer le lieu d'habitat d'une population et le support aux activités qui y sont générées.

La principale caractéristique géographique de la région de Laval est d'être un archipel constitué de 77 îles, dont la principale, l'Île Jésus, est bordée par la Rivière-des-Mille-Iles au Nord et par la Rivière-des-Prairies au Sud, ces deux cours d'eau étant tributaires du Lac des Deux-Montagnes.

L'île Jésus abrite une grande diversité d'utilisations urbaines et agricoles sur son territoire. Hormis les étendues d'eau et les terrains non-exploités (ex : grands boisés en zone agricole), la fonction résidentielle demeure la plus importante en termes de superficie occupée, près du quart de l'ensemble du territoire lavallois, pour une population de plus de 340 000 personnes en 1999.

Les lignes qui suivent permettront de brosser, tour à tour, un portrait actuel et l'évolution passée des différentes fonctions urbaines présentes sur le territoire, mis à part les espaces verts et naturels, ainsi que les infrastructures de transport qui seront traitées un peu plus loin.

Tableau : Région de Laval. Répartition des usages selon leur superficie.

Utilisation	Hectares	Superficie (%)
Résidentielle	5 745,0	23,3
Industries manufacturières	414,1	1,7
Transport, communication et services publics	4 329,8	17,6
Commerciale	694,1	2,8
Services	1 027,5	4,2
Culturelle, récréative, loisirs	957,8	3,9
Agriculture et activités connexes	4 367,7	17,7
Exploitation forestière et services connexes	0,0	0,0
Exploitation minière	251,4	1,0
Terrains non-exploités et étendues d'eau	6 866,9	27,9
Total	24 654,2	100,0

Source : Ville de Laval, 1999

La fonction résidentielle

Le développement résidentiel à Laval a connu des périodes de forte croissance entre 1965 et 1987 avec plus de 5 000 logements par année représentant plus de 70% de la valeur déclarée de l'ensemble des permis de construction émis par la Ville de Laval. Depuis le milieu des années 1990, le développement résidentiel est plus modéré avec moins de

2 000 logements par année ce qui représente maintenant environ 50% de la valeur déclarée de l'ensemble des permis de construction. L'étalement urbain vers la Rive-nord est sans nul doute en bonne partie responsable de ce ralentissement du développement résidentiel sur le territoire de Laval.

Tableau : Région de Laval. Évolution de la valeur déclarée des permis de construction dans le domaine résidentiel de 1966 à 1997 (en milliers de dollars).

Année	Résidentiel \$	Total (Dollars courant)	% de la valeur totale
1966	35 369	46 392	76,2
1971	30 749	49 226	62,5
1976	129 824	162 875	79,7
1981	126 342	184 737	68,4
1986	320 081	444 656	72,0
1991	268 961	421 097	63,9
1996	127 676	214 114	60,0
1997	155 678	311 397	50,0

Source : Ville de Laval, 1999

Initialement constituée de villages agricoles, l'Île Jésus a vu son développement résidentiel se concentrer autour de ses pôles historiques et traditionnels. L'arrivée des grands réseaux autoroutiers conjugués à la fusion municipale de 1965 englobant toutes les municipalités de l'île, ont fait en sorte que le développement résidentiel s'est rapidement accéléré de même que concentré autour de nouvelles zones, en fonction de besoins de plus en plus urbains.

La lecture de cette trame historique indique que des secteurs entiers sont aujourd'hui densément peuplés n'offrant comme perspectives de développement que des travaux de consolidation. C'est notamment le cas des districts de Duvernay / Pont Viau, Marigot, Concorde, Vimont, Abord-à-Plouffe et Chomedey.

Les nouveaux développements résidentiels se font et se feront désormais autour des pôles que sont Sainte-Dorothée, Sainte-Rose, Fabreville et Auteuil.

Par ailleurs, la nouvelle tendance qui se manifeste depuis le milieu des années 1990 porte davantage sur la construction de maisons unifamiliales. La proportion de ces unités représente plus de 85% des unités résidentielles construites. L'environnement résidentiel se veut donc fonctionnel en répondant notamment aux besoins des jeunes familles.

Cette situation de développement résidentiel de faible densité accentue les pressions sur les superficies de terrain requises pour satisfaire les demandes, entraînant une plus grande consommation de la ressource sol. Cette situation de faible densité résidentielle rend à toute fin pratique non compétitive une desserte en transport en commun (longueur des tracés, temps d'attente, coûts du service).

La fonction commerciale

La fonction commerciale a connu les mêmes séquences de développement que la fonction résidentielle.

L'apparition de nouvelles pratiques d'achat des consommateurs a toutefois largement contribué à réorganiser les infrastructures de commerce et permis l'arrivée massive des centres commerciaux. Les années 80 ont été particulièrement prolifiques au plan du développement commercial dans la région représentant entre 10 à 15% de la valeur totale des permis de construction émis par la Ville de Laval, alors que cette proportion est descendue sous le seuil des 6% depuis les années 1990.

Aujourd'hui, des taux d'inoccupation élevés dans certains quartiers témoignent d'une relative saturation de l'offre commerciale. Les nouvelles pratiques d'achat ont accru l'utilisation de l'automobile ce qui, avec la liberté d'action que cela procure, apparaît favorable pour les individus qui y ont accès, mais qui se veut néfaste au plan d'une utilisation rationnelle des ressources (sol, air, carburant).

La fonction commerciale de Laval s'est développée autour du quadrilatère composé de l'autoroute A-440 et des boulevards Le Corbusier, du Souvenir et Chomedey. Les abords autoroutiers représentent des opportunités commerciales qui ont été exploitées en grande partie jusqu'à maintenant ainsi que

les abords des grands boulevards urbains comme Saint-Martin, des Laurentides, Curé-Labelle et autres.

Tableau : Région de Laval. Valeur déclarée des permis de construction, secteur commercial, 1966-1997 (milliers de dollars)

Année	Commercial \$	Total (Dollars courant)	% de la valeur totale
1966	4 351	46 392	9,4
1971	2 985	49 226	6,1
1976	8 836	162 875	5,4
1981	20 316	184 737	11,0
1986	37 492	444 656	8,4
1987	84 515	623 662	13,6
1988	82 010	502 202	16,3
1989	67 620	432 698	15,7
1990	50 740	384 514	13,2
1991	14 090	421 097	3,3
1996	7 885	214 114	3,7
1997	9 387	311 397	3,0

Source : Ville de Laval, 1999

Le développement multifonctionnel du centre-ville

Au cours des prochaines années, d'importants projets multifonctionnels seront en cours de développement dans le centre-ville de Laval de part et d'autre de l'autoroute 15 contribuant à la création d'un véritable pôle central regroupant les fonctions suivantes :

- Le savoir avec le CÉGEP et les antennes régionales des Universités;
- La technologie avec le parc scientifique et de haute technologie;
- La culture avec la Salle André Mathieu, la Maison des Arts et les musées;
- Le divertissement et autres activités de loisirs.

L'avènement à court terme d'une station de métro dans le secteur du CÉGEP Montmorency contribuera à dynamiser davantage le centre-ville de Laval et entraînera une réorganisation des activités urbaines et des modes de transport dans ce nouveau secteur de développement du Centre-ville de Laval.

Cette nouvelle réalité entraînera des répercussions positives autant au plan individuel, en diversifiant l'éventail des modes de transport disponibles, que collectifs en participant à une utilisation plus rationnelle des ressources.

La fonction de bureau

La croissance des dernières années a également permis à la région d'accroître son parc locatif d'espaces à bureaux, notamment par la consolidation du secteur du boulevard Daniel-Johnson. Ces espaces à bureaux sont occupés en grande partie par des entreprises de services dont le rayonnement dépasse largement les limites territoriales de Laval (ex.: Michelin, institutions financières, autres). Laval a consolidé son rôle de pôle de services supérieurs (services aux entreprises) pour la Couronne nord.

Selon l'étude de Desjarlais, Prévost, la construction des nouveaux espaces se fera principalement dans les secteurs Carrefour Laval (A-440, A-15, du Souvenir, Curé-Labelle) et Saint-Martin Centre (sud A-440, ouest de des Laurentides, Du Souvenir et A-15). Chacun des secteurs recevrait 150 000 pieds carrés d'ici 2003.

Tableau : Région de Laval. Répartition des espaces à bureaux, janvier 1999

Secteur	Superficie (pi ²)	Part relative %
Carrefour Laval / Hôtel de ville	1 395 707	47,7
Saint-Martin centre	1 053 749	36,0
Saint-Martin est	239 075	8,2
Périphérie sud	233 819	8,1
Total	2 922 350	100,0

Source : Desjarlais Prévost. Analyse et prévision du marché des bureaux de Montréal 1999-2003

Tableau : Région de Laval. Taux d'inoccupation selon le secteur au 1er janvier 1999

Secteur	1999
Carrefour Laval / Hôtel de ville	13,8 %
Saint-Martin centre	14,5 %
Saint-Martin est	9,7 %
Périphérie sud	23,1 %
Total	14,5 %

Source : Desjarlais Prévost, Analyse et prévision du marché des bureaux de Montréal 1999-2003

On cherchera à y attirer des entreprises de services supérieurs bénéficiant généralement d'une main-d'œuvre de qualité, tels les services professionnels d'affaires pour les entreprises. Un tel effort sera également recherché dans le domaine

de l'enseignement supérieur dans le secteur central à proximité du CÉGEP Montmorency qui accueille déjà des composantes de l'UQAM et de l'Université de Montréal.

En fonction de la croissance démographique soutenue qu'a connue la région de Laval et suite à sa désignation en 1987 comme région administrative québécoise, la fonction institutionnelle lavalloise s'est également développée depuis quelques années, avec l'établissement de services publics ou parapublics des paliers gouvernementaux, provincial et fédéral.

La fonction industrielle

La fonction industrielle du territoire, quant à elle, se répartit en quatre parcs industriels, propriétés de la Ville, et six zones industrielles contrôlées en grande partie par le secteur privé, le tout représentant environ 4% de la superficie du territoire de Laval.

L'activité industrielle demeure toutefois concentrée dans la partie centrale du territoire, aux abords des grands axes autoroutiers, dans le parc industriel centre, principal parc d'affaires de la RMR de Montréal avec plus de 1 000 entreprises et 22 000 emplois.

Au plan de l'organisation physique, la région demeure bien positionnée pour assurer son développement industriel : proximité du marché montréalais et à mi-chemin des aéroports de Dorval et Mirabel, grande accessibilité par desserte autoroutière, nombreux espaces industriels bien identifiés et à prix compétitifs.

Les intervenants rattachés à la fonction industrielle de la région (Laval Technopole,

Ville de Laval) ont amorcé des actions visant à consolider les parcs industriels existants et à relocaliser au sein des endroits réservés à ces fins, les entreprises industrielles oeuvrant hors de ces zones.

On estime à environ 2 millions de pi² la moyenne annuelle des mises en marché de terrains industriels dans la région. À court et moyen terme, le manque d'espaces des grands parcs industriels de la région va

requérir des opérations foncières et des travaux routiers et d'infrastructures afin d'y développer des zones d'expansion. Tout récemment, Laval inaugurerait un nouveau parc industriel dans l'est du territoire afin de répondre à cette demande.

Tableau : Région de Laval Parcs et zones industriels, 1999

	Superficie totale (pi ²)	Superficie disponible	% d'occupation
Parcs publics			
Parc industriel «Centre»	71 362 000	4 000 000	94,4 %
Parc industriel «Est»	6 500 000	0	100,0 %
Parc Est Plus (La Pinière)	11 000 000	10 000 000	9,0 %
Parc scientifique et de haute technologie	10 160 000	3 061 480	70,0 %
Zones privées			
Autoroute 13	24 300 000	21 185 000	12,8 %
Sainte-Rose	1 000 000	0	100,0 %
Fabreville	5 000 000	0	100,0 %
Vimont	2 000 000	0	100,0 %
Laval-des-Rapides	1 800 000	0	100,0 %
Masson	2 000 000	0	100,0 %

Source : Laval Technopole, 1999

La fonction agricole

En plus de cette grande diversité de fonctions urbaines, la région de Laval dispose également d'un territoire agricole ceinturant les développements résidentiels et industriels. Bénéficiant de la plus longue saison de végétation au Québec, la région de Laval a su préserver une fonction agricole importante. La zone agricole permanente couvre environ 30% du territoire de Laval, alors qu'un peu plus de 50% de cette zone est effectivement exploitée pour l'agriculture, le reste étant en majorité des grandes étendues de boisé et des terres présentant des contraintes importantes d'exploitation.

L'horticulture ornementale se concentre principalement dans la partie sud-ouest du territoire, la culture maraîchère dans le secteur centre-nord et la culture de céréales et certaines exploitations animales dans la partie est. La grande concentration de producteurs en serres dans la région, notamment dans le secteur de Sainte-Dorothée, confère à Laval le statut de Capitale québécoise de l'horticulture ornementale.

La présence de zones résidentielles à proximité des terres agricoles peut occasionner des problèmes de voisinage par l'utilisation de pesticides et d'engrais pour les productions agricoles. Ces matières peuvent être transportées en suspension dans l'air entraînant une exposition de la population à celles-ci.

Conclusion sur la fonctionnalité du milieu

Comme on peut l'apprécier au survol de ces différentes fonctions, le développement du territoire lavallois est soumis à une dynamique et à un équilibre fragile entre divers types d'usages aussi importants les uns que les autres. L'atteinte de cet équilibre correspond en fait à garantir aux résidents lavallois, aux agriculteurs, aux promoteurs résidentiels ainsi qu'aux entrepreneurs industriels ou commerciaux, une harmonie des fonctions et un juste partage de cet espace qui soit équitable entre tous et entre les générations.

C'est précisément dans cet esprit qu'avait été instaurée en 1995 la première planification stratégique régionale qui prévoyait des actions visant à maintenir et garantir cet équilibre (Vers un Carrefour de développement durable).

13^{ÈME} ENJEU :

Conserver un équilibre harmonieux entre les différents fonctions du territoire.

Stratégies d'actions proposées :

- Développer un modèle original de centre-ville sur le plan du design urbain, afin d'en faire un espace de vie et d'animation socio-culturelle et artistique, propre à renforcer l'identité spécifique de Laval ainsi que son rayonnement supra-régional;
- Favoriser des formes d'habitats plus denses, respectueuses des ressources;
- Favoriser des pratiques d'achats diversifiées et valoriser le commerce local de façon à minimiser l'utilisation de l'automobile;
- Assurer le développement des parcs et zones industrielles existants et revitaliser les zones industrielles vétustes;
- Relocaliser en des endroits réservés à ces fins les entreprises industrielles œuvrant hors de ces zones;
- Prévoir des mesures afin d'assurer une bonne cohabitation entre les usages agricoles et les usages urbains qui y sont contigus.

LA PERCEPTION DU MILIEU URBAIN

La perception d'un milieu s'effectue par les sens et participe à la formation d'une image caractérisée. On peut qualifier un milieu d'agréable lorsqu'il plaît aux sens communs. Différentes composantes de l'environnement urbain participent à la formation d'une telle image.

Les entrées de ville

L'insularité de la région favorise en principe chez le visiteur une perception claire des limites territoriales. Cet effet est malheureusement contrecarré par l'obligation faite aux visiteurs d'appréhender le territoire par des voies rapides. Les passants transitent ainsi parfois sans même réaliser qu'ils intègrent le territoire lavallois.

Cette difficulté commande que les entrées de ville marquent et identifient clairement ces lieux clés de transition et qu'ils puissent être perçus depuis les approches. Dans leur état actuel, l'affichage et l'aménagement des entrées de ville semblent incapables de produire cet effet.

Signalisation et affichage

Sur le territoire, différents types de signalisation, d'acheminement et d'identification permettent d'appréhender le territoire et d'atteindre différentes destinations comme les développements résidentiels, les sites touristiques, les équipements municipaux, etc. Cette signalisation est tantôt convention-

nelle (municipale) tantôt typée (route des fleurs).

Plusieurs besoins en signalisation semblent peu ou pas comblés (ex. signalisation des zones industrielles), tandis que la signalisation en place n'est pas toujours très efficace (comme par exemple la signalisation de projets résidentiels, située souvent en aval du point de décision).

Au plan de l'affichage, certains secteurs commerciaux et industriels connaissent des problèmes de surcharge, alors que chaque occupant tente légitimement de se démarquer et de capter l'attention du passant. De cette surenchère d'affichage s'en suit une situation chaotique où on ne trouve que des perdants puisque l'attrait et l'intérêt pour l'ensemble sont entachés. Au surplus, ces situations de surcharge de l'affichage commerciale amenuise la portée et la visibilité de la signalisation d'intérêt public (signalisation de prescription et de danger, touristique, municipale, etc.).

Tableau : Région de Laval. Principales époques de développement

Époque	Faits marquants
1636 à 1760	Colonisation de l'île. Premières paroisses
1760 à 1900	Développement vers l'ouest de l'île.
1900 à 1950	Formation de nouvelles municipalités par morcellement des paroisses
1950 à 1965	Fusionnement des villes pour former Laval.
1965 à aujourd'hui	Développement rapide puis stabilisation

Source : Regard sur Laval. Une ville, une île, une région... 1998. Ville de Laval.

D'autres secteurs qui connaissent un faible niveau d'activités de par les changements opérés dans les habitudes de consommation, montrent plutôt des signes de désaffectation (panneau de mise en vente et de location, lieu abandonné, etc.) ce qui crée un climat de morosité à l'échelle du quartier.

Le paysage de la région de Laval

Les caractéristiques du cadre bâti de la région de Laval participent à la formation d'une suite de paysages contrastants fait de lieux construits et non construits. En effet, les espaces agricoles ou naturels côtoient tantôt une zone industrielle, des édifices à bureaux, ou encore des quartiers résidentiels. En maints endroits, des groupes de bâtiments récents se jouxtent aux témoins du passé ou à des espaces naturels.

Les caractéristiques actuelles du cadre bâti de la région de Laval sont intimement liées à son historique de développement qui comprend cinq grandes périodes, telles que démontrées ci-dessous :

Maintes traces physiques de ces époques de développement subsistent aujourd'hui pour former le cadre bâti actuel. L'empreinte la plus marquante sur le cadre bâti provient de l'époque où le territoire lavallois était constitué en 14 municipalités autonomes, qui connaissaient chacune leur propre dynamique de développement. Le cadre bâti est donc constitué de plusieurs noyaux, ce qui explique l'existence de nombreuses rues principales constituées de commerces à vocation locale et de centres d'activités (lieu de culte, de culture), entourés de développements résidentiels en poche.

Certains lieux comme Laval-sur-le-Lac, qui fût un lieu de villégiature prisé par certaines classes aisées de la population montréalaise, est un exemple qui nous rappelle encore aujourd'hui un des moments clés du développement de la région.

Le patrimoine

Les éléments architecturaux les plus significatifs de l'identité lavalloise ont su faire l'objet de mesures de protection par les autorités concernées. On parle ainsi de maisons rurales ou encore de noyaux d'anciens villages qui permettent de participer à la définition d'une image pour Laval. Il reste cependant du travail à faire pour assurer la restauration de bâtiments, l'intégration et la consolidation des noyaux villageois et leur animation.

À titre d'exemple, le vieux pénitencier de Saint-Vincent de Paul, désigné lieu historique national en 1990, risque de connaître une détérioration si aucun projet de mise en valeur n'est entamé. Un tel projet aurait un impact positif certain puisqu'il pourrait ainsi dynamiser tout un quartier.

Artères commerciales

Le territoire de la région de Laval est clairsemé d'artères commerciales à vocation locale, vestige de l'époque où le territoire était constitué en villages. On retrouve également nombre de centres commerciaux de quartier qui répondaient aux habitudes de consommation des années soixante-dix et quatre-vingt.

Ces dernières années, un changement dans ces habitudes a mené aux plus récentes tendances de développement commercial qui, en privilégiant la vocation régionale, allait nécessiter la présence sur le territoire d'un cadre bâti imposant et résolument adapté à l'utilisation de l'automobile. Ces développements, d'abord parcellaires, font aujourd'hui l'objet d'une consolidation importante qui participent à la formation du centre-ville. Ce phénomène engendre malheureusement la désaffectation de secteurs ou de bâtiments en périphérie ce qui crée un malaise au plan visuel et peut ternir l'image projetée.

La dégradation de certains secteurs en voie de désaffectation appelle donc l'application de mesure de réhabilitation et de réaffectation des immeubles commerciaux ainsi affectés par les changements dans les habitudes de consommation.

Les produits d'habitation

Les caractéristiques actuelles des produits d'habitation reflètent l'historique de développement de la région de Laval. À l'origine la région montre tout d'abord des séquences de peuplement très timides. Il faudra attendre les années soixante et les décennies qui suivront pour constater une croissance rapide de la population. Cet historique se reflète dans la répartition des logements actuels selon leur période de construction, tel que relevé lors du recensement de 1996. Il ressort ainsi que près de trois logements sur quatre ont été construit entre les années 1960 et 1990.

Avec seulement 3,8% des logements construits avant 1946, le stock de logements de la région de Laval apparaît donc relativement jeune si on considère qu'à l'échelle provinciale la proportion des logements les plus vieux atteint 16,2%.

Au plan de la répartition géographique, on constate que le stock de logements se présente sous la forme de plusieurs noyaux à la grandeur de l'île, mais que les plus récentes tendances de peuplements génèrent plus de constructions vers l'ouest.

Dans l'ensemble, 60% du stock est constitué par les maisons individuelles, jumelées ou en rangée et dominant ainsi, dans leurs formes, le paysage résidentiel lavallois.

Tableau : Région de Laval. Répartition des logements selon la période de construction. 1996

Période de construction	Nombre	%	%
Avant 1946	4 665	3,8	19,6
1946-1960	19 610	15,9	
1961-1970	30 730	24,9	72,0
1971-1980	26 890	21,8	
1981-1990	31 320	25,3	
1991-1996	10 430	8,4	8,4
Total	123 645	100	100

Source : Statistiques Canada. Recensement de 1996.

Les logements constitués en appartement dans un immeuble de cinq étages et moins se démarquent également du décompte opéré dans le cadre du recensement de 1996 alors qu'ils forment près de 30% du stock de logements.

Le portrait des produits d'habitation, ainsi que les tendances de développement observées participent, au plan de l'image que cela projette, à faire de Laval un lieu dynamique et d'intérêt pour les jeunes ménages soucieux de s'établir dans un milieu répondant à leurs aspirations personnelles.

Tableau : Région de Laval. Répartition des logements selon le type. 1996.

Type de logement	Nombre	%	%
Maison individuelle	59 400	48,0	60,3
Maison jumelée	12 305	10,0	
Maison en rangée	2 905	2,3	
Appartement, duplex non attenant	4 330	3,5	39,1
Appartement, immeuble de 5 étages et plus	7 700	6,3	
Appartement, immeuble de moins de 5 étages	36 265	29,3	
Autre maison individuelle attenante	250	0,2	0,2
Maison mobile	485	0,4	0,4
Total	123 640	100	100

Source : Statistiques Canada. Recensement de 1996.

14^{ÈME} ENJEU :

Renforcer les actions contribuant à rehausser la perception de l'image du milieu urbain.

Stratégies d'actions proposées :

- Doter la région d'une politique de développement urbain permettant l'amélioration de la qualité visuelle et esthétique du cadre bâti, notamment au plan de la foresterie urbaine, de l'art public;

- Assurer la protection et l'intégration des vieux villages, des rangs patrimoniaux, du patrimoine naturel ainsi que des bâtiments à caractère patrimonial de la région de Laval (ex. : mesures d'encouragement pour la conservation du patrimoine);
- Créer un lieu d'interprétation historique intégrateur pour faire connaître le passé de la région de Laval;
- Marquer et identifier clairement les entrées de ville (paysage, signalisation, point de repère) afin qu'elles soient perçues depuis, notamment, le réseau autoroutier;
- Assurer la réhabilitation et la réaffectation des artères et immeubles commerciaux affectés par les changements dans les habitudes de consommation;
- Bonifier le contexte d'achat des artères commerciales par la réalisation d'améliorations fonctionnelles et d'embellissement;
- Inciter par divers moyens à l'amélioration de l'affichage commercial.

LA QUALITÉ DES RESSOURCES ET LEUR DISPOSITION

La nature et le niveau des activités humaines qui se déroulent sur le territoire lavallois affectent les ressources telles l'air, l'eau et le sol. De même, ces activités participent à la transformation des ressources et génèrent des produits dont il faut disposer.

Qualité de l'air extérieur

Les problèmes de qualité de l'air extérieur enregistrés dans la région de Laval portent sur les émissions d'installations résidentielles, commerciales ou industrielles à un niveau local. On peut compter une centaine de plaintes en ce sens acheminées annuellement à la Ville.

À un niveau global, la qualité de l'air semble s'être améliorée au fil des ans, selon les résultats d'analyse du MEF entre les années 1989 et 1995.

Qualité de l'eau de consommation et des milieux récréatifs

Les différentes fonctions urbaines décrites précédemment sont dispersées sur l'ensemble du territoire et entrecoupées de secteurs non construits, ce qui requiert de longs réseaux d'infrastructures pour desservir les usagers en eau potable et pour l'assainissement des eaux usées.

Près de 99% de la population de Laval est desservie en eau potable par le réseau de distribution municipale, lui-même alimenté par trois usines de filtration, les usines de Chomedey et Pont-Viau puisant leur eau dans la rivière des Prairies alors que l'usine de Sainte-Rose s'approvisionne dans la rivière des Mille-Îles.

Avec la construction et la mise en opération récente (1998) de l'usine de traitement Lapinière, ce sont toutes les eaux usées des secteurs Saint-François, Duvernay, Chomedey, Sainte-Dorothée, Vimont, Laval-des-Rapides et Pont-Viau qui sont maintenant traitées avant d'être rejetées dans la rivière des Prairies. Cet équipement environnemental majeur contribuera à redonner progressivement aux populations riveraines une vocation récréative à cette rivière, combinée à l'acquisition et mise en valeur de propriétés municipales à des fins de parc et d'accès à l'eau.

Les deux autres usines déjà existantes de Fabreville et d'Auteuil assurent le traitement des eaux usées avant leur rejet dans la rivière

des Mille-Îles. Toutefois la qualité de l'eau de cette rivière est toujours affectée par les rejets non traités d'égouts sanitaires et pluvi-eaux d'autres municipalités de la Rive-Nord. Des analyses révèlent des taux de coliformes fécaux dépassant les niveaux recommandés, ce qui explique qu'on ne retrouve aucune plage publique sur le territoire. Les autres activités récréatives qui se déroulent sur la rivière (ski nautique, canot, etc.) n'ont généré aucun problème de santé associé à la qualité de l'eau.

Enfin, une petite proportion de résidences sur l'île ne sont pas desservies par le réseau d'égout municipal disposant toutefois d'installations septiques individuelles.

Entre 1990 et 1996, la direction de la santé publique a reçu plus d'une trentaine de plaintes ou de demandes d'information relativement à l'eau de consommation. Pendant cette même période, on a enregistré deux épisodes (1992 et 1994) de contamination de l'eau par une bactérie, problème aujourd'hui résolu.

Certaines études révèlent que, de façon générale, l'eau de consommation de la région de Laval respecte les normes municipales applicables. Cependant, certaines normes nationales ou internationales pourraient ne pas être respectées, ceci étant dû à la présence de contaminants chimiques.

Qualité des sols

Selon le GERLED (Groupe d'étude et de restauration des lieux d'élimination des déchets dangereux), on compte dix sites contaminés sur le territoire de la région de Laval. La moitié de ces sites se retrouve dans la catégorie III (faible risque environnemental et aucun risque de santé) et l'autre moitié dans la catégorie II (risque moyen pour l'environnement et faible pour la santé). Un site, celui du dépotoir St-Judes, a été déclassé en 1994, passant de la catégorie I (potentiel de risque pour la santé et potentiel élevé pour l'environnement) à la catégorie II. Deux de ces dix sites sont situés à proximité de zones résidentielles où l'on retrouve des puits.

Selon la direction de la santé publique, neuf des 59 sites jugés non-prioritaires par le GERLED pourraient représenter des risques pour la santé publique.

On note également la contamination potentielle des vastes superficies agricoles par les pesticides, mais cet aspect demeure peu documenté.

Disposition des ressources

La collecte des déchets domestiques est assurée par des entreprises privées qui transportent ces déchets à des sites d'enfouissement sanitaire situés à l'extérieur de la région. Cette situation pourrait devenir problématique, selon une nouvelle directive à être émise par le ministère de l'Environnement, quant à la disposition des déchets par territoire de MRC dans son plan d'action en matière de gestion des matières résiduelles.

Le programme de collecte sélective de porte à porte a été étendu à plusieurs secteurs de la région, en plus des îlots de récupération répartis sur le territoire. Les prochaines phases de développement de ce programme permettront de desservir les unités de 6 logements et plus. La région dispose également d'autres programmes de collecte des déchets dangereux et de valorisation des résidus verts (feuilles mortes, sapins de Noël).

Depuis 1996, Ville de Laval avec l'appui du CRD-Laval a procédé à l'expérimentation du plus important projet de collecte sélective à trois voies (organique, recyclable et résidus alimentaires) auprès de 1 2395 ménages, lequel lui a valu le prix du Mérite environnemental 1997 – catégorie milieu municipal.

Les résultats atteints étant concluants, une deuxième phase a été lancée afin de démontrer la faisabilité économique de l'implantation de la collecte à trois voies dans une municipalité

bénéficiant de coût d'enfouissements à 30 \$ la tonne. Pour ce faire, les résidus organiques en provenance du secteur des industries, commerces et institutions (ICI) seraient ajoutés au projet. Des frais d'entrée concurrentiels aux frais d'enfouissement seraient demandés pour le compostage de ces résidus. De plus, le compost serait commercialisé selon les prix du marché. Les recettes issues de ces activités pourraient permettre en partie l'autofinancement de la troisième voie, ce qui abaisserait les coûts à moins de 100 \$ par porte par année.

Par ailleurs, le CRD-Laval a également soutenu la mise en place de trois entreprises d'économie sociale liées à la réinsertion au travail, lesquelles œuvrent à partir du recyclage de matières qui autrement seraient enfouies. L'économie sociale représente un potentiel intéressant en matière de solution alternative à l'enfouissement de déchets. À cet effet, un projet d'implantation d'une ressourcerie a également été soutenu par le CRD-Laval et un modèle organisationnel devrait être défini sous peu.

En matière de déchets et résidus dangereux, les données disponibles (1988) montrent que la région de Laval produit 0,3% (898 tonnes) de la production totale du Québec. Puisqu'on ne retrouve aucun équipement pour traiter ces déchets sur le territoire, son transport devient nécessaire.

Les entreprises lavalloises qui utilisent ou entreposent des matières dangereuses peuvent représenter des risques pour la santé de la population ou des travailleurs. Des quelques 92 établissements répertoriés dans le cadre d'une étude rapportée dans le Profil de santé environnementale de la région de Laval (RRSSS Laval, 1997), dix-neuf représentaient des risques majeurs pour la santé. Parmi celles-ci, la moitié seulement affirmait posséder un plan de mesures d'urgences.

Par ailleurs, en ce qui concerne les effluents liquides et les émissions atmosphériques, une étude de 1993 (Laplante) a permis de répertorier 383 entreprises dont les activités peuvent entraîner une agression faible ou moyenne de l'eau.

Enfin, on retrouve à Laval cinq sites d'élimination des neiges usées qui, en plus de favoriser un achalandage important de véhicules, pourraient être à l'origine de contaminations (sol, nappe phréatique) par les divers contaminants présents dans les neiges usées.

15^{ÈME} ENJEU :

Renforcer les actions en vue d'une saine gestion environnementale et territoriale des ressources eau, air et sol, en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés.

Stratégies d'actions proposées :

- Instaurer une procédure de lecture continue dans le temps des conditions de gestion et disposition des ressources;
- Poursuivre les phases de développement du programme de collecte sélective et de récupération et les expérimentations en matière de solution alternative à l'enfouissement;
- Développer des projets d'économie sociale en lien avec la récupération et le recyclage de matières résiduelles;
- Inciter les entreprises qui utilisent ou entreposent des matières dangereuses à adopter un plan d'urgence;
- Favoriser les pratiques en vue d'une agriculture durable (ex. : réduction des engrais chimiques);
- Poursuivre les travaux visant l'assainissement des eaux usées (ex. : bassin de rétention, autres).

LA CONSOMMATION DES RESSOURCES LIÉES AU TRANSPORT

L'insularité de Laval, ainsi que la diversité et la dispersion des différentes fonctions urbaines et agricoles qu'on y trouve, ont obligé la région à développer des réseaux importants afin de faciliter la libre circulation des ressources énergétiques, des biens, des travailleurs et des résidents ainsi que des visiteurs provenant des régions limitrophes. Cette situation est susceptible d'affecter la qualité des milieux de vie et la santé publique. Les déplacements et les infrastructures nécessaires pour les supporter sont générateurs de pollution et consommateurs d'espace.

Transport routier

L'urbanisation et la nature du cadre de vie des populations lavalloises favorisent l'utilisation de l'automobile. L'utilisation répandue du carburant fossile se traduit par une détérioration de la qualité de l'air. De plus, le parc de véhicules constitue une source importante d'huiles contaminées (6 900 000 litres) pour lesquelles on ne connaît la destination que de 40%.

Plusieurs tronçons autoroutiers traversent la région dans les axes Nord-Sud et Est-Ouest. L'axe Nord-Sud est principalement desservi par les autoroutes A-13 et A-15, ainsi que les routes A-19 et 117. L'axe Est-Ouest est principalement desservi par l'autoroute A-440. D'autres boulevards urbains assurent également une grande fluidité de la circulation. Parmi les principaux, mentionnons les boulevards Ste-Rose, St-Martin, des Laurentides et Pie-IX. Le prolongement de l'Autoroute 25 ainsi que la réalisation de l'autoroute A-50 sont encore à l'état de projets, bien que ces derniers pourraient contribuer à faciliter davantage le trafic autoroutier qui, dans les heures de pointe, est parfois difficile en raison de l'absence d'une voie autoroutière ceinturant l'Île de Montréal.

Dans l'ensemble du réseau routier sous juridiction provinciale et municipale, douze intersections ont été identifiées comme problématiques (taux d'accidents). Autre impact, la circulation génère de hauts niveaux de bruits, notamment le long des autoroutes. Cela a conduit la municipalité et le ministère des Transports à ériger des murs de béton le long des autoroutes 15 et 19. Une politique de la Ville oblige désormais les promoteurs d'un projet situé à proximité d'une source de bruit (autoroute, voie ferrée, etc.) à fournir une étude de niveaux sonores.

Transport en commun

Au printemps 1996, l'AMT a été mise en place. Sa mission est de soutenir, développer et coordonner et promouvoir le transport collectif. L'avènement de l'AMT répondait à une des priorités de développement ciblées dans la planification stratégique régionale, notamment l'intégration de la planification des transports à l'échelle de la grande région métropolitaine.

Le transport en commun dans la région de Laval est toujours dirigé par la Société des Transports de Laval (STL). La STL a développé ses infrastructures en fonction du transport par autobus et également en fonction du train de banlieue (ligne Montréal-Deux-Montagnes) mis en place par l'AMT. L'arrivée prochaine du métro obligera la STL à s'adapter à de nouvelles pratiques puisque le prolongement du métro de Montréal à Laval permettra aux usagers lavallois d'avoir accès à ce mode de transport rapide à partir de stations dont une station finale près du CÉGEP Montmorency au centre-ville de Laval.

Le développement du transport en commun comme moyen de déplacement à l'intérieur de la région fait partie des priorités régionales qui ont été poursuivies durant les dernières années. Différentes avenues ont été explorées afin de consolider les modes de transport autres que celui de l'automobile (ligne express d'autobus, covoiturage, réseau cyclable).

L'engagement du gouvernement québécois à réaliser le prolongement du métro à court terme représente sans contredit la principale manifestation publique de l'action régionale en faveur du transport en commun. Ces priorités régionales ont été soumises aux instances responsables notamment dans le cadre de la planification stratégique de l'Agence métropolitaine des transports (AMT) en 1997. Les partenaires régionaux ont souligné dans un avis régional adressé à l'AMT la nécessité que la stratégie proposée, laquelle visait prioritairement à faciliter l'accès au centre-ville de Montréal, soit modifiée afin d'y inscrire des actions structurantes et des retombées concrètes en matière de desserte pour la région de Laval et les autres pôles de développement métropolitains.

Transport d'énergie

La région lavalloise produit moins d'énergie qu'elle n'en consomme. En fait, seule la centrale hydroélectrique Rivière des Prairies produit de l'énergie, ce qui ne va pas sans causer préjudice aux milieux environnants. En effet, la mortalité et la décomposition de l'Alose savoureuse, stoppée par le barrage, cause des odeurs et créé un impact visuel certain.

Le transport et l'acheminement de l'énergie électrique occasionnent également un impact visuel considérable en plus d'influencer le développement du territoire. On compte 200 km de lignes, six postes de répartition, et un poste de transport (Duvernay).

On retrouve également sur le territoire des réseaux souterrains de gaz naturel et de pétrole brut pour lesquels on rapportent peu d'incidents.

Autres formes de transport

Enfin, parmi les autres infrastructures de transport présentes dans la région de Laval, il importe de mentionner les dessertes ferroviaires du Canadien national (CN) et du Canadien Pacifique (CP). La région de Laval se trouve traversée par un réseau de 30 km de voies ferrées, dont la quasi totalité sert principalement au transport des marchandises. En plus de générer du bruit et d'émettre des gaz, cette activité représente un risque pour la santé des populations des zones résidentielles en cas de déraillement ou d'accident.

Il existe peu de données qui permettent d'évaluer l'ampleur et l'impact du transport des matières dangereuses. On estime cependant (RRSSS Laval, 1997) que la région voit le passage d'une quantité vingt fois plus élevée de matières dangereuses qu'elle n'en produit, ceci étant dû à la présence à Blainville du site de Stablex.

La région est située à mi-chemin entre les aéroports internationaux de Dorval et de Mirabel, ce qui lui confère un atout indéniable. Par contre, l'impact sonore des gros porteurs survolant la région à destination ou en provenance des aéroports internationaux de Mirabel et de Montréal peut être appréciable, en plus de constituer un risque d'incidents.

De façon régulière un budget de quelques centaines de milliers de dollars est consenti à la réalisation et au parachèvement d'un véritable réseau cyclable. Le réseau actuel permet essentiellement un usage récréatif du vélo. Des efforts devraient être consentis pour relier les lieux d'emplois et de services afin de rendre la pratique du vélo utilitaire et constituer ainsi une alternative aux autres moyens de transport. De même, le réseau cyclable lavallois devrait se mailler au projet interrégional de la Route Verte, notamment dans l'axe nord-sud reliant ainsi la région à la couronne nord, à Montréal et à la Rive-Sud.

Le projet de la Route verte a fait l'objet de nombreux travaux de concertation au cours des deux dernières années. Un comité technique, animé par le Conseil régional de développement de Laval, et formé de représentants de Ville de Laval, du Conseil régional de l'environnement de Laval, de Vélo-Québec et du ministère des Transports, a produit un tracé préliminaire qui a été adopté par les principales instances présentes sur le territoire.

De nombreux efforts ont également été consentis au montage financier du projet pour lequel une entente finale est imminente entre le CRD-Laval, Ville de Laval et le ministère des Affaires municipales et de la Métropole. Le ministère des Transports contribue également à la réalisation du projet dans le cadre de son programme d'aide financière au développement de la Route verte. Le coût total des travaux s'élèvera à cinq millions sur trois ans. Les plans et devis sont maintenant réalisés et les travaux de construction devraient débuter au mois de juin 2000 pour se terminer en 2002.

À terme, le projet permettra la construction de près de 40 km de pistes et aménagements cyclables. Ce qui va grandement changer le visage de Laval et devenir un puissant symbole de qualité de vie, de santé et de mise en valeur d'environnement. Notons que par sa situation géographique sur le territoire métropolitain, la région de Laval se présente aujourd'hui comme une plaque tournante du réseau cyclable trans-québécois de la Route verte. Les tronçons réalisés à Laval permettront le parachèvement de la Route verte dans l'axe nord-sud, en effectuant la liaison entre Montréal et St-Jérôme (Parc linéaire, le P'tit train du nord) ainsi que dans l'axe est-ouest, alors que les travaux projetés permettront de relier le réseau de La Vagabonde (Oka / Deux-Montagnes) à Trois-Rivières.

16^{ÈME} ENJEU :

Réduire la consommation des ressources liées au transport

Stratégies d'actions proposées :

- Privilégier le transport en commun et faciliter les transferts intermodaux (automobile, autobus, métro, train de banlieue, bicyclette, marche);
- Consolider le tissu urbain et assurer la continuité du cadre bâti de façon à optimiser l'usage du transport en commun;
- Réaliser les grandes infrastructures d'interconnexion métropolitaine sur le territoire de Laval (métro, A-25);
- Relier les lieux d'emploi et de services au réseau cyclable de façon à ce que le vélo constitue une alternative aux autres moyens de transport;
- Mettre en œuvre les travaux du réseau cyclable lavallois de la Route Verte et assurer son maillage avec le réseau interrégional;
- Développer des réseaux, sentiers de marche dans les quartiers.

L'INTÉGRITÉ DES ESPACES VERTS, DES MILIEUX NATURELS, DES PAYSAGES

En participant à la formation d'une image de «ville-verte», les espaces verts et les milieux naturels de la région de Laval, constituent des sources d'attachement de la population à leur région.

Ces espaces font l'objet d'une préoccupation constante dans la région de Laval depuis plusieurs années, préoccupation qui a donné lieu à plusieurs réalisations comme :

- Création du Comité d'aménagement des berges et des rivières (1976);
- Création de la Conférence consultative sur les bois, les berges, les îles et les rivières (1990);
- Réalisation d'une étude sur la foresterie urbaine (1992);
- Réalisation du plan directeur du parc régional de la rivière des Milles-Îles (1998-99);
- Réalisation du plan directeur de la Route des Fleurs (1998-99);
- Réalisation des plans et devis de la Route Verte à Laval (1999).

Les parcs régionaux

La desserte en grands parcs à vocation régionale s'avère déficitaire, contrairement à la situation des parcs de voisinage et de quartiers qui apparaît bonne tant au niveau du nombre que des équipements qu'ils logent.

Le développement d'un réseau de parcs régionaux est rendu possible par le fait que les autorités publiques disposent de plusieurs sites et attraits naturels potentiels. Le développement d'un second parc régional, après le Centre de la nature, pourrait être situé dans le secteur de la forêt de Sainte-Dorothée. Ce site, qui peut être relié aux autres espaces du secteur (bois de la Source, berges, golfs, village de Sainte-Dorothée), offre un potentiel de mise en valeur écologique et horticole.

Par ailleurs, depuis des années déjà, des efforts sont consentis par la Ville de Laval pour la mise en valeur du parc régional des Milles-Îles. En 1996, était créée une corporation qui œuvre à mettre en valeur le parc en explorant le potentiel récréatif et écologique de la rivière dans le respect des milieux sensibles qui s'y trouvent.

Les arbres, les bois urbains et les forêts en zone agricole

Le processus d'urbanisation du territoire s'est vu accompagné d'efforts constants de plantation d'arbres le long des artères et de paysagement du domaine public. Ces efforts doivent être poursuivis pour assurer l'intégrité de l'image champêtre de la région.

Les bois urbains et les grandes forêts présentent un bon potentiel de mise en valeur qu'il importe de considérer dans le cadre d'une stratégie visant le maintien de l'image projetée et de la qualité de vie des citoyens. À cet effet, il convient notamment d'assurer la conservation des bois Chomedey, Île Paton,

de la Source, l'Orée des Bois, de l'Équerre, Vimont et Papineau, tout autant que des grandes forêts Saint-François, Duvernay et Sainte-Dorothée.

Laval-vert et Laval-bleu

La situation géographique de la région de Laval, une île bordée de rivières, a favorisé au fil des ans la mise en valeur de plusieurs ressources du territoire (rives, forêts, etc.) sans pour autant chercher à suivre de fil conducteur.

La formulation du Laval-vert et du Laval-bleu est venue proposer un cadre intégrateur aux interventions déjà réalisées et permet de baliser et valider les actions à entreprendre à l'avenir. Parmi ces actions on compte le développement de pistes cyclables et sentiers pédestres reliant le réseau des sites mis en valeur, réseau que l'on voudra consolider en poursuivant les efforts d'aménagement des sites et le développement d'infrastructures permettant leur exploitation.

Au cours des dernières années, le CRD-Laval a participé avec les autres CRD de la région métropolitaine à l'élaboration d'un plan pour le développement du projet de Grand Montréal-Bleu, laquelle prévoit pour Laval, des aménagements pour la rivière des Mille-Îles et la rivière des Prairies.

La Route des fleurs

Le projet de la Route des fleurs vise à mettre en valeur cette force distinctive en misant sur le fait que Laval jouit depuis quelques années du statut de capitale horticole du Québec. La Route des fleurs vise en fait de faire de Sainte-Dorothée (où sont concentrés un grand nombre d'exploitants) et de la région de Laval une destination agrotouristique majeure, par l'attraction de son réseau d'entreprises horticoles.

Le plan de mise en œuvre projeté prévoit des interventions nombreuses et variées sur la route, les champs, les serres, etc. Le circuit routier principal sera une boucle de 11,5 kilomètres qui servira à relier tous les acteurs et les pôles majeurs de la Route des fleurs. Il sera utilisé par de tous les types de visiteurs, qu'ils soient en autobus, en auto, à bicyclette ou à pied. Un circuit alternatif constitué d'un réseau sentier de randonnée, à l'intention des marcheurs, cyclistes et skieurs est également prévu afin de permettre aux usagers de découvrir la Route des fleurs sous un angle différent.

Une signalisation particulière sera développée afin d'identifier le circuit et de mettre en valeur le produit touristique offert. Les pôles majeurs qui seront reliés à l'intérieur du circuit s'articuleront autour des producteurs qui, par leur importance, mettront en valeur la diversité et la particularité de leur production. Leur intérêt déjà démontré fait par ailleurs en sorte qu'ils seront en mesure d'offrir des activités de visite, d'interprétation et de muséologie.

Intégrité des milieux

Au plan de l'intégrité des milieux, les inondations constituent les seuls véritables éléments de risques rattachés au milieu naturel. Elles peuvent occasionnellement entraîner des évacuations et causer des dommages. Cependant, la construction du barrage Grand Moulin et l'élévation des résidences et des rues, a considérablement amélioré la situation. Dans l'état actuel des connaissances sur le milieu, il apparaît difficile de mesurer la portée des autres risques d'incidents majeurs menaçant l'intégrité des milieux. On sait cependant que ces risques seraient associés principalement à l'utilisation et à l'entreposage de substances dangereuses, au transport ferroviaire et au transport routier. La probabilité d'une catastrophe ne doit donc pas être ignorée.

17^{ÈME} ENJEU :

Assurer la protection et la mise en valeur des espaces verts, des milieux naturels et des paysages sur le territoire.

Stratégies d'actions proposées :

- Développer le réseau des espaces verts et bleus et en faciliter l'accessibilité en renforçant les efforts consentis à l'aménagement des berges et rives, bois urbains et forêts;
- Instaurer un réseau de parcs régionaux en développant un nouveau parc dans le secteur de la forêt Sainte-Dorothée mettant en valeur ses attributs écologiques;
- Assurer la mise en œuvre du plan directeur du parc régional des Milles-îles: mise en valeur du potentiel récréatif et écologique, protection des milieux sensibles;
- Mettre en œuvre les aménagements prévus au plan directeur de la Route des fleurs;
- Poursuivre les efforts de plantation d'arbres et de paysagements afin de contribuer à l'image de ville-verte.

Axe économique

1^{ER} ENJEU :

Renforcer la performance économique de la région en accroissant son positionnement comme pôle majeur de développement économique et de création d'emplois dans l'ensemble métropolitain.

2^{ÈME} ENJEU :

Renforcer le positionnement de Laval comme capitale de l'horticulture ornementale du Québec et soutenir, par des actions structurantes, l'innovation et la commercialisation des produits de l'industrie horticole, agricole et agroalimentaire.

3^{ÈME} ENJEU :

Renforcer le développement économique dans les pôles d'excellence manufacturière de la région que sont l'aéroport, le biopôle, l'infopôle, le pôle industriel.

4^{ÈME} ENJEU :

Maintenir la compétitivité résidentielle de la région en développant des formules et des produits novateurs susceptibles d'attirer les différentes clientèles.

5^{ÈME} ENJEU

Consolider et accroître les pôles contributeurs que sont les services et le commerce.

6^{ÈME} ENJEU :

Développer des produits d'appels reliés au tourisme d'agrément, basés sur les forces distinctives de la région que sont particulièrement l'horticulture, la nature et l'eau.

7^{ÈME} ENJEU :

Réseauter les entreprises culturelles afin de renforcer l'apport spécifique du milieu des arts, du patrimoine et de la muséologie au développement économique de la région.

8^{ÈME} ENJEU :

Assurer l'adaptation de la main d'œuvre aux changements de l'économie et l'intégration des différentes clientèles.

Axe social

9^{ÈME} ENJEU :

Renforcer le potentiel des acteurs régionaux dans leur contribution au développement du capital social, de la cohésion sociale et de la qualité de vie comme moyen de lutte à la pauvreté.

10^{ÈME} ENJEU :

Renforcer le potentiel des communautés locales comme lieux de solidarité intergénérationnelle, de prise en charge et d'exercice de la citoyenneté, éléments nécessaires à l'amélioration de la qualité de vie et au maintien de la cohésion sociale.

11^{ÈME} ENJEU :

Renforcer le potentiel du milieu scolaire en amenant les partenaires concernés à s'investir dans la réussite académique des jeunes et dans leur préparation à vivre dans une société en mutation.

12^{ÈME} ENJEU :

Développer le potentiel des milieux de travail afin de favoriser l'intégration des jeunes et des clientèles particulières et afin de diminuer les facteurs de stress liés à la conciliation travail-études-famille.

Axe environnemental

13^{ÈME} ENJEU :

Conserver un équilibre harmonieux entre les différentes fonctions du territoire.

14^{ÈME} ENJEU :

Renforcer les actions contribuant à rehausser la perception, l'image du milieu urbain.

15^{ÈME} ENJEU :

Renforcer les actions en vue d'une saine gestion environnementale et territoriale des ressources eau, air et sol, en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés.

16^{ÈME} ENJEU :

Réduire la consommation des ressources liées au transport.

17^{ÈME} ENJEU :

Assurer la protection et la mise en valeur des espaces verts, des milieux naturels et des paysages sur le territoire.

Démographie

Historiquement, la région de Laval a connu une relative stabilité de sa population dans la première moitié du vingtième siècle. On assiste par la suite à une croissance phénoménale entre les années '51 et '71. Cette croissance est principalement attribuable au phénomène d'après-guerre des «baby boomers» et au développement accéléré de cette municipalité située à proximité de Montréal.

Pour la période comprise entre 1981 et 1996, la région de Laval a connu un taux de croissance démographique supérieur à celui de la RMR de Montréal et l'île de Montréal, taux comparable à celui de la Rive-Sud mais de loin inférieur à la croissance expérimentée sur la Rive-Nord.

Selon les données de 1998, la population de la région est de 342 000 personnes représentant 4,7% de la population du Québec. La densité de la population est assez importante, plus de 1 344 personnes au kilomètre carré, ce qui est toutefois nettement moindre que la densité de l'Île de Montréal, avec 5 744 habitants au kilomètre carré.

Au plan de la répartition géographique de la population, les quartiers riverains de la rivière des Prairies, et ceux qui longent l'axe de l'autoroute 15 sont ceux qui dans l'ensemble sont les plus peuplés.

Les projections de population réalisées par le service du budget et de la recherche de la Ville de Laval laissent entrevoir une croissance modérée pour les années à venir, alors que le cap du 400 000 personnes serait atteint vers l'an 2008. Pour l'horizon 2016, les principaux

quartiers qui bénéficieront de cette croissance seront Sainte-Dorothée, Sainte-Rose et Auteuil avec des taux de croissance de plus de 50%. Une diminution de population de près de 10% est anticipée pour cette même période pour les quartiers de Saint-Vincent-de-Paul, Laval-des-Rapides et Pont-Viau.

La répartition de la population selon le sexe s'établissait en 1998 à 50,8% pour les femmes et à 49,2 % pour les hommes, soit une répartition similaire à celle du Québec (50,7% et 49,3%).

L'âge moyen pour la région de Laval en 1996 se situait à 36,1 ans comparativement à 36,3 ans pour le Québec. Les quartiers de Duvernay et de Pont-Viau affichent un âge moyen relativement élevé (40 ans), comparativement à Auteuil (32,5 ans), Saint-François (33,4 ans) et Fabreville (33,7 ans).

Tableau : RMR, évolution de la population, de 1981 à 1996

Population	1981	1986	1991	1996	Variation 81-96
Total Rive-Sud	568 319	605 595	680 344	726 627	27,86%
Total Rive-Nord	231 573	279 017	346 631	480 037	107,29%
Laval	268 335	284 164	314 398	330 393	23,13%
L'île de Montréal	1 760 122	1 752 582	1 775 871	1 775 846	0,89%
RMR Montréal	2 828 349	2 921 358	3 127 242	3 312 903	17,13%

Source : Statistiques Canada, compilation Municonsult, 1999

Ces dernières années, le profil démographique de la région de Laval a été particulièrement marqué par le phénomène du vieillissement de la population, et particulièrement pour les personnes ayant 65 ans et plus, avec un accroissement de 86,4% de 1986 à 1996 pour la région de Laval comparativement à 32,3% pour l'ensemble du Québec. Ce vieillissement de la population dans la région de Laval est également supérieur à celui expérimenté sur le territoire de l'île de Montréal et de la Rive-Sud.

Le phénomène du vieillissement s'explique en partie par le fait que les «baby boomers», qui s'y sont établis dans les années cinquante et soixante, se retrouvent aujourd'hui dans les tranches de population les plus âgées.

Alors qu'en 1991 la région comptait 9% de sa population âgée de 65 ans et plus, soit une proportion moindre qu'à l'échelle de la

province, cette proportion a grimpé à 12% en 1998, rejoignant pratiquement la proportion provinciale établie à 12,4%.

Plus encore, les prévisions pour 2006 estiment que la population des 65 ans et plus sera de plus de 67 000 personnes, ce qui représenterait une augmentation d'environ 30 000 personnes pour ce groupe d'âge, signifiant de ce fait un accroissement significatif prévisible de plus de 80%.

Le vieillissement des populations constitue l'un des principaux facteurs lié à l'augmentation du coût des services de santé. Pour répondre aux besoins de cette clientèle grandissante il importe d'agir sur deux principaux fronts, soit celui de l'hébergement et celui du maintien dans le milieu.

Le développement du réseau des Centres d'hébergement et de soins de longue durée

(CHSLD) est un phénomène relativement récent qui s'accroît sans cesse. Alors que ce type de services était relativement marginal dans les années 60 et 70, il a pris une ampleur relative importante, complétée par l'arrivée des centres conventionnés (privés mais subventionnés en partie par le gouvernement).

La région de Laval fait toutefois partie de celles qui sont déficitaires au plan du financement nécessaire à l'obtention des services de santé que les besoins exigeraient. En 1997-1998, on estimait ce sous-financement à 17,2 M\$.

Enfin, la problématique de la pauvreté dans la région de Laval affecte un peu plus d'une personne sur cinq (21,4%), ce qui signifie que près de 70 000 résidents de la région vivent sous le seuil de la pauvreté.

Tableau : Région de Laval. Comparaison des évolutions des groupes démographiques avec l'ensemble du Québec, 1986-1996

Années	Évolution par groupe d'âge							
	0 - 14 ans		15 - 34 ans		35 - 64 ans		65 ans et +	
	Laval	Québec	Laval	Québec	Laval	Québec	Laval	Québec
1986	56 520	1 341 040	101 040	2 258 650	106 645	2 282 140	19 955	650 640
1991	62 795	1 378 175	100 105	2 166 680	123 090	2 580 180	28 410	770 925
1996	64 515	1 372 185	92 560	2 039 380	136 115	2 866 530	37 200	860 705
1986/91	11,1%	2,8%	(0,9%)	(4,1%)	15,4%	13,1%	42,4%	18,5%
1991/96	2,7%	(0,4%)	(7,5%)	(5,9%)	10,6%	11,1%	30,9%	11,6%
1986/96	14,1%	2,3%	(9,2%)	(9,0%)	27,6%	25,6%	86,4%	32,3%

Source : Statistiques Canada, compilation Municonsult, 1999

Tableau. : Région de Laval. Population vivant sous le seuil de la pauvreté, 1996 (en milliers, chiffres arrondis)

Catégorie	Nombre	Nombre sous le seuil de la pauvreté	% de la catégorie vivant sous le seuil de la pauvreté
Population	325,8	69,9	21,4
Moins de 15 ans	64,3	16,2	25,2
Plus de 15 ans	261,5	53,6	20,5

Source : Émond & Lizotte, *Vivre sous le seuil de faible revenu à Laval*; Document de recherche pour le CRDL, Septembre 1999.

Ménages et familles

La région de Laval comptait au dernier recensement près de 124 000 ménages. De ce nombre, 85,4% étaient constituées en familles époux-épouses et 14,6% monoparentales. La proportion de familles époux-épouses s'avère plus élevée que la proportion québécoise qui est de 84,1%.

Le nombre moyen de personnes par famille comptant un couple marié ou en union libre est de 3,1, tandis que le nombre moyen de personnes par famille monoparentale est de 2,5, soit des taux identiques aux taux provinciaux.

Entre 1991 et 1996 on a noté une faible progression du nombre de familles (4,3%). Ces années ont été marquées, au plan familial, par une régression des familles traditionnelles (couples mariés avec enfants) au profit des couples en cohabitation avec enfants qui a connu au cours de cette période une croissance de l'ordre de 55%. Ajouté au fait que le nombre de familles monoparentales a crû de près de 20%, le profil des ménages et des familles laisse entrevoir pour les années à venir des changements profonds dans les besoins sociaux.

Diversité ethnique et langue parlée

Au plan de la première langue parlée et comprise à la maison, 75% des personnes de la région de Laval s'expriment en français, une proportion un peu moindre qu'à l'échelle provinciale (81,8%). Alors qu'une personne sur vingt (5%) identifie l'anglais comme première langue à Laval (8% au Québec), près d'une sur cinq (18,3%) parle une langue autre, contre une personne sur dix au Québec (10,2%).

Au plan des caractéristiques de l'immigration, le recensement de 1996 fait voir que 85% des répondants sont non immigrants alors que cette proportion est près de 90% à l'échelle provinciale.

Parmi les caractéristiques ethnoculturelles, 8% de la population lavalloise fait partie des minorités dites visibles, contre 6% pour la moyenne provinciale. Au nombre de ces minorités, deux populations se démarquent soit celle des noirs qui forme 2,9% du total lavallois contre 2,7% pour les arabes et asiatiques occidentaux.

Tableau : Région de Laval. Répartition de la population de 15 ans et plus selon le plus haut niveau de scolarité atteint, comparaison avec l'ensemble du Québec, 1991/1996

Plus haut niveau de scolarité atteint	Région de Laval (%)		Ensemble du Québec (%)	
	1991	1996	1991	1996
Pas atteint la 9e année	16,2	15,4	20,1	18,1
9 à 13 ans sans diplôme ni certificat	17,4	16,1	19,0	17,4
9 à 13 ans avec diplôme ou certificat	24,2	22,8	22,6	22,0
Université et Cégep sans diplôme ni certificat	10,3	9,7	8,7	8,8
Université et Cégep avec diplôme ou certificat	22,0	24,0	19,3	21,5
Grade universitaire	9,9	11,8	10,3	12,2

Source : Statistiques Canada, compilation Municonsult, 1999

Scolarité

La région de Laval affiche un taux de scolarisation légèrement supérieur à celui de l'ensemble du Québec.

Toutefois, si on compare le niveau de scolarisation de la population lavalloise à la CUM, ou encore à l'ouest de l'île de Montréal, on constate qu'elle figure de façon générale parmi les moins scolarisée. Ainsi, seulement 11,8% de la population possède un diplôme universitaire soit la moitié de ce qui est observé dans l'ouest de l'île de Montréal.

Ce faible niveau relatif de scolarisation de la population de Laval peut s'expliquer par le fait qu'un fort pourcentage de la population de 15 à 24 ans (70,7%) se trouve toujours scolarisé (à temps plein ou partiel) ce qui laisse supposer que leur niveau est appelé à augmenter.

Lorsqu'on considère la nature des qualifications des personnes ayant obtenu un diplôme post-secondaire, on constate une nette domination des aptitudes techniques (20%), ainsi que du commerce et de la gestion (27%), alors que l'ingénierie et les sciences appliquées (4%), ainsi que les mathématiques et physiques (3,7%), suivi de l'agriculture et biologie (3,6%) sont peu représentés.

Revenu

Considéré globalement toutefois, le revenu total moyen des lavallois est légèrement supérieur à la moyenne québécoise, comparable à celui de la CUM mais nettement inférieur à celui de l'ouest de l'île de Montréal.

Pour les résidants de la région de Laval, le revenu total moyen est de 24 773 \$ (1996), bien que des différences notables distinguent la catégorie masculine de la féminine (30 212 \$ contre 19 920 \$). Dans l'ensemble du Québec, le revenu moyen se situe à 23 198 \$, alors que les mêmes déséquilibres se manifestent à l'endroit des catégories masculines et féminines (28 436 \$ et 17 836 \$).

Au niveau de la répartition des revenus par tranche, on constate que les proportions de faibles et moyens revenus s'apparentent aux autres régions de la métropole. Cependant, lorsqu'on regarde les très hauts revenus, la région de Laval montre des proportions moindres que la Rive-Sud Centre ou encore l'ouest de l'île de Montréal.

Tableau : Région de Laval. Revenu homme/femme, 1991 et 1996

Catégories de revenus	Hommes		Femmes	
	1991 (%)	1996 (%)	1991 (%)	1996 (%)
Moins de 10 000 \$	16,9	20,2	33,2	31,5
10 000 \$ à 19 999 \$	18,0	18,4	29,1	28,3
20 000 \$ à 29 999 \$	19,8	17,4	21,2	18,1
30 000 \$ à 39 999 \$	18,3	15,4	10,1	11,6
40 000 \$ à 49 999 \$	12,2	11,5	3,8	5,8
50 000 \$ et plus	14,9	17,0	2,5	4,3
Revenu moyen	30 535\$	30 210\$	17 733\$	19 291\$

Source : Statistiques Canada, compilation Municonsult, 1999

Il est à noter que certaines évolutions positives se sont manifestées pour les femmes à l'endroit de celles qui gagnent des revenus supérieurs à 30 000 \$ (de 16,4 à 21,7% pour l'ensemble des échelles). Dans le même ordre d'idée, les échelles de revenu inférieures (29 999 \$ et moins) sont de moins en moins occupées par les femmes (de 83,5% à 77,9%). Il faut toutefois remarquer que, pour les hommes, la catégorie des 10 000 \$ et moins dénote une évolution alarmante dans la mesure où le nombre croissant d'individus y figurant indique une précarisation accélérée des conditions de travail de ces derniers (de 16,9% à 20,2%).

Entre 1986 et 1996, la proportion des revenus liés à l'emploi a diminué en importance passant de 84% à 77%, tandis que ceux reliés aux transferts gouvernementaux a progressé de 8,6% à 13,6%. Ce phénomène de dépendance à l'égard des transferts gouvernementaux a été plus marqué à Laval que sur le territoire de la CUM.

Tableau : Région de Laval. Évolution et répartition des délits criminels selon le type et taux de solution, données comparatives 1992 et 1996 (données arrondies)

Délits criminels	1992		1996	
	Nombre	%	Nombre	%
Types de crimes				
Crimes de violence	2 118	8,1	1 574	7,7
Crimes contre les biens	19 036	73,1	14 635	71,6
Autres crimes	4 877	18,7	4 237	20,7
Total	26 031	100,0	4 237	100,0
Dossiers solutionnés	4 845		5 860	
Taux de solution		18,6%		28,7%

Source : Ville de Laval, Service de protection des citoyens, Rapport annuel 1996

Les taux de criminalité

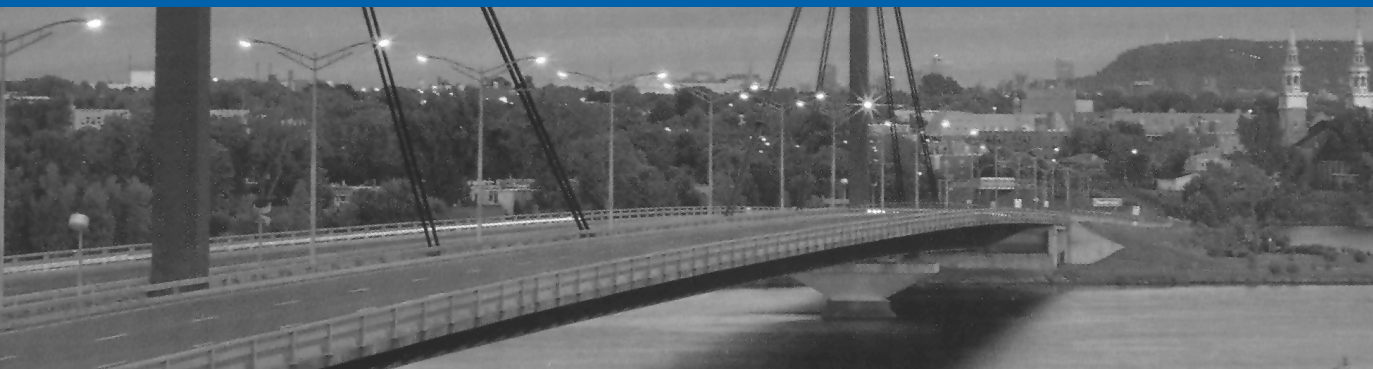
Malgré le contexte métropolitain dans lequel s'insère la région de Laval, son taux de criminalité est demeuré relativement bas pour un centre urbain de cette ampleur. Plus encore, le taux de résolution de crimes s'est particulièrement amélioré au fil des ans, contribuant ainsi à une amélioration de la sécurité et de la qualité de vie pour les résidents lavallois.

Annexe 2 : Documents de référence

Conseil Régional de Développement de Laval

Document déclencheur de la planification stratégique régionale

- | | | | |
|--|-------------------------------|--|------------------|
| • Parc Immobilier Alexis Nihon
Plan d'ensemble | Mars 1999 | • Profil économique de la région de Laval (13) | Édition 1998 |
| • Plan - Utilisation du sol
Service de l'urbanisme de Laval | Mai 1999 | • Profil des sociétés dans le Parc scientifique et de haute technologie de Laval | |
| • Faits saillants sur le dynamisme agricole dans la Métropole | 22 février 2000 | • Plan d'action local pour l'économie et l'emploi
Richard Shearmur, INRS Urbanisation | Février 2000 |
| • Rapport : Profil de santé environnementale de la Région de Laval
Régie régionale de la Santé et des Services sociaux Laval | Janvier 1997 | • Profil économique de la région (Grand Montréal) | Édition 1999 |
| • Permis de construction par type de logement
Dossier Statistiques Laval | Janvier 1998 | • Profil Agroalimentaire et de l'horticulture ornementale | 18 février 2000 |
| • Document sur les objets de la révision du schéma d'aménagement
MRC de Laval | Janvier 1997 | • Document de Laval Technopole
Principaux indicateurs socio-économiques
Structure économique et industrielle
Parcs et zones industriels
Investissements | 25 novembre 1999 |
| • Séminaire de formation sur le développement social | Août 1997 | • Plan directeur de développement touristique 2000-2005
Office du Tourisme de Laval (version 5.0) | Août 1999 |
| • Résumé de la recherche sur les groupes communautaires lavallois | Février 1999 | • État de la situation et perspectives de développement
Parcs et zones industriels - Ville de Laval 2000 - Services aux entreprises
Laval Technopole | 19 avril 1999 |
| • Résultats aux épreuves uniques par région administrative... | Juin 1996-97-98 | • Profil des entreprises exportatrices de Laval
Rapport préliminaire - MICST | Mai 1998 |
| • Vieillesse et conditions de vie des aînés
Rapport de la consultation tenue à travers la ville de Laval (10 au 21 juin 1999) | 25 août 1999 | • Investissements privés et publics, Québec et ses régions
Perspectives révisées (Institut de la statistique du Québec) | 1999 |
| • Dossier noir : logement et pauvreté à Laval | 1996 | • Évolution de la population par région administrative | 1991-1999 |
| • Comité de travail sur la lutte à la pauvreté
Enjeux sectoriels et intersectoriels régionaux | Juin 1999 | • Le commerce électronique ciblé par la PME | 1999 |
| • Quelques statistiques régionales sur les familles et les services
qui leur sont offerts (région 13) | 28 janvier 2000 | • Profil de la population vivant sous le seuil de faible revenu en 1996
Serge Benoit, démographe, Ville de Laval, Recensement 1996 | 1996 |
| • La réussite scolaire de l'élève | 3 février 1999 | • Familles et enfants
Serge Benoit, démographe, Ville de Laval, Recensement 1996 | 1996 |
| • Statistiques régionales rassemblées pour le sommet du Québec
et de la Jeunesse | Octobre 1999 | • Les emplois dans l'économie de l'innovation
Conseil de la Science et de la technologie - Document présenté au Comité
des suivis des décisions du Sommet sur l'économie et l'emploi | Juin 1998 |
| • Les ateliers régionaux de Laval dans le cadre du sommet
du Québec et de la Jeunesse
avis régional | 25 novembre 1999 | • Parfaire le savoir et la formation
Document préparé par le Sommet du Québec et de la Jeunesse | Février 2000 |
| • Comité femmes et développement régional
Cueillette de données qualitatives - Synthèse | | • Consolider c'est encore et toujours agir
Régie régionale de la Santé et des Services Sociaux de Laval | Décembre 1998 |
| • Pamphlet Synergie
Lancement du manuel de référence sur la protection de la jeunesse | Avril 1999 | | |
| • Le marché du travail régional et la mise en œuvre
de la Politique active du marché du travail à Laval | 1 ^{er} décembre 1998 | | |



Mise en page et conception graphique : Municonsult
Photographie : Ville de Laval
Réalisation : Municonsult et CRD-Laval

Municonsult
2550, boul. Daniel Johnson, bureau 700
Laval (Québec)
H7T 2L1

CRD-Laval
1555, boul. Chomedey, bureau 100
Laval (Québec)
H7V 3Z1